



Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

8 JANVIER 2021

[Pour la période du mercredi 6 janvier au vendredi 8 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 8 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|--|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 16 |
| Canada | 17 |
| StatCan | 20 |
| AUTRES PAYS : OMS, GOV.UK, RCOG, SPF, NIPH, FDA, CDC | 21 |

Québec.ca

Nouvelle page : Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

« En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, se retrouvent en alerte maximale (zone rouge) du **9 janvier au 8 février 2021 inclusivement**.

Mesures en vigueur

Visiteurs à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits

Couvre-feu

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail;
- Une personne qui doit se rendre chercher les médicaments dont elle a besoin à la suite d'un rendez-vous médical;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui revient de l'étranger (en raison du travail par exemple) par un vol de nuit et doit retourner à sa résidence;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins »;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*.

Services de garde éducatifs à l'enfance (garderies)

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une éclosion dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les organismes communautaires Famille et les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Pour leur part, les haltes garderies demeurent fermées.

Déplacements entre les régions et les villes

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

Enseignement préscolaire et primaire

Les élèves du préscolaire et du primaire retourneront en classe le 11 janvier, selon le calendrier scolaire de leur école.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans les corridors et les aires communes. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel. Port du couvre-visage en classe obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e année.

Les élèves du préscolaire n'ont pas à porter le couvre-visage.

Activités parascolaires suspendues.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Les élèves du secondaire demeureront à la maison et les services éducatifs à distance, selon l'horaire habituel, seront offerts jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement, selon le calendrier scolaire de leur école. Retour en classe à partir du 18 janvier 2021.

Port d'un masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants. Activités parascolaires suspendues.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

Éducation des adultes et formation professionnelle

Retour en classe à partir du 18 janvier 2021.

Port du masque de procédure obligatoire en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école, pour tous les élèves. Distanciation physique de 2 mètres en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent se doter d'équipement de protection individuel (ÉPI).

Port du masque de procédure en tout temps pour le personnel, sauf en classe, où ils doivent maintenir une distance de 2 mètres avec leurs élèves.

Privilégier la formation à distance pour les programmes d'études s'y prêtant le mieux.

Stages et laboratoires maintenus.

Présence physique en classe priorisée pour les élèves à risque de décrochage ou à besoins particuliers.

Activités parascolaires et sorties éducatives suspendues.

Enseignement supérieur

Un maximum d'activités d'enseignement à distance.

Activités en classe permises si la présence de l'étudiant est essentielle à l'acquisition ou à l'évaluation des connaissances.

Stages et laboratoires maintenus.

Bibliothèques demeurent ouvertes uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces de travail individuels.

Activités parascolaires et sorties éducatives suspendues.

Loisir et sport

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives devront désormais se limiter à la bulle familiale. Les activités telles que la marche et la pratique du ski alpin et du ski de fond seront tolérées, à condition que ce ne soit pas en groupe. Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, ceci afin de respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires.

Les activités sportives intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

CHSLD et résidences privées pour aînés (RPA)

Consulter la page [Confinement dans les CHSLD, RI et RPA](#) (CETTE PAGE N'EST PAS ENCORE MISE À JOUR) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante connue par jour ;
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'usager ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement.

Fermeture des commerces non prioritaires

Les [commerces considérés comme non prioritaires](#) doivent fermer leurs portes jusqu'au 8 février 2021. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.

La cueillette à la porte sera toutefois permise. Ainsi, il sera possible d'acheter un produit en ligne et de le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.

À compter du 9 janvier, afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces devront fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tandis que les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, de l'essence et des produits pour véhicules routiers.

Manufacturier et construction

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifiera ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

Espaces à bureau

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux du 17 décembre 2020 au 8 février 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Restaurants

Salles à manger fermées

Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeurera possible

Bars, brasseries, tavernes, casinos

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson

Activités organisées dans un endroit public

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci, et tenue obligatoire d'un registre des présences). De plus, aucune nourriture et alcool ne peut être servi.

Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur

Salles de spectacle, cinémas, théâtres, et musées fermés

Bibliothèques ouvertes pour les comptoirs de prêts et les espaces de travail

Soins personnels et esthétiques

Fermeture des services jusqu'au 8 février 2021

Saunas et spas fermés, à l'exception des soins de massothérapie qui y sont dispensés

Services professionnels et de santé en cabinet privé

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne

Organismes communautaires

Maintien des services

Autres mesures applicables à long terme

Interventions policières accrues

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures » [07-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour : Liste des commerces prioritaires

« **Du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement : maintien de la fermeture des commerces non prioritaires.** La fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021. Il sera toutefois possible d'acheter un produit en ligne ou par téléphone et de se le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, à condition que le ramassage soit effectué à l'extérieur. Par ailleurs, tous les commerces, à l'exception des pharmacies et des stations-service, devront être fermés à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h » [07-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Soutien à l'industrie touristique (COVID-19)

« Tenue d'activités touristiques

Consignes générales

Tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, sera en alerte maximale (zone rouge) du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement.

Seuls les occupants d'une même résidence privée peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants et aires de restauration des sites touristiques et des établissements d'hébergement touristique doivent fermer (livraisons, livraisons aux chambres et commandes à emporter permises).

Les établissements d'hébergement touristique et les attraits touristiques suivants doivent fermer :

- auberges de jeunesse;
- institutions muséales;
- biodôme;
- planétariums;
- insectariums;
- jardins botaniques;
- aquariums;
- jardins zoologiques;
- arcades;
- centres et parcs d'attractions;
- parcs aquatiques;
- saunas et spas (les soins personnels qui y sont offerts peuvent toutefois être prodigués);
- cinémas et salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion.

Les rassemblements dans les lieux publics intérieurs et extérieurs, y compris les rencontres d'affaires, les festivals et les événements, sont interdits.

Les entreprises et les attraits touristiques qui ne se trouvent pas dans cette liste, dont les sites thématiques et les excursions maritimes, peuvent poursuivre leurs activités en continuant d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

Toutefois, elles doivent fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Les activités guidées (cours, traîneaux à chiens, etc.) sont interdites.

La pratique des activités touristiques doit se faire en respectant les [Consignes sanitaires de base](#), incluant les normes relatives à la distanciation physique et au port du couvre-visage, ainsi que les autres [Précisions sur les mesures en vigueur](#), dont celles liées aux déplacements interrégionaux et aux rassemblements (intérieurs et extérieurs). » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/soutien-industrie-touristique-covid19/> Mise à jour : Directives spécifiques pour le secteur du loisir et sport

« Les activités physiques, sportives et de loisirs hivernales pratiquées dans un environnement extérieur sont moins risquées pour la transmission du virus que celles à l'intérieur. C'est pour cette raison que les activités extérieures comme le patin, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette, la pêche blanche, la motoneige, le vélo à pneus surdimensionnés, la glissade sur tube, etc. sont à privilégier cet hiver pour les personnes seules ou les occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu.

Les activités sportives et de loisir intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour. La fréquence de nettoyage et de désinfection des vestiaires et des installations sanitaires est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage. Pour en savoir davantage, consultez le document [COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#).

Les activités locales ou à proximité sont privilégiées. Les arrêts non essentiels doivent être minimisés et doivent permettre de se rendre directement au lieu de pratique sportive. Une fois les joueurs arrivés à destination, il importe de respecter les consignes de santé publique.

Déroulement de l'activité physique ou sportive et à l'extérieur : Les participants sont encouragés à arriver prêts pour participer à l'activité et à l'heure prévue afin d'éviter les rassemblements. Ils sont invités à quitter le plus rapidement possible à la fin de l'activité. Les spectateurs sont interdits. » [08-01-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifique-loisir-sport/#c79638>

Nouvelle page : Pandémie de COVID-19 - Un plan actualisé pour l'éducation : des mesures importantes pour maintenir nos écoles ouvertes et soutenir la réussite scolaire

« Afin d'assurer un retour en classe dans les conditions les plus sécuritaires qui soient les 11 et 18 janvier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du D^r Richard Massé, conseiller médical stratégique à la Direction de la santé publique, annonce la mise en place d'une série de nouvelles mesures

pédagogiques et sanitaires. Ce plan actualisé permettra aux élèves et aux membres du personnel de bénéficier de tout le soutien nécessaire pour poursuivre l'année scolaire.

Mise en place d'un programme de tutorat et de mesures supplémentaires pour la réussite scolaire et la santé mentale

Tout d'abord, pour soutenir davantage les élèves vivant des difficultés scolaires, le gouvernement annonce le lancement de divers programmes de tutorat qui débiteront dès la fin de janvier. Par l'entremise de la plateforme « Répondez présent », une banque de tuteurs sera constituée et un appel sera lancé au personnel volontaire des centres de services scolaires, aux retraités de l'éducation ainsi qu'aux étudiants collégiaux et universitaires pour soutenir les élèves dans le besoin. Les enseignants pourront diriger leurs élèves vers ces services gratuits. Des forums pédagogiques accessibles aux élèves, sept jours sur sept, seront également organisés avec la collaboration d'organismes partenaires.

Par ailleurs, une application mobile sera créée permettant aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses ressources, témoignages, vidéos, etc. Cette initiative, en collaboration avec des organismes partenaires, vise à offrir davantage de soutien psychosocial et à renforcer le filet de sécurité nécessaire pour que les élèves puissent réaliser leur plein potentiel. De plus, des espaces d'échanges sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes seront instaurés pour permettre de briser l'isolement et offrir des avenues pour gérer le stress. Un service de messagerie (*chat*) accessible partout au Québec sera aussi pris en charge par des modérateurs et intervenants.

Annulation des épreuves ministérielles et report du premier bulletin

Tel que cela a été annoncé l'automne dernier, l'année scolaire en cours comportera seulement deux étapes au lieu de trois. De plus, compte tenu de la situation, la production du premier bulletin, prévue le 22 janvier, peut être repoussée jusqu'au 5 février au besoin. Aussi, comme l'ont demandé plusieurs intervenants, nous modifierons la pondération des bulletins de manière à ce que le premier bulletin ait une importance moins grande. Un nouveau guide clair résumant les savoirs essentiels incontournables à enseigner est également en production par le Ministère et sera rendu disponible pour les enseignants d'ici la fin de janvier. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Enseignement à distance : du matériel informatique pour tous

Nous pouvons maintenant confirmer que tous les centres de services scolaires disposent d'assez de matériel informatique pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire qui n'ont pas d'équipement dédié à la maison. Grâce aux commandes effectuées depuis juin dernier, ainsi qu'à la nouvelle réserve ministérielle de matériel informatique, mise en place à la demande du ministre de l'Éducation, tous les élèves auront accès à un appareil informatique adéquat pour poursuivre leurs apprentissages à distance.

Mesures sanitaires renforcées

À ces nouvelles mesures de soutien pédagogique et psychosocial s'ajouteront des mesures sanitaires supplémentaires visant à limiter au maximum la propagation du virus dans nos écoles. Ainsi, dès le retour à l'école, le port du couvre-visage sera obligatoire en classe pour tous les élèves des 5^e et 6^e années du primaire. Les élèves des 1^{er} et 2^e cycles du primaire devront, quant à eux, porter le couvre-visage lors de leurs déplacements à l'intérieur, dans toutes les aires communes et dans les transports scolaires. De plus, tous les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes devront porter un masque de procédure plutôt qu'un couvre-visage. Ces masques leur seront fournis à raison de deux par jour.

Finalement, dans le but d'assurer un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles, des tests ont été réalisés en décembre dernier pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Les résultats obtenus permettent de constater des résultats optimaux, sous l'objectif de 1 000 ppm de CO₂, dans la vaste majorité des classes testées. Cependant, des interventions immédiates seront nécessaires pour environ 3 % des locaux testés. Également, les CSS et les CS devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront également faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du

rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des experts membres d'un ordre professionnel et désignés par un comité gouvernemental multipartite (formé du MEQ- MSSS- CNESST) seront dédiés et mis à contribution.

Citation :

« En juin dernier, nous avons présenté un plan solide, élaboré avec l'expertise des partenaires du réseau scolaire et des autorités de santé publique, permettant à tous les élèves de retourner poursuivre leurs apprentissages en classe pour la rentrée de septembre, après de trop longs mois passés à la maison. Ce plan a porté ses fruits, grâce notamment au travail incroyable du personnel scolaire. Contrairement à d'autres endroits dans le monde, nous avons toujours priorisé la présence des élèves en classe, et nous souhaitons ardemment poursuivre en ce sens en 2021. Pour nous assurer que nos élèves continuent d'apprendre, de socialiser et de se développer dans les meilleures conditions qui soient, nous actualisons aujourd'hui notre plan en y apportant de nouveaux ajustements qui tiennent compte à la fois de la situation sanitaire et de la situation pédagogique dans nos écoles. Nous sommes convaincus que les nouvelles mesures annoncées permettront non seulement de faire baisser la pression chez les élèves, leurs parents et le personnel, mais également de donner un soutien supplémentaire aux élèves qui en ont le plus besoin et de terminer ainsi cette année scolaire exceptionnelle en force. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

Rappel du retour en classe :

- Les écoles primaires ouvriront leurs portes le 11 janvier.
- Les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle ouvriront le 18 janvier.
- Au secondaire, les classes ou les écoles spécialisées qui offrent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation à des élèves lourdement handicapés ainsi que les établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire pourront toutefois continuer à recevoir leurs élèves à l'école selon le calendrier scolaire habituel. Il sera aussi possible pour l'équipe-école de permettre à certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ou à des élèves vulnérables qu'ils auront identifiés préalablement de recevoir des services éducatifs en présence d'ici la rentrée du 18 janvier.
- Pour cette même période, dans les régions où le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour la formation à distance, sous la supervision de personnel non enseignant, les élèves pourront exceptionnellement se rendre dans les établissements afin de profiter du réseau Internet pour l'enseignement à distance. Dans tous ces cas, les mesures de distanciation et les règles sanitaires lorsque des élèves ou du personnel sont en présence devront être respectées.
- En ce qui a trait aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence à partir du 11 janvier. » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-covid-19-un-plan-actualise-pour-education-des-mesures-importantes-pour-maintenir-nos-ec/>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Rapport du groupe d'experts concernant la ventilation et la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins

« Le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce que le rapport du groupe d'experts concernant la ventilation et la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins vient d'être déposé. Ce

rapport fait le point sur les connaissances scientifiques entourant le mode de transmission de la COVID-19 en lien avec la ventilation. Il vise à soutenir la prise de décision des autorités afin de prévenir la propagation du virus, tout particulièrement en ce qui a trait aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les travaux menés par le groupe d'experts ont été basés sur la documentation scientifique fournie par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il est actuellement reconnu que :

- le virus se transmet par des aérosols, principalement à proximité, soit à moins de deux mètres, d'une personne infectée;
- une transmission à quelques mètres de plus peut aussi survenir;
- le risque de transmission est augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lors d'une exposition prolongée.

Le rapport rappelle également l'efficacité des mesures de prévention et de protection mises en œuvre pour contenir la propagation du virus. Il formule plusieurs recommandations générales pour les établissements des deux réseaux :

- le respect des exigences de renouvellement d'air par heure spécifié dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- des inspections des systèmes de ventilation, de même que la prise de mesures de CO₂ et d'autres paramètres dans les locaux sur une base annuelle;
- des correctifs rapides lorsque la ventilation est inadéquate (ex. : nombre de changements d'air insuffisant) dans certains locaux et un monitoring systématique par la suite;
- la création d'un registre provincial des équipements en place qui soit accessible, à des fins de recherche et d'évaluation;
- l'information colligée, mise à jour et validée accessible pour réaliser des bilans et informer la population.

D'autres recommandations s'appliquent plus spécifiquement au milieu scolaire, notamment celle d'aérer régulièrement les pièces occupées en ouvrant les fenêtres deux fois par jour, de 10 à 15 minutes, et d'ouvrir les portes et les fenêtres 30 minutes avant et après les classes. En milieu scolaire, l'installation de purificateurs d'air mobiles n'est pas recommandée dans les classes. Du côté du réseau de la santé, on recommande, pour les lieux qui ne répondent pas aux exigences de ventilation, un plan de mitigation temporaire mis en œuvre à court et à moyen terme. Celui-ci peut inclure, par exemple, l'installation d'un appareil mobile d'extraction d'air ou d'un échangeur d'air.

Certaines recommandations concernent la coordination des actions à mettre en œuvre. On propose ainsi, entre autres, la création d'un comité interministériel réunissant les principaux partenaires et acteurs du domaine afin d'examiner les enjeux et proposer des actions à entreprendre; la bonification du volet sur la qualité de l'air de la Politique gouvernementale de prévention en santé; et l'instauration d'un programme de recherche.

Rappelons qu'en novembre dernier, des équipes ont été mobilisées afin de vérifier la fréquence de changement d'air dans différentes installations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, entre le 19 et le 23 novembre 2020, plus de 70 mesures du taux de dioxyde de carbone ont été effectuées dans plusieurs installations de type CHSLD. Les résultats des tests ont été considérés comme satisfaisants en attendant les recommandations contenues dans le présent rapport.» [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-rapport-du-groupe-dexperts-concernant-la-ventilation-et-la-transmission-de-l/>

Mise à jour : L'ABC DU PORT DU MASQUE À L'ÉCOLE

Consulter le document : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/abc_port_masque_ecole.pdf?1610122130 [08-01-2021]

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

« Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire en classe pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la 4^e année inclusivement, mais il est toutefois recommandé. Il est requis en zone rouge pour tous les élèves, à l'exception du préscolaire, lors des déplacements à l'intérieur de l'école, dans toutes les aires communes, en présence d'élèves d'autres groupes-classes et dans le transport scolaire.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une solution alternative si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

Dans les écoles secondaires, le port du masque de procédure (ou chirurgical) est obligatoire en tout temps pour les élèves en zone rouge. Le masque de procédure (ou chirurgical) est également requis pour ces élèves dans le transport scolaire. Le couvre-visage demeure requis dans le transport public (10 ans et plus).

Lors de la rentrée scolaire 2020, le gouvernement du Québec a ajouté des ressources supplémentaires dans le réseau de l'éducation dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves. Plus précisément, un investissement de près de 100 millions de dollars a permis de soutenir leur retour en classe et la consolidation de leurs apprentissages.

Afin de prêter main forte au personnel scolaire, le gouvernement du Québec déploiera progressivement dès janvier 2021 plusieurs actions pour accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en lien avec la pandémie, tant sur les plans de la pédagogie que du bien-être psychologique (santé mentale).

Ces actions incluent entre autres:

- la mise en place d'un programme de tutorat;
- la création d'une banque de tuteurs;
- la mise en place de nouveaux services d'accompagnement et de soutien par des organismes partenaires;
- davantage de soutien psychosocial, notamment par l'entremise d'une application mobile permettant aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses ressources ou témoignages sous la forme de vidéos;

Des solutions de rattrapage seront notamment envisagées pour offrir plus de soutien aux élèves en difficulté. Si vous constatez que votre enfant a cumulé des retards d'apprentissage importants, n'hésitez pas à communiquer avec son enseignant.

Tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) ont le nécessaire pour fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

Finalement, dans le contexte actuel et afin de favoriser la réussite scolaire des élèves, des documents résumant les savoirs essentiels à enseigner aux élèves seront préparés par le ministère et transmis aux enseignants. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles pour le primaire et le secondaire sont annulées pour l'année scolaire en cours.

Mesures pour un environnement scolaire sain

Plusieurs actions sont également effectuées afin d'assurer un environnement scolaire sain pour tous les élèves.

Entretien et désinfection dans les écoles et le transport scolaire

L'entretien des établissements scolaires a été rehaussé grâce à l'ajout de personnel d'entretien, permettant ainsi d'intensifier le nettoyage et la désinfection quotidienne.

Il en va de même dans le transport scolaire, où la désinfection des surfaces fréquemment touchées doit être appliquée, en zone rouge, entre chaque trajet. Il est également recommandé de laisser des fenêtres ouvertes pendant le transport, dans la mesure du possible.

Lorsqu'il lui est possible de le faire, rappelons que le parent est invité à favoriser le transport individuel.

Qualité de l'air dans les écoles

Dans le but de favoriser un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles du Québec, des tests de qualité de l'air ont été réalisés par les centres de services scolaires en décembre pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Ces tests permettent de s'assurer que l'air des écoles répond aux standards de qualité attendu.

Les résultats obtenus montrent qu'en moyenne le taux de CO₂ est plus bas que les taux maximums recommandés dans la vaste majorité des classes testées. Pour plus d'informations, consultez la [fiche synthèse \(PDF 426 Ko\)](#) sur la qualité de l'air dans les écoles.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires sont invités à mettre en place un programme de surveillance des principaux paramètres de la qualité de l'air à l'intérieur de leurs bâtiments. Ils devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Au secondaire, un élève peut retirer son masque de procédure (ou chirurgical) pour effectuer une activité qui le nécessite (activité physique, instrument à vent, etc.) à condition qu'une distance de 2 mètres entre les élèves soit respectée, y compris pour les élèves faisant partie d'un même groupe-classe. » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/#c81241>

Mise à jour : Déroulement de la vaccination contre la COVID-19

Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada. Jusqu'à ce jour, les vaccins des compagnies Pfizer et Moderna ont obtenu l'autorisation d'être distribués au Canada.

La vaccination contre la COVID-19 débute dès la réception des premières doses. Cependant, la vaccination est réservée uniquement aux [personnes faisant partie des groupes prioritaires](#). Évitez de téléphoner ou de vous présenter sur place pour vous faire vacciner. Les personnes concernées seront contactées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux au moment opportun.

Pour en savoir plus sur la séquence de vaccination des groupes prioritaires 1 à 6, consulter la section [Opération de la vaccination contre la COVID-19](#).

Dans les études, les vaccins à base d'ARN ont produit une bonne réponse immunitaire contre la COVID-19, et ce, même chez les personnes âgées.» [06-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/#c78778>

Mise à jour : Début de la vaccination contre la COVID-19 en CHSLD en Estrie

« Des 30 CHSLD publics et privés sur le territoire estrien, 14 recevront les équipes de vaccination d'ici vendredi avec le vaccin Moderna, ce qui représente un peu plus de 1000 personnes âgées vulnérables. Les résidents des CHSLD froids, c'est-à-dire où aucun cas de COVID-19 n'est recensé, seront les premiers vaccinés. La vaccination a d'ailleurs débuté hier auprès des résidents en CHSLD de l'Hôpital et CHSLD de Granby (Centre Leclerc).

Selon l'octroi des doses du vaccin Moderna, tous les résidents des CHSLD publics et privés devraient être vaccinés d'ici 3 semaines. On estime que près de 2 550 personnes à risque auront été vaccinées d'ici la fin du mois.

Rappelons également que depuis le 23 décembre dernier, ce sont 1 438 travailleurs de la santé en Estrie qui ont été vaccinés. La vaccination des travailleurs se déroule au Centre de foire de Sherbrooke par prise de rendez-vous. Les activités se déroulent bien et la réponse à la vaccination est positive par les membres du personnel. » [06-01-2021]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/debut-de-la-vaccination-contre-la-covid-19-en-chsld-en-estrie/>

Mise à jour : La vaccination contre la COVID va bon train en Montérégie

« La campagne de vaccination contre la COVID progresse bien en Montérégie. Alors que pendant les semaines de Noël et du Nouvel An plus de 4000 travailleurs de la santé des CHSLD, ressources intermédiaires (RI) et ressources en milieu familial de la Montérégie (RTF) ont reçu le vaccin, la vaccination des résidents de ces milieux de vie a débuté cette semaine partout en Montérégie.

L'arrivée de quelque 5000 doses de vaccins de Moderna a permis aux équipes mobiles qui avaient été formées dans chacun des CISSS de la Montérégie de se déplacer pour aller vacciner les résidents dans leur

milieu de vie (CHSLD, RI et RTF). Actuellement, nous prévoyons avoir terminé la vaccination de ces clientèles à la fin de la semaine prochaine.

La campagne auprès du personnel se poursuit aussi à un rythme soutenu. Cette semaine, en plus de poursuivre la vaccination des travailleurs des milieux de vie pour aînés, nous avons commencé à vacciner le personnel des milieux hospitaliers. Comme partout au Québec, nous utilisons toutes les doses actuellement disponibles pour vacciner le plus de gens possible.

Jeudi prochain, deux nouveaux sites de vaccination des employés, situés au 1100 boulevard Marie-Victorin à Longueuil et au 30, rue Strasbourg, à Candiac s'ajouteront aux deux sites utilisés depuis le début pour vacciner les travailleurs (à Brossard et Saint-Hyacinthe). Le vaccin de Pfizer qui est utilisé pour les employés ne pouvant être déplacé, ceux-ci doivent se rendre dans ces sites.

« La campagne progresse très bien en Montérégie. Nous vaccinons rapidement les clientèles prioritaires au fur et à mesure que nous recevons des doses. Nous serons en mesure de déployer les ressources nécessaires lorsque le nombre de vaccins disponibles nous permettra d'augmenter la cadence », assure Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie.

« La campagne de vaccination en cours nous donne espoir de pouvoir reprendre la vie la plus normale possible dans les prochains mois. C'est pourquoi il est extrêmement important de respecter les mesures annoncées mercredi soir. Nous savons à quel point c'est difficile de ne pas pouvoir rencontrer les personnes que l'on aime, mais le respect de ces mesures permettra de sauver des vies et de pouvoir à nouveau nous rassembler avec nos proches lorsque ce sera possible », poursuit-elle. » [08-01-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nouvelles/la-vaccination-contre-la-covid-va-bon-train-en-monteregie>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Directive sur l'utilisation des doses du vaccin contre la COVID-19

« Tous les vaccins reçus et ceux qui le seront au Québec au cours des prochaines semaines seront utilisés de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Ainsi, il n'est donc plus nécessaire de conserver la 2^e dose en réserve.

Dans le contexte de la campagne vaccination contre la COVID-19, la présente vise à fournir une orientation sur l'utilisation des doses de vaccin. Cette directive annonce un changement dans la stratégie de distribution et d'utilisation des vaccins contre la COVID-19. Dorénavant, tous les vaccins reçus et ceux qui le seront au Québec au cours des prochaines semaines seront utilisés de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Cette mesure a pour objectif d'accélérer la vaccination des personnes vulnérables, dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19 sur le territoire québécois. Cette décision s'inscrit à la suite d'une recommandation formulée par le Comité sur l'immunisation du Québec de l'Institut national de santé publique du Québec. Selon cette recommandation, il n'est donc plus nécessaire de conserver la 2^e dose en réserve.

Soulignons que l'efficacité de la première dose, 14 jours après son administration, est de plus de 90% pour les deux vaccins (Pfizer et Moderna). La seconde demeure importante, permettant surtout d'assurer la protection à long terme. Elle devra être administrée dans les délais prescrits par la Santé publique afin de s'assurer d'une couverture vaccinale maximale. Les rendez-vous des personnes ayant déjà reçu une première dose et visant l'administration de leur 2^e dose, seront ajustés en conséquence » [07-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgsp-009.pdf>

Mise à jour : Transfert des patients entre les services préhospitaliers d'urgence et les salles d'urgence

« L'objectif de ces directives est d'assurer la prise en charge sécuritaire des patients entre les services préhospitaliers d'urgence (SPU) et les salles d'urgence, et ce, dans le contexte actuel de responsabilité partagée entre les techniciens ambulanciers paramédics (TAP) et le personnel de l'urgence lors de l'arrivée du patient dans le centre hospitalier. Il s'agit également d'assurer un transfert efficace des patients aux points de transition, notamment en ce qui a trait à la prévention des infections dans un contexte pandémique » [08-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002851/>

Nouvelle page : Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en soin - Résumé du Rapport du Groupe d'experts scientifiques et techniques

« En novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a mandaté un groupe d'experts multidisciplinaires pour faire le point sur l'état des connaissances scientifiques relatives à la transmission de la COVID-19 en lien avec la qualité de l'air ainsi que sur les enjeux concernant la ventilation dans les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation.

Ce document est un résumé du rapport du groupe d'experts qui contient leurs conclusions et plusieurs recommandations pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments en contexte de pandémie de COVID-19. » [08-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002855/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Gouvernement du Canada

Mise à jour : Test de dépistage de la COVID-19 requis pour les voyageurs aériens à destination du Canada

« À compter du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de 5 ans ou plus sont tenus de présenter une preuve d'obtention d'un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 au transporteur aérien avant d'embarquer dans un vol international à destination du Canada. Consultez le » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2021/01/nouvelles-exigences-en-matiere-de-depistage-de-la-covid-19-avant-le-depart-entrant-en-vigueur-pour-tous-les-voyageurs-aeriens-qui-arrivent-au-canada.html>

Nouvelle page : Maladie à coronavirus (COVID-19) : activités et lieux de travail du gouvernement du Canada

Introduction

Bien que la pandémie de la COVID-19 présente des défis persistants pour les Canadiens et pour la fonction publique, nous gérons la COVID-19 dans le cadre de nos activités courantes et de la prestation continue de programmes et de services clés aux Canadiens.

Les autorités de santé publique ont fait savoir que les exigences en matière d'éloignement physique doivent demeurer en place. Cela veut dire que bon nombre d'employés continueront à travailler à distance, et de façon efficace, dans un avenir prévisible.

Comment nous soutenons les employés

Nous continuons de soutenir les employés avec :

- l'amélioration de la [capacité de travail à distance](#) pour permettre aux employés de [respecter les mesures de distanciation physique et les autres recommandations de santé publique](#);
- l'accès amélioré au réseau et en fournissant du matériel;
- les outils dont les gestionnaires ont besoin pour les aider à gérer dans de telles circonstances;
- l'accès amélioré aux [services et au soutien en santé mentale](#), comme le [Programme d'aide aux employés](#);
- des modalités de travail flexibles et des orientations sur les [congés](#) pour les employés;
- un accès plus facile [aux prestations pour les soins de santé](#) du Régime de soins de santé de la fonction publique.

Accès aux lieux de travail fédéraux

La santé et la sécurité physiques et psychologiques des employés sont d'une importance primordiale. Les décisions portant sur l'accès aux lieux de travail fédéraux sont fondées sur l'orientation donnée à l'échelle du gouvernement, et tiennent compte de la situation locale en matière de santé publique et du caractère prioritaire du travail. L'accès pour les employés varie d'une organisation à l'autre, en fonction de leurs besoins opérationnels.

Vous pouvez vous attendre à ce qui suit :

- vous recevrez régulièrement des mises à jour, à mesure que de nouvelles informations sont disponibles;
- vous serez tenus au courant de tout ce qui pourrait entraîner des changements dans votre situation actuelle;
- dans la plupart des cas, l'effectif continuera de comprendre des employés qui travaillent sur place et d'autres qui travaillent à distance;
- de formations et des aide-mémoires, offerts par votre organisation et par l'École de la fonction publique du Canada, continueront d'être disponibles pour vous aider, vous et vos équipes.

Votre organisation continuera de faire ce qui suit :

- appuyer ceux et celles qui travaillent à distance en leur fournissant le matériel et l'accès nécessaires pour accomplir leur travail;
- communiquer des renseignements sur l'accès aux lieux de travail;
- surveiller les opérations en fonction du besoin :
 - d'être inclusif;
 - de soutenir la productivité;
 - de fournir des services critiques;
 - de maximiser la capacité de travail à distance;
 - de veiller à la sécurité mentale et physique;
 - de respecter les exigences des employés en matière de mesures d'adaptation et d'accessibilité.

Ce que nous attendons de vous :

- respectez les mesures de santé publique, notamment l'hygiène des mains et l'éloignement physique, et suivez les directives locales de santé publique pour vous rendre sur le lieu de travail et en revenir, ainsi qu'à l'extérieur du lieu de travail;
- restez chez vous lorsque vous présentez des symptômes identifiés par les autorités sanitaires;
- prenez soin de votre santé mentale personnelle, par exemple, en effectuant une auto-évaluation sur le portail [Espace mieux-être Canada](#), vous y trouverez les aides disponibles;

- si votre santé mentale ou émotionnelle fait défaut, communiquez avec le PAE ou avec un professionnel de la santé (par exemple, un médecin de famille);
- lorsque vous travaillez à distance, prenez toutes les précautions en matière de santé, de sécurité et de sûreté, conformément à l'ensemble des lois, des politiques et des règlements, et gardez un contact régulier avec votre supérieur et vos collègues.

[Apprenez-en davantage sur les rôles et les responsabilités des employés.](#)

Dans les lieux de travail fédéraux, nous mettons l'accent sur la santé et le bien-être des employés qui s'y trouvent. Cela comprend ce qui suit :

1. la propreté, en particulier celle des surfaces souvent touchées et des zones très fréquentées;
2. la distanciation physique (sociale), pour permettre aux employés de circuler dans les lieux de travail en maintenant une distance sécuritaire entre eux (minimum de deux mètres).

Prochaines étapes

Votre organisation continuera de :

- mettre en œuvre des mesures pour réduire le risque de transmission du virus (éloignement physique, horaires de travail flexibles, barrières de protection, etc.);
- [surveiller le nombre de cas signalés dans la fonction publique fédérale](#), selon les rapports fournis par les gestionnaires par l'entremise de l'outil Suivi du statut de l'employé;
- gérer les [risques psychosociaux](#) afin de soutenir la santé mentale et le bien-être des employés;
- vous fournir des outils technologiques et de leadership pour vous aider à vous y retrouver dans cette nouvelle normalité;
- engager la discussion avec vos représentants syndicaux concernant les questions qui sont importantes pour vous. » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/covid-19/assouplissement-restrictions.html>

Mise à jour : Vaccins et traitements pour la COVID-19 : Déploiement du vaccin

« Vaccination contre la COVID-19

Les vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada sont gratuits. Ils sont d'abord offerts aux populations prioritaires. Ils seront ensuite offerts à toutes les personnes au Canada à qui les autorités de santé publique fédérales, provinciales et territoriales **recommandent de se faire vacciner**.

Ces personnes sont les suivantes :

- Toute personne qui réside au Canada, citoyenne ou non, de :
 - 16 ans et plus pour le vaccin de Pfizer/BioNTech
 - 18 ans et plus pour le vaccin de Moderna
- Les membres du personnel diplomatique et leurs dépendants, et le personnel embauché localement dans les missions canadiennes à l'étranger
- Les membres des Forces armées canadiennes en service à l'étranger

La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces :

- d'empêcher la propagation
- de réduire les répercussions des maladies infectieuses
- de nous protéger contre la COVID-19 » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Statistique Canada

Mise à jour : Detailed preliminary data on confirmed cases of COVID-19, January 15, 2020 to January 3, 2021 (revised)

« An updated set of preliminary data on the number of confirmed novel coronavirus (COVID-19) cases reported by provincial and territorial public health authorities to the Public Health Agency of Canada (PHAC) is now available. Along with this dataset are two aggregated tables that summarize the information available in the dataset. The updated information covers the period from January 15, 2020, to January 3, 2021.

The dataset and tables include information for 514,285 COVID-19 cases in Canada as of January 3, 2021. The data include detailed information received by PHAC from provincial and territorial public health authorities, such as suspected source of exposure, as well as clinical course and outcome, for example, hospitalization, intensive care admission and death. Data are also available by demographic characteristics, such as age group and sex.

Note to readers

Because the COVID-19 pandemic is rapidly evolving, these data are considered preliminary and are subject to change. The data published by Statistics Canada account only for those cases for which detailed information was submitted by the provincial or territorial public health authority to the Public Health Agency of Canada (PHAC). These data may not match the total number of cases at the provincial and territorial levels, which are reported regularly by each jurisdiction and compiled by PHAC. The discrepancy may be attributable to delays in reporting and variability in reporting cut-offs. As a result, these data are a subset of the total of all reported cases in Canada.

Routine updates on health outcome status are not given uniformly across Canada. Therefore, the data may underestimate the number of hospitalizations, admissions to intensive care units and deaths.

As part of its continued commitment to provide Canadians with much-needed information during the COVID-19 pandemic, Statistics Canada partnered with PHAC to make preliminary information on the number of COVID-19 cases available to the public.

Due to the increasing number of cases, this dataset can no longer be supported in a table format. The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19 (revised), Public Health Agency of Canada," has been deleted as of Thursday, December 10, 2020. The information from this table is now available in a downloadable dataset: "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number13260003](#)).

The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19: Four dimensions (aggregated data), Public Health Agency of Canada," provides aggregated national and regional results on exposure source, hospitalization status, intensive care unit status and health outcome, by age group and sex.

The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19: Six dimensions (aggregated data), Public Health Agency of Canada," provides aggregated national and regional results on exposure source, hospitalization status, intensive care unit status and health outcome, by age group and sex.

The publication *User Guide and Data Dictionary for Preliminary COVID-19 Data* ([Catalogue number13260002](#)) is available. This user guide—with appended data dictionary—provides Canadians and researchers with the information required to use the "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number13260003](#)) dataset. It provides background information on COVID-19 and describes the objectives, coverage, content, limitations and data quality concerns of the table.

Products

The dataset "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number 13260003](#)) provides detailed information on suspected source of exposure, as well as on clinical course and outcome, such as hospitalization, intensive care admission, and death. Data are also available by demographic characteristics, such as age group and sex. It is downloadable in a CSV format. » [07-01-2021]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210107/dq210107c-eng.htm>

Autres pays

Haute autorité de santé

« Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du Vaccin Moderna Covid-19 mRNA (nucleoside modified) dans la stratégie

Conformément à sa note de cadrage, la HAS depuis mai anticipe ses travaux portant sur la stratégie vaccinale contre la Covid-19. Elle avait en novembre dernier, émis des recommandations préliminaires sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner.

Le 6 janvier 2021, le Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) développé par la firme Moderna, a reçu une autorisation de mise sur le marché conditionnelle en Europe dans l'indication « immunisation active pour prévenir la Covid-19 due au virus SARS-CoV-2, chez les personnes âgées de 18 ans et plus ».

A qui s'adresse ces recommandations ?

Elles s'adressent à :

- Tous les citoyens
- Tous les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social
- Aux pouvoirs publics

Quels sont les objectifs de cette recommandation ?

Dans la continuité des travaux déjà menés sur la stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 et à la demande du Ministère chargé de la santé, la HAS en s'appuyant sur la Commission technique des vaccinations, détermine la place du Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) dans la stratégie de vaccination.

Principales conclusions de la recommandation :

La HAS a pris en considération les éléments suivants :

- Les résultats des études cliniques qui indiquent une efficacité vaccinale du vaccin développé par Moderna sur la réduction du nombre de cas de COVID-19 symptomatiques, y compris chez les patients de plus de 65 ans ;
- Les résultats de l'étude clinique de phase III qui indique un profil de tolérance du vaccin développé par Moderna globalement satisfaisant à la date d'analyse des données de l'étude (25/11/2020) ;

- La stratégie de vaccination qui vise à réduire la morbi-mortalité attribuable à la maladie (hospitalisations, admissions en soins intensifs et décès) et à maintenir les activités du pays, et particulièrement le système de santé en période d'épidémie, en priorisant dans les premières phases de la campagne de vaccination les populations les plus à risque de formes graves et les plus exposées au risque d'infection, c'est-à-dire les populations associant notamment un âge élevé, des comorbidités et des conditions d'hébergement collectifs ainsi que les professionnels du secteur de la santé et du médico-social.

Concernant la place du vaccin dans la stratégie vaccinale, la HAS estime que le Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) peut être utilisé chez les personnes de 18 ans et plus, y compris chez les plus âgées du fait de son efficacité et de son profil de tolérance satisfaisant.

La HAS note, toutefois, qu'à ce stade :

- l'efficacité vaccinale n'a pas été évaluée chez les sujets les plus jeunes (<18 ans);
- l'efficacité vaccinale sur la transmission virale n'a pu être évaluée.

La HAS rappelle que :

- Il n'y a pas lieu, à ce stade, de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la Covid-19 sauf si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin et dans un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.
- La stratégie de priorisation définie n'exclut pas pour autant - sur la base d'une appréciation du rapport bénéfice/risque individuel au cas par cas, une vaccination de sous-populations non âgées mais particulièrement vulnérables[1] et exposées au COVID-19 (déficits immunitaires sévères, hémopathies malignes, insuffisants rénaux dialysés, greffés d'organe solide...).

La HAS précise également les situations de la grossesse, de l'allaitement et des antécédents d'allergie.

Ce vaccin ne peut pas être co-administré avec d'autres vaccins à ce jour.

Par ailleurs, la HAS insiste sur la nécessité de maintenir l'ensemble des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale à ce stade.

Les objectifs du programme et la stratégie de priorisation seront susceptibles d'évoluer selon les connaissances acquises sur l'efficacité des vaccins sur les formes asymptomatiques et sur la transmission.» [07-01-2021]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3230287/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-place-du-vaccin-moderna-covid-19-mrna-nucleoside-modified-dans-la-strategie

CDC

Mise à jour : Live map of COVID-19 evidence

- [“When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?”](#)FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- [Testing and International Air Travel](#)FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021

- [Participation in Fraternity and Sorority Activities and the Spread of COVID-19 Among Residential University Communities - Arkansas, August 21-September 5, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Opening of Large Institutions of Higher Education and County-Level COVID-19 Incidence - United States, July 6-September 17, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Assessment of Day-7 Postexposure Testing of Asymptomatic Contacts of COVID-19 Patients to Evaluate Early Release from Quarantine - Vermont, May-November 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Time from Start of Quarantine to SARS-CoV-2 Positive Test Among Quarantined College and University Athletes - 17 States, June-October 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Improving Ventilation in Your Home](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Vaccinations](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Vaccination Considerations for People who are Pregnant or Breastfeeding](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [K-12 Schools COVID-19 Mitigation Toolkit](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [HHS Announces \\$22 Billion in Funding to Support Expanded Testing, Vaccination Distribution](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [At-Home Testing](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [What to Expect at Your Appointment to Get Vaccinated for COVID-19](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home \(Non-US Settings\)](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Information Metrics for Response Leadership's Decision Making](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Providing Care and Treatment for People Living with HIV in Low-Resource Non-US Settings During COVID-19 Pandemic](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Community Mitigation \(Non-US Settings\)](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Isolate If You Are Sick](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Testing Guidelines for Nursing Homes](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Staffing Resources](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Prevent Getting Sick](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021

- [Cases, Data, and Surveillance](#) THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 14-23, 2020](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [CDC Media Telebriefing: Update on COVID-19](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Resources for Teachers and Staff](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People 15 to 17](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People 18 to 24](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Summer Camps](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Childcare Programs](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Returning to Work](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People Experiencing Homelessness](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Correctional and Detention Facilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Retirement Communities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Tribal Communities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Older Adults and People at Higher Risk](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People with Disabilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Colleges and Universities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Worker Safety & Support](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Parks & Recreational Facilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Youth Sports](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Shared and Congregate Housing](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for K-12 Schools](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Domestic Travelers](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Community and Faith-Based Organizations](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Businesses and Workplaces](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021

- [Personal and Social Activities](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Rapid Response Team Guidance](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Global COVID-19](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Guidance for Administrators in Parks and Recreational Facilities](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 and Animals](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021”
- [Interim Guidance for Implementing Home Care of People Not Requiring Hospitalization for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, OCTOBER 16, 2020

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>

NIPH

« Who will get the coronavirus vaccine?

Initially, there will not be enough coronavirus vaccine available for everyone in the recommended groups, so it must be given first to those who need it most.

Current order of priority:

1. Residents in nursing homes and selected groups of healthcare personnel #
2. Age 85 years and above and selected groups of healthcare personnel #
3. Age 75-84 years
4. Age 65-74 years
AND people between 18 and 64 years with these diseases/ conditions at high risk of a severe disease course (marked with * in the list below)
5. Age 55-64 years with underlying diseases/conditions (see the list below)
6. Age 45-54 years with underlying diseases/conditions
7. Age 18-44 years with underlying diseases/conditions
8. Age 55-64 years
9. Age 45-54 years

The Norwegian Institute of Public Health has assessed that at the turn of the year 2020/2021 there is a significant risk of many new local outbreaks and a regional increase in the next four weeks. Selected groups of healthcare personnel and other employees in the health and care service are therefore prioritised together with residents in nursing homes and people aged 85 and older. Knowledge of the safety and efficacy of each approved vaccine, as well as the infection status in the country, will determine a possible broadening of this recommendation for healthcare personnel.

People with the following disease/ conditions are defined as medical risk groups:

- Organ transplant*
- Immunodeficiency*
- Hematologic (blood) cancer in the last 5 years*
- Other active cancer, ongoing or recently finished treatment for cancer (especially immunosuppressive therapy, radiation therapy to the lungs or chemotherapy)*
- Neurological or muscular disease with impaired coughing strength or lung function (e.g., ALS, Downs Syndrome)*
- Chronic kidney disease or significantly impaired renal function
- Chronic liver disease or significantly impaired liver function
- Immunosuppressive therapy, e.g. with autoimmune diseases
- Diabetes
- Chronic lung disease, including cystic fibrosis and severe asthma that has required the use of high-dose inhaled steroids or steroid tablets during the last year
- Obesity with body mass index (BMI) of ≥ 35 kg/m² or higher
- Dementia
- Chronic cardiovascular disease (except high blood pressure)
- Stroke

Other serious and / or chronic diseases not mentioned in the list above may also increase the risk of serious illness and death from COVID-19. This should be assessed individually by a doctor.

** These diseases/ conditions can give a high risk for a severe disease course and death among younger people.*

You will be contacted by your doctor or the municipality for vaccination when it is your turn. Check your municipality's website for details.

The vaccine is free, and it is not possible to pay to get the vaccine earlier.

Healthcare personnel who themselves have a risk of a severe COVID-19 disease course should follow the order of priority for their risk group.

People who belong to these groups and are resident or staying temporarily in Norway can have the vaccine as part of the immunisation programme.

Europol has issued a warning about the expected increase in counterfeit coronavirus vaccines. All use of approved coronavirus vaccines in Norway will be organised by municipalities and health trusts.

Rationale for the recommendations

- The elderly and people with certain diseases and conditions are those who have the greatest risk of severe disease course and death.
- Residents in nursing homes appear to be particularly vulnerable.
- Advanced age is the dominant risk factor for severe disease course and death due to COVID-19. In old age, the incidence of the diseases that increase the risk of severe disease course and death (risk groups) also increases.
- The risk rises sharply from the 60s and upwards, both for a severe disease course and death.
- Vaccines will protect them from severe disease and as a result, reduce the burden on the health service and everyone who works there.

The order of priority can change depending on:

- how much transmission there is in society
- how much strain there is on the health care system
- which vaccines we have access to
- knowledge of how the individual vaccines work in different age groups and risk groups
- knowledge of the extent to which the vaccines prevent transmission in society.

For further information about severe COVID-19 disease course for risk groups see:

- [Risk groups and their relatives](#)

Pregnancy and breastfeeding

So far, there is little experience with vaccination of pregnant and breastfeeding women. It is currently not appropriate to give a general recommendation about vaccination of pregnant women. Vaccination of pregnant women who are at risk due to other illness should be considered individually by a doctor. Breastfeeding mothers who are given priority for vaccination due to another illness or occupational situation can be vaccinated.

Children in risk groups

It is very rare for children to become seriously ill with coronavirus. The vaccines that are coming to Norway first have been tested on children and young people to a small degree. We therefore do not initially recommend the vaccine to children under 18 years of age.

For those who are not in the risk groups

It may be appropriate to recommend the vaccine to a larger part of the population when we know more about the vaccines that are approved and how the pandemic develops.

After recovery from COVID-19

It is unclear to what extent people who have had COVID-19 are immune to the disease, and how long this protection lasts. This will depend on, among other things, how ill the person was. Based on the knowledge we have today, it is recommended that people who have had COVID-19 are vaccinated, as long as they are well and do not have ongoing effects of the disease when it is time for vaccination. It is recommended that the coronavirus vaccine should be given no earlier than 3-4 weeks after the symptoms are gone. [08-01-2021]”

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/who-will-get-coronavirus-vaccine-first/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

11 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 8 janvier au lundi 11 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 11 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 17 |
| MAMH | 18 |
| Canada (ASPC) | 18 |
| AHS | 27 |
| PHO | 27 |
| AUTRES PAYS : OMS, FDA, CDC, ECDC, GOV.UK, SPF, NIPH | 28 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Fil RSS des communiqués et invitations aux médias – nouvelles gouvernementales

[COVID-19 : tester, tracer et isoler - Pour l'utilisation de tests rapides et un dépistage massif de la COVID-19 dans nos milieux demeurant ouverts](#)

Published: Mon, 11 Jan 2021 09:35:00 -0500

QUÉBEC, le 11 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Alors que plus de 600 000 enfants retournent en classe ce matin, la cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions, madame Dominique Anglade, demande au premier ministre Legault de mettre en place rapidement une stratégie de dépistage massif comprenant l'utilisation de tests rapides dans les milieux demeurant ouverts (le manufacturier, la construction et les écoles) tout en n'oubliant pas les Québécois les plus...

Québec solidaire aux grandes chaînes: ramenez les primes COVID!

Published: Sun, 10 Jan 2021 06:00:00 -0500

MONTRÉAL, le 10 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le député d'Hochelaga-Maisonneuve et responsable solidaire en matière de Travail, Alexandre Leduc, appelle les grandes chaînes qui pourront rester ouvertes dans les prochaines semaines à réintroduire les « primes COVID » du printemps dernier dans un contexte où la crise sanitaire atteint des sommets sans précédent.

« Contrairement à la plupart des commerces, les ventes et les profits des grandes chaînes se portent très bien depuis le début de la...

Vaccination : Québec doit arrêter l'improvisation et clarifier sa stratégie.

Published: Fri, 08 Jan 2021 19:07:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - À la lumière des récentes déclarations du gouvernement fédéral, concernant la stratégie de vaccination des gouvernements provinciaux, notamment en ce qui a trait à la manipulation de la posologie des vaccins, l'opposition officielle exige que le gouvernement du Québec clarifie sa stratégie de vaccination et, surtout, qu'il s'assure que cette stratégie n'aura aucune conséquence sur l'immunité des Québécoises et des Québécois ni sur l'approvisionnement des...

Offre de service à la suite des nouvelles mesures sanitaires

Published: Fri, 08 Jan 2021 18:39:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec à propos des nouvelles mesures sanitaires, la Société des traversiers du Québec (STQ) informe la clientèle qu'afin d'assurer le transport notamment des travailleurs essentiels, l'offre de service demeure inchangée dans toutes les traverses sauf pour la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout.

Pandémie de COVID-19 - Maintien des mesures en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec

Published: Fri, 08 Jan 2021 13:41:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Dans la foulée des nouvelles restrictions sanitaires annoncées par le gouvernement du Québec mercredi dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, confirme le maintien des mesures déjà en place depuis l'automne dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur. Cette décision vise à éviter la propagation du virus sur les différents campus et à assurer la sécurité des étudiants et du personnel.

Pour la session d'hiver,...

Sources : <https://www.quebec.ca/fil-de-presse.rss> ;
https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Consignes et ressources pour les personnes handicapées (COVID-19)

Les personnes handicapées vivant dans une ressource intermédiaire ou de type familial (RI-RTF) ou en CHSLD, ainsi que leurs proches, doivent respecter des consignes particulières. Vous pouvez vous informer auprès de la résidence, des personnes responsables de votre milieu de vie ou de l'établissement des directives en vigueur, notamment en ce qui concerne les visites et l'aide possible par une personne proche aidante. Pour en savoir plus, consultez la page Personnes hospitalisées ou résidant en CHSLD, RI-RTF ou RPA dans le contexte de la COVID-19.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/personnes-handicapees-dans-le-contexte-de-la-covid-19/>

Liste des commerces prioritaires

Dans l'objectif de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Commerces de détail et entreprises de soins personnels et d'esthétique

Les commerces de détail et les entreprises de soins personnels et d'esthétique devront cesser leurs activités, à l'exception des entreprises suivantes :

- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Pharmacies
- seulement pour les produits essentiels à la vie courante
- Quincailleries
- seulement pour les produits requis pour effectuer de l'entretien extérieur, des réparations ou de la construction
- Stations-service
- Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux
- Commerces d'équipements de travail (sécurité et protection)
- Commerces de produits, de pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique ainsi qu'à la réparation ou à l'entretien d'un véhicule, incluant les centres de réparation et d'entretien de véhicules, mais excluant la vente de véhicules
- Commerces à grandes surfaces et autres surfaces de vente offrant à la clientèle une grande diversité de catégories de produits dont des produits alimentaires, de pharmacie et de quincaillerie
- seulement pour les produits habituellement vendus dans l'un des commerces mentionnés ci-haut, ce qui exclut notamment les jouets, les vêtements, les livres, les appareils électroniques, les articles de décoration, les articles de cuisine et les électroménagers
- Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés)
- Fleuristes
- Commerces de produits pour exploitations agricoles
- Commerces d'articles médicaux, orthopédiques et pour les soins de la vue
- Commerce situé dans un établissement postsecondaire offrant du matériel exigé spécifiquement dans les cours de l'établissement
- Commerces de produits spécialisés d'entretien ménager et de bâtiments
- Société des alcools du Québec
- Société québécoise du cannabis

Ces commerces, à l'exception des pharmacies et des stations-service, devront être fermés au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h. À noter que la [Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux](#) et le [Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux](#) demeurent en vigueur et que les commerces assujettis doivent s'y conformer.

Les exploitants devront également respecter les [restrictions en vigueur concernant le nombre de personnes admises dans les commerces](#).

Commerce en ligne

Les achats en ligne ou par téléphone et la livraison demeurent autorisés. Les commerces pourront autoriser le ramassage des biens, à condition qu'il soit effectué à l'extérieur.

Réparation et location

Les commerces de détail non prioritaires qui offrent des services de réparation d'équipement informatique et électronique ou de réparation et de location d'outils ou d'équipement sportif et de plein air peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour ces services.

Services de soins de santé

Les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, massothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités.

Les services dans les cliniques médicales et les cabinets de médecins demeurent également ouverts. Les activités offertes dans ces milieux peuvent se poursuivre.

Les services de soins esthétiques, considérés comme des services de soins personnels et d'esthétique (électrolyse, épilation au laser, etc.), doivent cesser durant cette période. Toutefois, les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique) continuent à être offerts durant cette période.

Ces entreprises devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Soins esthétiques pour animaux

Les entreprises offrant des services de soins esthétiques pour les animaux sont également visées par la fermeture. Les services de toilettage d'animaux ne sont donc pas autorisés durant cette période.

Centres commerciaux

Seules les aires de circulation pourront être ouvertes dans les centres commerciaux afin d'assurer l'accès aux commerces qui ne sont pas visés par la fermeture. Celles-ci devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Télétravail

Le télétravail sera également obligatoire pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé.

Restaurants

Les restaurants peuvent uniquement maintenir les services de livraison et de commandes pour emporter.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

COUVRE-FEU

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train ou un avion pour se rendre, à la suite de son trajet, à sa destination;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'écllosion dans l'établissement, déclarée par les autorités de santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour les besoins d'urgence.

Pour leur part, les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir tous leurs services.

LOISIR ET SPORT

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités de loisir et de sport extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires sont autorisées (ex. : marche, ski de fond, patinage). Elles devront désormais se limiter à la pratique individuelle ou avec les occupants d'une même résidence privée.

Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, et ce, pour respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux extérieurs à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités de loisir et de sport intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont déjà reçu une autorisation des autorités de santé publique.

[CHSLD, RI DE 20 PERSONNES ET PLUS QUI ACCUEILLENENT DES AÎNÉS ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS \(RPA\)](#)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante connue par jour ;
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement.

FERMETURE DES COMMERCES NON PRIORITAIRES

Les commerces considérés comme non prioritaires doivent fermer leurs portes jusqu'au 8 février 2021. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.

La cueillette à la porte sera toutefois permise. Ainsi, il sera possible d'acheter un produit en ligne et de le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.

À compter du 9 janvier, afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces devront fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels comme des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont pas donc autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/?fbclid=IwAR3JxHZenHO22oOqUZ26V-9L2jiqYZVr59x9Cm5M0CQqe-1-NS0zj5ADu3w#recherchePiv>

Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19

Un couvre-visage, aussi appelé masque artisanal, peut désigner un couvre-visage fabriqué par une entreprise ou un couvre-visage que vous fabriquez vous-même à la maison.

Quand porter un masque ou un couvre-visage

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est **obligatoire dans les transports en commun** (autobus, métro, traversiers, taxis, services de voiturage, etc.) et **dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts** pour les personnes de 10 ans et plus.

Cette obligation, sauf exception, s'appliquera aux lieux suivants :

- un commerce de vente au détail;
- une entreprise de services;
- un cabinet privé de professionnel;
- un lieu où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux;
- une entreprise de soins personnels (ex. : coiffeurs, soins esthétiques);
- un centre commercial;
- un lieu de culte;
- un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement (ex. : cinéma, salle de spectacles, etc.);
- une salle de location ou un autre lieu utilisé pour accueillir des événements, comme des congrès et des conférences;
- un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives, même pour les spectateurs;
- un restaurant ou un bar;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d'un établissement d'hébergement touristique;
- **une aire commune ou un terrain d'un établissement scolaire primaire, secondaire, collégial, universitaire ou d'un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle;**
- **une salle de classe dès la 5^e année du primaire;**
- une salle du personnel dans un établissement d'enseignement;
- une gare de train ou d'autobus, une gare fluviale, une station de métro ou un aéroport;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d'une résidence privée pour **aînés;**
- **un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation ou pour y circuler.**

Le port du masque ou du couvre-visage est recommandé dans les aires communes des immeubles d'habitation (appartements, logements, condos, multiplex, complexes domiciliaires, etc.).

Le port du masque de **procédure** est obligatoire en tout temps sur les terrains et dans un établissement scolaire secondaire, collégial, universitaire ou un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.

Le port d'une visière ne pourra pas remplacer le masque ou le couvre-visage dans les endroits où celui-ci est obligatoire.

Les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes ne sont pas visées par l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage :

- les enfants de moins de 10 ans. Toutefois, le port du masque ou du couvre-visage est recommandé pour les enfants de 2 à 9 ans. Il est non recommandé pour ceux de moins de 2 ans;

- les personnes dont la condition médicale particulière empêche le port du masque ou du couvre-visage :
- les personnes qui sont incapables de le mettre ou de le retirer par elles-mêmes en raison d'une incapacité physique,
- les personnes qui présentent une déformation faciale,
- les personnes qui, en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère, ne sont pas en mesure de comprendre l'obligation ou pour lesquelles le port du masque ou du couvre-visage entraîne une désorganisation ou une détresse significative,
- les personnes qui présentent une affection cutanée sévère au niveau du visage ou des oreilles qui est aggravée significativement en raison du port du masque ou du couvre-visage.
- les personnes qui reçoivent un soin, bénéficient d'un service ou pratiquent une activité physique ou une autre activité qui nécessite de l'enlever. Dans ces cas, elles peuvent retirer leur masque ou leur couvre-visage pour la durée de ce soin, de ce service ou de cette activité seulement;
- les personnes qui retirent leur masque ou leur couvre-visage momentanément, à des fins d'identification;
- les personnes qui travaillent ou qui exercent leur profession dans un [lieu qui accueille le public](#) dans la mesure où il est fermé ou partiellement couvert et qu'il ne s'agit pas d'une unité d'hébergement, sauf lorsqu'elles se trouvent dans le hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation. Ces personnes demeurent cependant soumises aux règles spécifiques qui leur sont applicables en matière de santé et de sécurité du travail;
- les personnes qui sont assises et respectent la distanciation prévue pour les lieux suivants (elles doivent remettre leur masque ou leur couvre-visage lors de leurs déplacements dans ces lieux) :
 - dans les salles de classe d'un établissement d'enseignement préscolaire et primaire (sauf pour les élèves de la 5^e et 6^e année du primaire)
 - dans un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement,
 - dans un restaurant, une aire de restauration ou un bar,
 - dans un autre lieu fermé ou partiellement couvert qui accueille le public où les personnes peuvent être assises

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Questions et réponses sur les consignes sanitaires, les symptômes, les traitements et la santé mentale dans le contexte de la COVID-19

[Dans les services de garde et les écoles, est-ce que les enfants doivent porter un masque ou un couvre-visage?](#)

Le port du masque artisanal, aussi appelé couvre-visage, n'est pas nécessaire pour les enfants dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

À l'école (préscolaire, primaire et secondaire) :

- Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves du préscolaire.
- Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves du primaire en tout temps dans les corridors et les aires communes.

- Pour les élèves de 5e et 6e années, le port du couvre-visage est aussi obligatoire en classe. Le couvre-visage est également requis pour ces élèves dans le transport scolaire ou le transport public (10 ans et plus).
- Pour tous les élèves du secondaire, le port d'un masque de procédure est obligatoire en tout temps dans les lieux communs, incluant en classe dans leur groupe-classe stable et sur le terrain de l'école. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/>

Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

REPRISE DU SKI

À quels services les skieurs auront-ils accès dans les stations de ski?

Il est possible de louer de l'équipement, mais il est impossible d'accéder à un casier. Les boutiques doivent demeurer fermées et tous les cours et les entraînements sont suspendus.

Est-ce que les skieurs auront accès aux chalets de ski?

Oui, mais certaines restrictions s'appliquent.

Les services de restauration seront fermés. Le chalet sera accessible uniquement pour :

- se réchauffer;
- manger son lunch (selon la politique en vigueur à la station);
- accéder aux installations sanitaires.

Quelles sont les consignes à suivre pour utiliser les remontées mécaniques dans les stations de ski?

Une seule maisonnée à la fois pourra utiliser une remontée mécanique.

Pour les personnes seules, une distance de 2 mètres devra être respectée. Les mêmes règles s'appliquent concernant le couvre-visage et la file d'attente.

Pour ce qui est des télécabines, une seule maisonnée ou deux personnes seules (placées à chaque extrémité de la cabine) pourront les utiliser en même temps.

Quelles sont les règles concernant l'accessibilité aux relais de motoneige ainsi qu'aux chalets d'accueil dans les centres de glisse et de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, randonnée, etc.)?

Les règles sont les mêmes que celles prévues pour les stations de ski.

Les services de restauration sont fermés. Le chalet ou le relais est accessible uniquement pour :

- se réchauffer;
- manger son lunch (selon la politique en vigueur sur le site);
- accéder aux installations sanitaires.

Comment fonctionne l'accès aux refuges de ski de fond et de motoneige?

L'achalandage **doit** être contrôlé pour assurer la distanciation entre les personnes qui s'y trouveront. De plus, la fréquence de nettoyage et de désinfection **doit** être augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage.

Pour des raisons de sécurité, il est important de permettre l'accès à ces chalets afin que les skieurs et les motoneigistes puissent s'y réchauffer et s'y réfugier en cas de blessures ou de bris d'équipements.

Les restaurants sont fermés, mais il est possible de manger son lunch à l'intérieur, selon les règles en vigueur sur le site.

Est-t-il possible de louer de l'équipement dans les centres de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, vélo à pneus surdimensionnés, etc.)?

Oui, il est possible de louer de l'équipement, qui devra être désinfecté après chaque utilisation. L'accès à ce service doit être limité pour assurer la distanciation physique.

Il est toutefois impossible d'accéder à un casier.

SÉPAQ

Hébergements touristiques

Est-ce que des amis résidant à des adresses différentes et ayant réservé dans une pourvoirie située en zone rouge peuvent maintenir leur réservation?

Oui, s'ils occupent des unités d'hébergement séparées au sein de l'établissement d'hébergement touristique (seules les personnes d'un même ménage sont autorisées à séjourner ensemble dans un chalet, par exemple).

Rappelons que les déplacements entre les régions sont fortement déconseillés.

Est-ce que les propriétaires d'établissement d'hébergement touristique (résidences de tourisme, gîtes, auberges de jeunesse, etc.) auront droit à une aide financière pour compenser les pertes de location?

Le 11 juin dernier, la ministre du Tourisme a dévoilé le Plan de relance touristique, qui représente des investissements de près de 753 millions de dollars, afin d'aider le secteur du tourisme à traverser la crise et à préparer la relance de ses activités. Le Plan de relance touristique prévoit :

- 446 millions de dollars pour la création d'un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques, dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). L'objectif est de permettre aux entreprises d'obtenir des prêts et des garanties de prêt à des conditions avantageuses. Un volet [Aide aux entreprises en régions en alerte maximale](#), a été ajouté à ce programme ainsi qu'au programme [Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises](#) (PAUPME);
- 200 millions de dollars en 2020-2021 afin d'appuyer l'investissement en tourisme d'affaires en milieu hôtelier, l'une des formes de tourisme les plus profitables (nouveau volet du Programme d'appui au développement des attraits touristiques [PADAT]);
- 25 millions de dollars (15 millions en 2020-2021 et 10 millions en 2021-2022) de plus pour bonifier les Ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT);
- 20 millions de dollars en vue de stimuler la demande pour des produits québécois (Explore Québec sur la route, Passeport Attraits et rabais de 50 % à l'achat d'une carte annuelle de la Sépaq);

- environ 13,8 millions de dollars destinés aux établissements hôteliers et aux gîtes, une subvention équivalant au montant de la taxe sur l'hébergement touristique payé pour le premier trimestre de l'année 2020.
- le 18 novembre 2020, 38 millions de dollars ont été octroyés au secteur de l'hébergement touristique. Il s'agit d'un soutien financier accordé aux entreprises sur la base de l'écart de la taxe sur l'hébergement (TSH) versée pour les deuxième et troisième trimestres de 2020, par rapport à celle versée pour ces mêmes trimestres en 2019.

Le montant versé compensera la totalité de l'écart, ou un maximum de 200 000 \$ par établissement. Les entreprises visées sont les établissements de pourvoirie, les gîtes et les établissements hôteliers de 4 à 299 chambres démontrant une baisse d'au moins 30 % du montant de TSH perçu pour les deuxième et troisième trimestres de 2020 combinés, par rapport à la même période en 2019.

Il n'est pas exclu que d'autres annonces s'ajoutent en fonction de son l'évolution de la situation.

Par ailleurs, d'autres [mesures gouvernementales](#) s'adressent aux entreprises de tous les secteurs d'activité, dont le tourisme.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19. Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

- le 8 janvier 2020, du [décret 2-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 127 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Mesures visant à assurer la réussite des élèves

[...] Tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) ont le nécessaire pour fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

Finalement, dans le contexte actuel et **pour favoriser** la réussite scolaire des élèves, des documents résumant les savoirs essentiels à enseigner aux élèves seront préparés par le **Ministère** et transmis aux enseignants. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles pour le primaire et le secondaire sont annulées pour l'année scolaire en cours.

Mesures pour un environnement scolaire sain

Plusieurs actions sont également mises en œuvres dans le but d'assurer un environnement scolaire sain pour tous les élèves. [...]

Qualité de l'air dans les écoles

[...] Les résultats obtenus montrent qu'en moyenne le taux de CO2 est plus bas que les taux **maximaux recommandés** dans la vaste majorité des classes testées. Pour plus d'informations, consultez la [fiche synthèse \(PDF 426 Ko\)](#) sur la qualité de l'air dans les écoles. [...]

Sport-études, Arts-études, projets pédagogiques particuliers et activités parascolaires

[...] Les services de garde sont offerts pour les élèves d'un même groupe-classe stable ; il est aussi possible de créer des sous-groupes avec une distanciation de 2 mètres entre chacun ou séparés par des barrières physiques, en évitant toutefois d'isoler des enfants. Pour les cours à option, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves, avec port du **couvre-visage**. **Ces cours peuvent** aussi être offerts à distance [...]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/>

Mise à jour : Information pour le personnel de la fonction publique dans le contexte de la COVID-19

Directives si vous travaillez dans un ministère ou un organisme

MESURES ADDITIONNELLES DE CONFINEMENT

- Les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble du territoire québécois.
- Jusqu'au 7 février inclusivement, le télétravail est obligatoire pour tous les employés et employées. Les seules personnes qui devraient se retrouver dans le milieu de travail sont celles qui doivent réaliser des activités jugées prioritaires par les ministères et organismes publics et qui ne peuvent se faire en télétravail.
- Les établissements scolaires primaires jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement. Les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts tandis que les services de garde d'urgence en milieu scolaire n'accueilleront que les enfants dont les parents occupent un emploi figurant sur la liste des emplois jugée prioritaire. Ces services seront rendus disponibles, selon le calendrier scolaire.

En conséquence, du 4 au 10 janvier 2021 inclusivement, l'employée ou l'employé qui n'est pas en mesure d'offrir une pleine prestation de travail (en télétravail ou autre) en raison de la nécessité de demeurer à la maison afin d'assurer la sécurité d'un enfant verra son traitement maintenu pour les jours prévus au calendrier scolaire de son enfant.

- Il est cependant de la responsabilité des ministères et des organismes publics de s'assurer que les employés et employées fournissent la prestation de travail qu'ils sont en mesure de faire sans compromettre le respect des responsabilités parentales.

Couvre-feu

Du 9 janvier au 7 février 2021 inclusivement, un couvre-feu provincial est en vigueur, de 20 h à 5 h,

interdisant à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence, hormis dans des cas d'exceptions justifiant le déplacement, tel que pour effectuer un travail considéré prioritaire. Lorsqu'un tel déplacement est nécessaire pendant le couvre-feu, il est recommandé que l'employée ou l'employé ait une autorisation écrite de la part de son gestionnaire.

Cette mesure ne s'applique pas aux territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James
REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS EN MILIEU DE TRAVAIL

Les directives ci-dessous sont temporairement suspendues en raison de l'obligation de télétravail pour tous, à l'exception de celles et ceux effectuant des activités jugées prioritaires et qui ne peuvent se faire en télétravail.

- Depuis le 18 juillet 2020, en respect des consignes de santé publique, les employées et employés peuvent graduellement retourner en milieu de travail. Toutefois, sauf si des activités jugées indispensables ne peuvent se faire autrement qu'en présence sur les lieux du travail, le taux d'occupation ne peut dépasser 25 % de la capacité d'accueil de ceux-ci. La cible du 25 % est basée sur la volonté gouvernementale de reprendre graduellement les activités en milieu de travail dans le respect des consignes de la santé publique et vise à tendre graduellement à un nouvel équilibre entre le télétravail et le mode présentiel.

Dans tous les cas et en tout temps, il doit y avoir un respect intégral des mesures de prévention en milieu de travail, recommandé par la santé publique.

- Dans les régions où le niveau d'alerte est maximal, la présence en milieu de travail demeure limitée à 25 % de la capacité d'accueil des immeubles. Les personnes qui devraient se retrouver dans le milieu de travail sont celles qui :
 - doivent y réaliser des activités jugées prioritaires par le dirigeant;
 - ne peuvent réaliser leur prestation de travail en télétravail;
 - rencontrent des enjeux ergonomiques en télétravail pouvant compromettre la santé.
- Les milieux de travail sont aménagés en conformité avec les diverses directives et recommandations formulées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cela permet à l'employée ou employé qui doit réintégrer son milieu de travail d'accomplir son travail de façon sécuritaire et sans atteinte à sa santé.
- Le port du couvre-visage est obligatoire dans les halls d'entrée, les aires d'accueil et les ascenseurs depuis le 18 juillet 2020.

TÉLÉTRAVAIL

Consultez les directives de la section « Mesures additionnelles de confinement ».

- Le personnel doit continuer à respecter les mesures d'hygiène et les recommandations de la santé publique. Dans les zones où le palier d'alerte est rouge, des mesures additionnelles spécifiques sont mises en place afin de freiner la propagation du virus. Dans ce contexte, les orientations quant au personnel de l'État continuent à s'appliquer, et ce, dans le strict respect des mesures d'hygiène et des recommandations de la santé publique.
- Le télétravail doit être une mesure privilégiée pour le plus grand nombre d'employés et d'employées possible, étant entendu que chaque employée et employé doit continuer à fournir une pleine prestation de travail.
- L'employée ou employé qui ne peut accomplir sa pleine prestation de travail en télétravail devra réintégrer son milieu de travail, sans quoi il devra demander une autorisation pour un congé prévu à ses conditions de travail.
- Lorsque la situation le permettra, les milieux de travail devront respecter l'orientation gouvernementale selon laquelle le télétravail ne dépasse pas la limite des trois jours par semaine, dans la majorité des

cas. Les ministères et organismes devront atteindre un nouvel équilibre entre le mode présentiel et le télétravail.

- Le télétravail doit être autorisé par les gestionnaires.
- Il est très important que les personnes en télétravail respectent les règles de confidentialité et de sécurité de l'information.
- Chaque ministère ou organisme est imputable de sa gestion administrative et du maintien de la prestation de services.
- [Des informations relatives aux meilleures pratiques ergonomiques et à l'aspect psychologique du travail à la maison](#), peuvent être consultées sur le site de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP).

RÉUNIONS

Il est demandé au personnel d'utiliser les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques.

DÉPLACEMENTS HORS CANADA

- Les déplacements hors Canada qui devaient être effectués dans l'exercice des fonctions ne sont plus autorisés, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- Si un déplacement professionnel est jugé essentiel et incontournable, celui-ci devra être autorisé préalablement par le secrétaire du Conseil du trésor.
- **Tout employé ou employée qui arrive d'un déplacement hors pays, que ce dernier ait été fait dans le cadre de ses fonctions ou à titre personnel, doit s'isoler et ne peut pas se présenter au travail dans les 14 jours consécutifs qui suivent son retour au Canada.**

S'il s'agissait d'un déplacement à des fins :

- professionnelles, le traitement de l'employée ou de l'employé dont les symptômes ne sont pas invalidants sera maintenu. La personne devra effectuer sa pleine prestation de travail en télétravail ou, si la nature de son travail habituel ne s'y prête pas, toute autre tâche. Si les symptômes sont invalidants, elle pourrait être admissible à l'assurance traitement.
- **personnelles, l'employée ou de l'employé dont les symptômes ne sont pas invalidants doit prendre un congé conventionné ou obtenir, préalablement au voyage, l'autorisation de son gestionnaire pour effectuer du télétravail si les tâches le permettent. Si le télétravail est impossible, l'employée ou l'employé à la responsabilité d'assortir sa demande de vacances d'une autre demande de congé prévu à ses conditions, de façon à couvrir la période correspondant à la période d'isolement. Ces demandes de vacances et de congés doivent être soumises pour approbation au supérieur immédiat. Comme les consignes de la Santé publique peuvent évoluer, l'employée ou l'employé est responsable de vérifier, au moment de son départ en vacances, si de nouvelles consignes d'isolement ont été émises. Le cas échéant, il est responsable de s'y conformer et d'en informer l'employeur.**
- **Si, au cours de cette période d'isolement, l'employée ou l'employé devient symptomatique, il doit communiquer avec la santé publique et suivre les directives qui lui seront données.**

MESURES DE PRÉVENTION

Consultez la section [Consignes sanitaires](#) pour savoir comment diminuer les risques de propagation du virus.

Des réponses à vos questions

[Vous subissez une fermeture de classe ou une fermeture ou diminution de la capacité d'un service de garde.](#)

[Que faire?](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/covid19-fonction-publique/>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

[Clinique mobile de dépistage à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021 \[2021-01-11\]](#)

L'unité mobile de dépistage sera à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021 de 10h-16h.

[En savoir plus sur Clinique mobile de dépistage à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021](#)

[Rendez-vous et heures de visite durant le couvre-feu en vigueur dès aujourd'hui \[2021-01-09\]](#)

Toutes les personnes ayant un RENDEZ-VOUS ou besoin de services de santé et de services sociaux durant le couvre-feu imposé par le Gouvernement du...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-est/>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Ouest

[Suspension des visites - Hôpital Anna-Laberge et l'Hôpital du Suroît; seules les visites pour raisons humanitaires seront autorisées \[2021-01-09\]](#)

À compter du 9 janvier 2021 à 13 h, pour l'Hôpital Anna-Laberge et l'Hôpital du Suroît, seules les visites pour raisons humanitaires suivantes seront...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-ouest/>

Mise à jour : CISSS du Bas-Saint-Laurent

[ÉCLOSION DE COVID-19 À L'URFI DE MONT-JOLI \[2021-01-09\]](#)

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent avise la population que l'Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) de Mont-Joli fait face à une éclosion...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-bas-saint-laurent/>

Mise à jour : CHU de Québec – Université Laval

Interruption de l'essai clinique international sur le plasma de convalescents du SRAS-CoV-2 [2021-01-11]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/chu-quebec-universite-laval/>

Mise à jour : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Nouvelles et événements

Politique de l'HGJ relative aux proches aidants

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour : CIUSSS de la Capitale-Nationale

À la une

DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER À TRAVERSER LA CRISE SANITAIRE [2021-01-08]

La pandémie de coronavirus est une contagion hors du commun. Personne n'a été préparé à vivre une telle crise sanitaire et à subir ses impacts. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale souhaite rappeler les ressources mises à votre disposition pour vous aider à traverser cette période d'incertitude.

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-capitale-nationale/>

Mise à jour : CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

À la une

COVID-19 | État de situation en MCQ et arrivée des premières doses du vaccin de Moderna [2021-01-08]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-mauricie-centre-du-quebec/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Actualités

Suspension temporaire des visites des proches aidants à l'urgence du Centre hospitalier de St. Mary [2021-01-08]

Maintien des heures d'ouverture des cliniques de dépistages et du site mobile de dépistage sans rendez-vous [2021-01-08]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-ouest-ile-montreal/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Publications du MSSS

Rappel sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les travailleuses et travailleurs de la santé vaccinés

Feuille

Dernière modification : 11 janvier 2021
No. 20-279-08W

·
Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou une ressource intermédiaire (RI) de 20 places et plus qui accueille des aînés, pendant la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 08 janvier 2021
No. 20-210-365W

·
Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 08 janvier 2021
No. 20-210-364W

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Mise à jour : COVID-19 pour les professionnels

Actualités

Nouvelles orientations de santé publique en matière de recherche, d'évaluation et de suivi

Le caractère inédit de la pandémie de la COVID-19 et sa durée indéterminée nécessitent de nouvelles connaissances scientifiques pour alimenter la prise de décision à court, moyen et long terme. Afin de mieux orchestrer les différentes actions qui relèvent de la santé publique dans les champs de la recherche, de l'évaluation et du suivi et de la reddition de comptes, la Direction de la planification et du développement en santé publique du MSSS a élaboré des orientations pour la période 2020-2024.

Source : <http://msss.gouv.qc.ca>

Mise à jour : Directives COVID-19 du MSSS

Nouveautés et mises à jour

Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie et de soins (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe ou milieux de réadaptation en déficience physique, santé physique et modérée pour adulte) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Directive COVID-19

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. DGAPA-019.REV2

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Mise à jour : Actualités

8 janvier 2021

Modèle d'Attestation pour les déplacements durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec

Le Ministère met à la disposition des municipalités un modèle d'attestation à remplir [...]

Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/>

Gouvernement du Canada (ASPC)

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyages

Voyageurs qui entrent au Canada

Pour limiter la propagation de la COVID-19, les voyageurs qui entrent au Canada doivent suivre les règles établies par les [décrets d'urgence](#) en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

[Test moléculaire de dépistage de la COVID-19 requis avant l'embarquement pour les voyageurs aériens venant au Canada.](#)

[Directives pour les voyageurs qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19.](#)

[Vous ne devriez pas voyager si vous êtes malade. Les restrictions imposées par les compagnies aériennes commerciales peuvent aussi vous empêcher de monter à bord de l'avion si vous êtes malade. Toutefois, les Canadiens, les personnes ayant d'un statut en vertu de la *Loi sur les Indiens* et les résidents permanents présentant des symptômes de la COVID-19 peuvent revenir au Canada.](#)

À votre arrivée au Canada, vous devrez :

- déclarer une toux, une fièvre ou des difficultés respiratoires
- [présenter la preuve de l'obtention d'un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures avant le départ prévu](#)

- reconnaître que vous êtes tenus de :
 - vous placer en quarantaine pendant 14 jours si vous n'avez pas de symptômes **ou**
 - vous placer en isolation pendant 14 jours si vous avez des symptômes
- indiquer que vous avez un endroit adéquat pour vous isoler ou vous mettre en quarantaine, où :
 - vous aurez accès aux nécessités de subsistance, notamment à de l'eau, à de la nourriture et à des médicaments et au chauffage pendant les mois d'hiver
 - vous ne serez pas en contact avec des personnes qui :
 - sont âgées de 65 ans et plus
 - ont des problèmes de santé sous-jacents
 - ont un système immunitaire affaibli
 - vous ne ferez pas parti d'un arrangement de vie en groupe ou en communauté, comme :
 - des camps industriels
 - des résidences d'étudiants
 - des remorques de construction
 - des établissements d'hébergement ou de soins de longue durée
 - un petit appartement partagé
 - vivre sous le même toit que des familles nombreuses ou plusieurs personnes
 - avoir des colocataires qui n'ont pas voyagé avec vous et que vous ne pouvez éviter
- prendre connaissance des instructions sur les mesures que vous devez prendre conformément au décret d'urgence et des sanctions en cas de non-conformité

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Conseils aux voyageurs

COVID-19 : Entrée de voyageurs pour des raisons humanitaires et levée limitée de la mise en quarantaine

Exigences obligatoires

À compter du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de cinq ans ou plus seront tenus de présenter une preuve de l'obtention d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 au transporteur aérien avant de monter à bord d'un vol international à destination du Canada. [...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/entree-humanitaire-liberation-limitee-quarantaine.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation

| | | |
|-------------|--|------------|
| • Voyageurs | Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes retournant au Canada | 2021-01-08 |
| • Voyageurs | Pour les voyageurs présentant des symptômes retournant au Canada | 2021-01-08 |

| | | |
|--|--|------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Travailleurs | Pour les personnes exemptées de l'obligation de se mettre en quarantaine | 2021-01-08 |
|--|--|------------|

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Pour les professionnels de la santé

Webinaires sur les vaccins contre la COVID-19

Accédez à des webinaires sur la planification des cliniques d'immunisation et sur la planification et l'administration des vaccins.

Fondements sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention des fournisseurs de soins

Regardez le webinaire sur les fondements sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention des fournisseurs de soins.

Module 1 : Approbation des vaccins contre la COVID-19 par Santé Canada (PDF), et rôle du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) dans la planification de la vaccination contre la COVID-19 (PDF)

- Décrit le processus d'approbation des vaccins par Santé Canada, y compris les changements découlant de l'arrêté d'urgence et l'état des présentations actuelles en continu
- Souligne les lignes directrices fournies et escomptées du CCNI

Module 2 : Les vaccins contre la COVID-19 au Canada (PDF)

- Décrit les plateformes technologiques utilisées par les vaccins candidats contre le SARS-COV-2/ COVID-19
- Discute des vaccins à base d'ARNm contre le SARS-COV-2/COVID-19 en développement chez Pfizer/BioNTech et Moderna

Module 3 : Planification de l'administration des vaccins contre la COVID-19 et des séances d'immunisation (PDF)

- Décrit les exigences touchant la prévention et le contrôle de l'infection afin d'administrer les vaccins contre la COVID-19 en toute sécurité étant donné la circulation continue du SARS-CoV-2
- Met en évidence les messages clés concernant les exigences relatives à l'entreposage et à la manipulation des vaccins et
- Fournit des paramètres de planification et des stratégies pour organiser des cliniques d'immunisation massives
- Accéder à des documents supplémentaires sur la planification des cliniques de vaccination (PDF)

Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech

Regardez le webinaire sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech.

Module 1 : Ce que vous devez savoir sur le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech (PDF)

- Décrit les caractéristiques du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- Résume les renseignements clés sur la manipulation et l'administration du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19

Module 2 : [Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) sur l'utilisation du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 \(PDF\)](#)

- Résume la preuve clinique du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- Résume les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- pour les recommandations en vigueur, consulter les [recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID 19 du CCNI](#)

Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19

[Regardez le webinaire sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19.](#)

La [présentation sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19 \(PDF\)](#) comprend des informations sur les :

- caractéristiques de la plateforme de vaccin Moderna contre la COVID-19
- données cliniques concernant le vaccin de Moderna contre la COVID-19
- renseignements clés sur la manipulation et l'administration du vaccin de Moderna contre la COVID-19

Pour plus d'informations sur les webinaires, consultez :

- l'[Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie](#)
- le [Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Prévention et risques

Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Distribution des vaccins

Toutes les personnes au Canada à qui les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales l'ont recommandé recevront le vaccin contre la COVID-19. Depuis décembre 2020, des doses des vaccins sont distribuées par phase au Canada. En supposant que l'approvisionnement en vaccins sûrs et efficaces se poursuive, il devrait y avoir assez de doses pour immuniser toutes les personnes au Canada pour lesquelles les vaccins sont approuvés et recommandés. Nous nous attendons à y arriver d'ici septembre 2021.

Le tableau suivant décrit les quantités de vaccins COVID-19 qui ont été livrées aux provinces et territoires à ce jour. Le tableau de la distribution totale confirmée de vaccins sera mis à jour chaque semaine.

[...]

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés.

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour : Vaccins et immunisation

Sécurité des vaccins, craintes et effets secondaires possibles liés à la vaccination

Effets secondaires des vaccins

Comme tout médicament ou complément alimentaire (y compris les vitamines), les vaccins peuvent entraîner des effets secondaires et des réactions.

Après l'administration d'un vaccin, il est courant d'avoir des effets secondaires légers et inoffensifs. Ces effets peuvent durer quelques heures ou quelques jours après la vaccination.

Il s'agit de la réponse naturelle du corps qui se mobilise pour bâtir une immunité contre la maladie. C'est ce qu'on appelle la réponse ou réaction inflammatoire. Ces réactions ne devraient pas perturber les activités quotidiennes et peuvent être traitées au besoin.

Les effets secondaires courants des vaccins peuvent être une :

- fièvre légère
- **symptômes similaires à ceux de la grippe, comme :**
 - **fatigue**
 - **frissons**
 - **maux de tête**
 - **douleurs musculaires**
 - **douleurs dans les articulations**
- rougeur, une douleur ou une enflure du bras ou de la jambe où le vaccin a été administré

Il se peut que les enfants soient plus irritables qu'à l'habitude.

Vous pouvez prendre un médicament pour soulager la douleur ou faire baisser la fièvre. Demandez à votre fournisseur de soins de santé ce qu'il recommande.

Réactions rares à un vaccin

Les réactions rares à un vaccin sont une :

- fièvre de plus de 40°C (104°F)
- enflure et une éruption cutanée qui démange à l'endroit où le vaccin a été administré

Il existe un très faible risque de réaction allergique à un vaccin nommée anaphylaxie. Cette réaction rare affecte environ une personne sur un million qui reçoit le vaccin. Elle survient habituellement rapidement après l'administration du vaccin et est traitable.

Les signes d'une réaction anaphylactique à un vaccin comprennent :

- une enflure du visage
- des plaques rouges qui démangent
- une chute soudaine de la pression artérielle
- des douleurs abdominales et des vomissements
- des éternuements, de la toux ou des difficultés respiratoires

Chez les enfants, les signes de réactions allergiques peuvent également inclure :

- de l'agitation
- de l'irritabilité
- une somnolence inhabituelle

Votre fournisseur de soins de santé vous demandera de rester à la clinique pendant au moins 15 minutes après l'administration d'un vaccin. Cela lui permet de veiller à ce que toute réaction anormale ou inattendue (comme l'anaphylaxie) soit surveillée et réglée rapidement.

Votre fournisseur de soins de santé signalera ensuite l'information aux autorités locales de la santé publique. Ces signalements font l'objet d'un suivi et d'une enquête.

Si vous ou votre enfant éprouvez des symptômes inhabituels après votre vaccination, communiquez avec votre :

- bureau de santé publique de votre région **ou**
- fournisseur de soins de santé **ou**
- centre local de services communautaires (CLSC) si au Québec

LES VACCINS NE CAUSENT PAS L'AUTISME

Des chercheurs et des scientifiques de partout dans le monde ont prouvé qu'il n'existe [pas de liens entre les vaccins et l'autisme](#).

En 1998, *The Lancet* (une revue médicale britannique) a publié une étude menée par le Dr Andrew Wakefield, un ancien médecin britannique. Cette étude affirmait à tort que le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) entraînait l'autisme.

Malheureusement, l'étude a été largement citée depuis sa publication. Jugée totalement erronée par la suite, elle a été [désavouée par The Lancet](#) (en anglais seulement).

Depuis, de nombreuses études de plus grande envergure ont exploré le même sujet et essayé de reproduire les résultats de cette étude. Elles ont prouvé qu'il n'existe pas de différence dans le taux d'autisme entre les personnes ayant été vaccinées et celles n'ayant pas reçu le vaccin.

Essais de sécurité des vaccins

Avant d'autoriser l'utilisation d'un vaccin au Canada, [on le soumet à toute une série de tests](#) pour s'assurer qu'il est sécuritaire.

Même après leur approbation, les vaccins sont soumis à une évaluation régulière de leur sécurité et de leur efficacité par les personnes qui les administrent comme les :

- infirmiers
- médecins
- pharmaciens

Leur sécurité et leur efficacité sont également évaluées par :

- les entreprises pharmaceutiques qui les fabriquent
- [les autorités de santé publique des provinces et territoires](#)
- [les scientifiques de Santé Canada qui les examinent](#)
- l'Agence de la santé publique du Canada par l'intermédiaire d'un système de surveillance

Pour en savoir plus sur la sécurité des vaccins, regardez notre [vidéo sur la sécurité des vaccins](#) et consultez [l'affiche sur la sécurité des vaccins](#).

Vaccination contre la COVID-19

[Renseignez-vous sur nos progrès en matière de vaccin, sur la sécurité du processus d'autorisation et sur ce à quoi il faut s'attendre une fois qu'un vaccin sera disponible au Canada.](#)

Soutien aux victimes d'une vaccination

Au Canada, les normes en matière de sûreté des vaccins sont très élevées.

Santé Canada :

- autorise l'utilisation de vaccins au Canada seulement après un examen approfondi et indépendant de preuves scientifiques
- surveille étroitement les vaccins une fois qu'ils sont sur le marché et peut rapidement les retirer si des problèmes de sûreté sont révélés

Les réactions permanentes graves à un vaccin sont très rares. Cependant, un petit nombre de personnes peuvent subir une réaction indésirable grave et permanente à la suite d'un vaccin.

Le 20 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied du [programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination](#) par l'Agence de la santé publique du Canada. Le programme offrira un soutien financier aux victimes dans les rares cas de réaction indésirable grave et permanente à un vaccin autorisé par Santé Canada. Les provinces et territoires continueront à être consultés dans l'élaboration de ce programme qui se fondera, dans la mesure du possible, sur [celui en place au Québec](#). Grâce à ce programme, le Canada sera aligné avec d'autres pays qui sont dotés de programmes similaires.

Risque de contracter une maladie à cause d'un vaccin

Les experts ont mis au point différents types de vaccins.

LES VACCINS INACTIVÉS

Les vaccins inactivés, comme le vaccin de la polio, sont préparés à partir de germes inactivés ou morts au moment de la mise au point du vaccin. Il est impossible de contracter la maladie avec les vaccins préparés à partir de germes inactivés ou morts (virus ou bactéries).

En effet, l'agent infectieux mort qu'ils renferment ne peut pas se reproduire ou se multiplier. Cependant, le système de défense de l'organisme arrive toujours à reconnaître ces germes morts en tant que corps étranger, ce qui stimule une réponse immunitaire.

LES VACCINS VIVANTS

Les vaccins vivants, comme celui contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO), sont préparés à partir de germes vivants **affaiblis** au moment de la mise au point du vaccin. Les vaccins vivants sont très efficaces, car ils agissent comme une infection naturelle. Ils permettent de renforcer le système immunitaire de l'organisme sans provoquer de symptômes graves.

Dans de rares cas, vous pourriez éprouver de symptômes très légers de la maladie. Par exemple, les germes affaiblis utilisés dans le vaccin RRO pourraient vous donner des plaques rouges ou une fièvre. Ces symptômes légers ne sont pas dangereux et peuvent en fait indiquer que le vaccin agit efficacement pour renforcer l'immunité.

VACCIN À BASE D'ARNM

Les vaccins à base d'ARNm sont un nouveau type de vaccin qui ne contiennent pas de virus ou de bactérie. Ils contiennent plutôt des instructions pour enseigner à nos cellules comment fabriquer une protéine qui déclenchera une réponse immunitaire. Une fois cette réponse déclenchée, notre corps produit des anticorps et d'autres réactions immunitaires. Ces réponses immunitaires nous aident à combattre l'infection pour nous empêcher de devenir malades. Il est impossible d'être infecté par un virus à base d'ARNm.

Immunité naturelle et prévention des maladies

Une personne devient naturellement immunisée contre une maladie après avoir été infectée. Cependant, il existe un risque d'attraper de nouveau la même maladie.

Les vaccins permettent à votre système immunitaire d'être prêt à se défendre contre la maladie sans vous rendre malade.

Les risques de complications d'une maladie contractée naturellement sont beaucoup plus importants que les risques d'effets secondaires de la vaccination.

Par exemple, si vous attrapez la rougeole de façon naturelle, vous avez une chance sur 1 000 de contracter une encéphalite (une inflammation du cerveau grave et potentiellement mortelle). La probabilité de contracter une encéphalite à cause du vaccin RRO est inférieure à un cas sur un million.

[La vaccination durant la grossesse](#) est aussi importante pour faire en sorte que l'enfant à naître développe une immunité contre les maladies évitables.

Ingrédients des vaccins

Les vaccins contiennent des quantités infimes d'autres ingrédients. Chacun de ces ingrédients a une fonction précise.

LE FORMALDÉHYDE

Le formaldéhyde est utilisé dans la préparation de certains vaccins, comme celui contre l'hépatite A. Il est utilisé pendant la mise au point du vaccin pour tuer ou désactiver les virus ou les bactéries.

L'organisme humain produit du formaldéhyde naturellement. Par exemple, l'organisme d'un nourrisson contient environ 10 fois la quantité de formaldéhyde présente dans 1 dose de vaccin. Les traces de la substance trouvée dans les vaccins sont sécuritaires.

LE THIMÉROSAL

Parfois, plusieurs doses d'un même vaccin peuvent être tirées d'un même flacon. Le thimérosal empêche des bactéries ou des champignons nocifs de proliférer à l'intérieur de flacons de vaccin à doses multiples. Même si chaque nouvelle dose individuelle est prélevée d'un même flacon à l'aide d'une aiguille et d'une seringue neuves, le thimérosal ajoute une couche de protection supplémentaire. Il prévient la contamination accidentelle du vaccin qui pourrait entraîner de graves infections pour les personnes qui reçoivent le vaccin.

Le thimérosal n'est pas utilisé dans des flacons de vaccin à dose individuelle. Les vaccins de routine au Canada viennent dans des flacons de vaccin à dose individuelle et ne contiennent donc aucun thimérosal.

Le thimérosal se décompose en éthylmercure dans l'organisme et est évacué rapidement par les selles. Il ne s'accumule pas dans l'organisme et n'entraîne aucune préoccupation en matière de santé.

Le thimérosal a fait l'objet de nombreuses études. Au cours de la longue histoire de son utilisation en vue d'empêcher la contamination des vaccins, il n'a jamais été établi que le thimérosal puisse être nocif.

L'ALUMINIUM

Des sels d'aluminium sont ajoutés à certains vaccins pour renforcer la réponse immunitaire de l'organisme aux antigènes. C'est ce qu'on appelle un adjuvant.

L'aluminium est l'un des métaux les plus courants dans la nature. On le retrouve dans :

- l'air
- les aliments
- l'eau

À titre d'exemple, il y a moins d'aluminium dans les vaccins que dans le lait maternel ou les préparations pour nourrissons.

Ingrédients du vaccin contre la COVID-19

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vaccinations-pour-enfants/securite-craintes-effets-secondaires.html>

Mise à jour : Maladies à coronavirus (COVID-19)

Vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) : Aperçu

Sûreté des vaccins et des médicaments contre la COVID-19

- [Sécurité des vaccins de COVID-19 : Rapport hebdomadaire sur les réactions possibles suite à la vaccination](#)
- [Examen et autorisation des vaccins](#)
- [Surveillance et déclaration des effets secondaires possibles liés aux vaccins et traitements pour la COVID-19](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Alberta Health Services (AHS)

Mise à jour : COVID-19 Resources for AHS Staff & Health Professionals

[Healthcare Worker Staff Q&A COVID-19 \[2021-01-11\]](#)

[COVID-19 FAQs for Public \[2021-01-11\]](#)

[Messages from CEO Dr. Verna Yiu & Dr. Laura McDougall \[2021-01-08\]](#)

[COVID-19 SAG Rapid Review: Vitamin D in the Treatment and Prevention of COVID-19 \[2021-01-08\]](#)

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page16947.aspx>

Public Health Ontario (PHO)

Mise à jour : At a glance 01/08/2021 – Coronavirus disease 2019 (COVID-19)

CDC: Centers for Disease Control and Prevention | [cdc.gov](https://www.cdc.gov)

- EARLY RELEASE: Candida auris Outbreak in a COVID-19 Specialty Care Unit - Florida, July-August 2020 [01-08-2021]
- EARLY RELEASE: Rates of COVID-19 Among Residents and Staff Members in Nursing Homes - United States, May 25-November 22, 2020 [01-08-2021]
- Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test for All Air Passengers Arriving from the UK to the US [01-08-2021]
- When vaccine is limited, who gets vaccinated first? [01-08-2021]
- Testing and international air travel [01-08-2021]

ECDC: European Centre for Disease Prevention and Control | ecdc.europa.eu

- Communicable disease threats report, 3-9 January 2021, week 1 [01-08-2021]

FDA: U.S. Food & Drug Administration | [fda.gov](https://www.fda.gov)

- FDA Issues Alert Regarding SARS-CoV-2 Viral Mutation to Health Care Providers and Clinical Laboratory Staff [01-08-2021]

Public Health England | www.gov.uk

- COVID-19 vaccination: guide for older adults [updated 01-08-2021]
- COVID-19 vaccination: a guide for social care staff [updated 01-08-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for healthcare workers [updated 01-08-2021]

World Health Organization (WHO) | who.int

- Interim recommendations for use of the Pfizer-BioNTech COVID-19 vaccine, BNT162b2, under Emergency Use Listing [01-08-2021]
- Genomic sequencing of SARS-CoV-2: a guide to implementation for maximum impact on public health [01-08-2021]
- SARS-CoV-2 genomic sequencing for public health goals: Interim guidance, 8 January 2021 [01-08-2021]
- Who can take the Pfizer-BioNTech COVID-19 vaccine? [01-08-2021]

UK Department of Health and Social Care

- Coronavirus COVID-19 serology and viral detection tests: technical validation reports

UK Department for Education

- What parents and carers need to know about early years providers, schools and colleges [updated 01-08-2021]
- Critical workers and vulnerable children who can access schools or educational settings [updated 01-08-2021]

UK Medicines and Healthcare products Regulatory Agency

- Access Consortium statement on COVID-19 vaccines evidence: The medicine regulators from Australia, Canada, Singapore, Switzerland and the United Kingdom (Access Consortium) have discussed the regulatory evidence requirements for COVID-19 vaccine approvals and considerations for post-market pharmacovigilance. [01-08-2021]

ProMED | promedmail.org

- COVID-19 update (09): immunity, convalescent plasma, asympt transm, WHO, global [01-08-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Autres pays

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Publications

SARS-CoV-2 GENOMIC SEQUENCING FOR PUBLIC HEALTH GOALS: INTERIM GUIDANCE, 8 JANUARY 2021

The growing understanding of how sequence information can contribute to improved public health is driving global investments in sequencing facilities and...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Food and drug administration (FDA)

Latest COVID-19 Information from the FDA

Coronavirus (COVID-19) Update [2021-01-08] - COVID-19 Update

The FDA posts a new webpage regarding Moderna COVID-19 vaccine frequently asked questions and issues letter to clinical laboratory staff and health care providers.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's new

- What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine Sunday, January 10, 2021
- COVID-19 Science Update released: January 8, 2021 Edition 71 Saturday, January 09, 2021
- New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected Saturday, January 09, 2021
- Vaccines Saturday, January 09, 2021
- Staffing Resources Saturday, January 09, 2021
- Contact Tracing Friday, January 08, 2021
- US COVID-19 Cases Caused by Variants Friday, January 08, 2021
- Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test for All Air Passengers Arriving from the UK to the US Friday, January 08, 2021
- Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home (Non-US Settings) Friday, January 08, 2021
- How to Make 0.1% Chlorine Solution to Disinfect Surfaces in Healthcare Settings Friday, January 08, 2021
- Toolkit for K-12 Schools Friday, January 08, 2021
- Guidance for U.S. Centers for Disease Control and Prevention Staff for the Establishment and Management of Public Health Rapid Response Teams for Disease Outbreaks: COVID-19 Disease Supplement Infographic Friday, January 08, 2021
- Considerations for Events and Gatherings Friday, January 08, 2021
- Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations Friday, January 08, 2021
- COVIDView Weekly Summary Friday, January 08, 2021
- Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Friday, January 08, 2021
- Travel: Frequently Asked Questions and Answers Friday, January 08, 2021
- Considerations for Use of SARS-CoV-2 Antigen Testing in Nursing Homes Thursday, January 07, 2021
- Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations Thursday, January 07, 2021
- Frequently Asked Questions about Coronavirus (COVID-19) for Laboratories Wednesday, January 06, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)

Publications & data

STRATEGIC AND PERFORMANCE ANALYSIS OF ECDC RESPONSE TO THE COVID-19 PANDEMIC

Corporate publication - 11 Jan 2021

In an effort to continuously improve its performance, the Centre commissioned an external assessment of its response to the COVID-19 pandemic for the period January - September 2020. The report was presented to ECDC Management Board meeting 25 November 2020 with specific focus on its 26 recommendations, and is currently used as a basis for an action plan defined by ECDC management.

[Strategic and performance analysis of ECDC response to the COVID-19 pandemic](#) - EN - [PDF-1.24 MB]

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

GOV.UK

Related content

- [COVID-19: infection prevention and control \(IPC\)](#)
- [COVID-19: personal protective equipment use for non-aerosol generating procedures](#)
- [COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection](#)
- [COVID-19: guidance for health professionals](#)
- [Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#)

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Santé publique France (SPF)

Coronavirus : actualités à disposition de la presse

8 janvier 2021 : [Surveillance génomique et investigation : piliers de la stratégie de lutte contre la propagation des variants du SARS-CoV-2](#)

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-presse>

Norwegian Institute of Public Health (NIPH)

Coronavirus disease – advice and information

Research and data

[Norwegian COVID-19 research](#) [UPDATED 11.01.2021]

The national COVID-19 knowledge programme sends out a newsletter with the latest Norwegian research about COVID-19. You can find our methods as well as released newsletters below.

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Coronavirus – Facts, advice and measures

[Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel](#)

[PUBLISHED 06.03.2020 - UPDATED 11.01.2021]

Description of what is meant by quarantine and home isolation, and advice on these measures.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

[Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions](#)

[PUBLISHED 11.02.2020 - UPDATED 11.01.2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>

Centre for Fertility and Health

Projects

[SCOPE – Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy](#)

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

15 JANVIER 2021

[Pour la période du mercredi 13 au vendredi 15 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 15 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|--|---|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 4 |
| MFA | 5 |
| CCNSE | 5 |
| Statistique Canada | 6 |
| ICIS | 6 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 6 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Appareil de protection respiratoire N99

LA CNESST CONSIDÈRE QUE L'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE N99 DE DORMA FILTRATION EST SÉCURITAIRE
QUÉBEC, le 15 janv. 2021 /CNW Telbec/ - La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) considère que les...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : Organisation des activités d'enseignement supérieur pour l'année 2021

Questions et réponses

- Qu'est-ce que le confinement implique pour les collèges et les universités ?
- Est-il possible de fréquenter les établissements d'enseignement supérieur en dehors des heures de couvre-feu ?
- Un établissement d'enseignement qui a un campus en zone orange peut-il maintenir son offre de services et de formations telle quelle ?
- Pouvez-vous nous donner des exemples de services qui peuvent toujours être offerts sur les campus en zone rouge ?
- Un étudiant habitant en zone rouge peut-il continuer à participer aux activités scolaires et d'évaluation offertes en présence lorsque son campus est situé en zone orange ?
- Un étudiant habitant en zone rouge peut-il continuer son stage en zone orange ?
- Est-ce que les activités sportives en zone rouge sont maintenues ?
- N'est-ce pas incohérent de garder les espaces de travail individuels des bibliothèques accessibles, alors que l'on demande en même temps de limiter au maximum la présence physique sur les campus ?
- Est-ce que le nombre de personnes pouvant accéder simultanément aux bibliothèques sera limité ?
- Les collèges et les universités doivent-ils interdire l'accès aux auditoriums ou aux salles de spectacles pouvant être utilisées à des fins pédagogiques ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Directives spécifiques pour le milieu de l'enseignement supérieur

Accès au campus

Depuis le 8 octobre 2020, les cégeps, collèges privés et universités dont un campus est situé en zone rouge ont pris des mesures pour limiter la circulation du personnel et de la population étudiante, tout en assurant la continuité des activités et des services.

Il est fortement recommandé de limiter la possibilité de se déplacer entre les régions aux activités nécessaires ou essentielles. Une attention particulière doit être portée aux déplacements entre les régions en zone rouge et celles classées à un palier d'alerte inférieur.

Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps, sauf lorsque l'étudiant est assis dans une salle de classe ou à la bibliothèque. Bien que le port du masque de procédure ne soit pas obligatoire dans les établissements d'enseignement supérieur, son usage est recommandé.

Activités en présence

Chaque établissement prend les décisions qui s'imposent en maintenant sur son campus les activités nécessaires ou essentielles et en y limitant la présence physique. Les activités qui peuvent se tenir en présence par un établissement d'enseignement supérieur situé en zone rouge comprennent :

- Les activités dans les cliniques universitaires comme les cliniques dentaires, d'optométrie, de psychologie ou d'orthophonie. Il s'agit à la fois d'un lieu de formation et d'un lieu permettant l'accessibilité de soins et de services de santé à la population. Les activités y ont repris graduellement depuis septembre.
- Certains stages en milieu professionnel nécessitant un accès à des équipements particuliers, et les activités qui requièrent notamment l'usage d'équipement spécialisé inaccessible aux étudiants à l'extérieur des campus, par exemple.
- Les activités des programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels et le chant.
- Les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie et la pratique sage-femme.

- Les stages sur le terrain comme l'exploration minière et en milieu d'enseignement et les stages en milieu clinique, incluant les sciences de la santé au sens large, dont la médecine, les sciences infirmières, la pharmacie, le travail social et la psychologie.

Précisions pour les résidences étudiantes

Les résidences étudiantes sont fermées aux visiteurs externes, sauf exception. Par exemple, les étudiants qui habitent seuls peuvent recevoir la visite d'une autre personne. Il est demandé de toujours recevoir la même personne. Les rassemblements dans les espaces communs des résidences sont interdits. Les cafétérias des résidences étudiantes peuvent offrir des options pour emporter.

Mesures pour soutenir les étudiants en zone rouge

Un investissement de 60 millions de dollars a permis la mise en place de conditions propices à la persévérance et à la réussite scolaires pour l'année 2020-2021, notamment par :

- le développement de nouvelles formules pédagogiques;
- l'adaptation des modes de prestation des formations aux règles de distanciation physique;
- la mise en place de différentes mesures de soutien psychosocial destinées aux étudiants.

À ces sommes s'ajoute un investissement de 75 millions de dollars pour l'année 2020-2021 visant à bonifier le soutien direct offert à la population étudiante en contexte de crise sanitaire. Cet investissement est réparti en trois volets :

- l'encadrement pédagogique des étudiants (30 M\$);
- la bonification du soutien matériel offert à la communauté étudiante (35 M\$);
- la bonification du soutien psychosocial offert à la communauté étudiante (10 M\$).

De plus, un nouvel investissement de 10 millions de dollars sur deux ans permettra de réduire les temps d'attente pour obtenir des services spécialisés en santé mentale chez les étudiantes et étudiants. Une somme additionnelle de 25 millions de dollars a aussi été accordée aux établissements collégiaux pour favoriser l'encadrement des étudiants.

Protocole d'urgence

Les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés d'un protocole d'urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l'enseignement à distance en cas d'interdiction d'accès totale ou partielle aux campus. Ce plan prévoit notamment le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants pour assurer la poursuite des activités d'enseignement. Pour plus d'informations, consultez le [protocole d'urgence \(PDF 251 Ko\)](#).

Résultats du sondage mené auprès des étudiants en enseignement supérieur

Du 30 octobre au 4 novembre 2020, un sondage a été réalisé auprès de 600 étudiants des collèges et universités du Québec pour évaluer leur degré de satisfaction générale relativement à la session d'automne 2020. Pour plus de détails, consultez le document [Rentrée 2020 - Sondage auprès des étudiants en enseignement supérieur \(PDF 524 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/rentree2020-cegep-universite/>

Mise à jour : Services municipaux et consignes sanitaires

Questions et réponses

- Est-il possible pour les employés municipaux de se déplacer durant le couvre-feu ?
- Les élus municipaux peuvent-ils se réunir physiquement pour tenir une séance du conseil ou d'un comité durant le couvre-feu ?
- Les activités intérieures offertes par la municipalité peuvent-elles être maintenues ?
- Les municipalités sont-elles dans l'obligation de recourir au télétravail pour les personnes qui travaillent dans les édifices à bureaux ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Autres consignes sanitaires

Questions et réponses

- Je ne vis pas avec mon conjoint ou ma conjointe. Puis-je me déplacer entre 20h et 5h pour lui rendre visite ?
- Est-ce que les commerces qui peuvent poursuivre leurs activités sont autorisés à vendre des revues et des journaux ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Mise à jour: Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

le 13 janvier 2021, du [décret 3-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 30 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Effets de la pandémie sur la santé mentale

[Consultations concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale](#)

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-mentale/>

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Directive concernant la stabilisation des étudiants stagiaires des établissements du RSSS en contexte de la pandémie à la COVID-19
- Directive sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des travailleurs de la santé
- Directives sur la ventilation des installations

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Éclosion

Variants de la COVID-19

Les variants génétiques des virus, comme celui qui cause la COVID-19, sont courants et attendus.

Le virus du SRAS-CoV-2 qui cause la COVID-19 développera naturellement des mutations, qui sont des changements du matériel génétique du virus au fil du temps.

Lorsque le virus a subi plusieurs mutations importantes, on l'appelle un « variant ». Un variant est préoccupant lorsqu'il a une incidence sur :

- la propagation de la maladie
- la gravité de la maladie
- les tests utilisés pour détecter le virus
- les vaccins et les traitements

Suivi des variants

L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour surveiller et identifier les variants préoccupants au Canada. Nous suivons les premiers variants génétiques détectés au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. La surveillance des changements génétiques du virus nous permet de mieux comprendre l'impact potentiel des mutations.

A propos des nouveaux arrivants

Les deux nouveaux variants préoccupants comprennent des mutations qui semblent rendre le virus plus infectieux, lui permettant de se propager plus facilement. Toutefois, ils ne semblent pas avoir d'effet sur la gravité de la maladie.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune preuve concluante que ces variants ont une incidence sur l'efficacité des médicaments et des vaccins autorisés.

Ces variants n'ont actuellement aucune incidence sur le diagnostic obtenu au moyen d'un test en laboratoire autorisé.

Puisqu'il y a peu de données disponibles sur les nouveaux variants, d'autres recherches sont nécessaires pour confirmer ces premiers résultats. Les milieux médicaux, de la santé publique et de la recherche du Canada et du monde entier évaluent activement ces variants et d'autres mutations importantes.

Restrictions de voyage

Nous avons mis en place des mesures d'urgence supplémentaires pour ralentir l'entrée et la propagation de la COVID-19 au Canada. Les restrictions peuvent changer avec peu de préavis, à mesure que la situation évolue. Consultez les plus récentes restrictions de voyage au Canada.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Mise à jour : CADTH report

- **Saliva-based as an alternative to traditional COVID-19 testing techniques**

This newsletter article provides an overview of saliva-based testing in the context of the COVID-19 pandemic. The article briefly explores the different types of COVID-19 tests, the potential advantages of using saliva samples for testing, the clinical evidence, and the current practice in Canada. Link to Report Saliva-Based Testing as an Alternative to Traditional COVID-19 [...]

- **Bamlanivimab implementation panel**

Bamlanivimab is authorized by Health Canada (in accordance with the Interim Order Respecting the Importation, Sale and Advertising of Drugs for Use in Relation to COVID-19) to treat adult and pediatric patients 12 years of age or older with mild to moderate COVID-19, who weigh at least 40 kg and are at high risk of [...]

- **Heating, ventilation, and air conditioning systems in public spaces**

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Aucune mise à jour.

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [Mitigation Policies and COVID-19-Associated Mortality - 37 European Countries, January 23-June 30, 2020](#)
- [Candida auris Outbreak in a COVID-19 Specialty Care Unit - Florida, July-August 2020](#)
- [Rates of COVID-19 Among Residents and Staff Members in Nursing Homes - United States, May 25-November 22, 2020](#)
- [Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 14-23, 2020](#)
- [Cases in the U.S.](#)
- [K-12 Schools COVID-19 Mitigation Toolkit](#)
- [Winter Holidays](#)
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#)
- [Vaccines](#)
- [Holiday Celebrations](#)
- [Operational Considerations for Schools](#)
- [RRT Composition: COVID-19 Considerations](#)
- [Staffing Resources THURSDAY, JANUARY 14, 2021](#)
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)

- [Public Service Announcements \(PSAs\)](#)
- [Frequently Asked Questions](#)
- [EARLY RELEASE: COVID-19 Trends Among Persons Aged 0-24 Years - United States, March 1-December 12, 2020](#)
- [COVID-19 Vaccination](#)
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)
- [COVID-19 Information Metrics for Response Leadership's Decision Making](#)
- [Nursing Homes and Long-Term Care Facilities](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [Guidance on Integration of COVID-19 in Existing Acute Febrile Illness \(AFI\) Surveillance Systems](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [If You Have Pets](#)
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#)
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)
- [Retirement Communities and Independent Living](#)
- [Travel: Frequently Asked Questions and Answers](#)
- [Engaging Community Health Workers to Support Home-based care for people with COVID-19 in low-resource settings](#)
- [Clinical Mitigation \(Non-US Settings\)](#)
- [Maintaining Essential Services for Malaria in Low-Resource Countries](#)
- [Operational Considerations for Immunization Services during COVID-19 in Non-US Settings Focusing on Low-Middle Income Countries](#)
- [Markets: Operational considerations for COVID-19 mitigation measures in low resource settings](#)
- [Migration and Border Health](#)
- [Vaccines](#)
- [COVID-19 and animals](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: FDA

FDA COVID-19 PANDEMIC RECOVERY AND PREPAREDNESS PLAN (PREPP) INITIATIVE

A summary report on how FDA can adapt the COVID-19 response to build resilience for the future

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: WHO

- **BACKGROUND DOCUMENT ON MRNA VACCINE BNT162B2 (PFIZER-BIONTECH) AGAINST COVID-19**
- **ANALYSING AND USING ROUTINE DATA TO MONITOR THE EFFECTS OF COVID-19 ON ESSENTIAL HEALTH SERVICES: PRACTICAL...**

This practical guide can be used to help countries monitor and analyse the impact of COVID-19 on essential health services to inform planning and decision-making....

- **QUALITY OF CARE IN FRAGILE, CONFLICT-AFFECTED AND VULNERABLE SETTINGS: TOOLS AND RESOURCES COMPENDIUM**

In fragile, conflict-affected and vulnerable settings there is an urgent need for action on quality of health care, given the significant health needs...

- **ACTION FRAMEWORK FOR DEVELOPING AND IMPLEMENTING PUBLIC FOOD PROCUREMENT AND SERVICE POLICIES FOR A HEALTHY...**

This action framework provides an overview of how to develop (or strengthen), implement, assess compliance with, and evaluate, the effectiveness of...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Mise à jour: HPS

Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Mise à jour: NIPH

Reports and systematic reviews

- Social and economic vulnerable groups during the COVID-19 pandemic
- Aerosol generating procedures in health care and COVID-19
- COVID-19 and risk factors severe disease – a rapid review, 2nd update
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19, 1st update
- Transmission of SARS-COV-2 via contact and droplets, 1st update
- Urbanization and preparedness for outbreaks with high-impact respiratory pathogens
- COVID-19 and risk factors for hospital admission, severe disease and death 3rd update
- Saliva sample for testing SARS-coV-2 infection, 1st update on diagnostic accuracy
- Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Vaccins

Temporary reduction in vaccine supplies to Europe from Pfizer. Pfizer has announced reduced vaccine deliveries starting next week and for some time ahead. The NIPH has an emergency stockpile and can deliver as planned to municipalities and health services.

Source : <https://www.fhi.no/en/news/>

Alpine ski resorts

Association has prepared an infection control guide for the winter season 2020-2021, with input from the NIPH. The guide (in Norwegian) is based on the NIPH's guide template where the basic infection control measures are discussed.

- [Smittevernveileder – Alpinanleggenes landsforening \(PDF\)](#)

The following advice applies to the operation / use of ski resorts:

- People with newly arisen respiratory tract symptoms, or who are in quarantine or isolation, shall not visit the resort or affiliated establishments.
- Everyone at the resort should keep at least 1 metre away from other people in all situations.
- In the lift queue, guests are asked to keep at least 1 metre away from people who are not their close contacts. The company is responsible for facilitating this. It is recommended that «single queues» are removed. When using a chairlift, keep one free seat between people who are not close contacts. A close contact means.
- Household members (includes boy/girlfriends)
- Children who belong to the same cohort in childcare centre or primary school
- For adolescents and people who live alone, the recommendation is that they can have 2-3 friends they can be physically close to, who should be the same over time
- The ski resort should make arrangements to avoid congestion in lift areas, shops etc.
- The management of each individual alpine resort must assess the facility's capacity with regard to the number of visitors. Arrangements should be made to book in advance and pre-register lift tickets.
- Resorts that are able to should establish systems to register visitors to the resort.
- The ski resort should arrange a queuing system and advance reservation to avoid clusters of people near to ski and equipment rental.
- Rental equipment is cleaned / quarantined between each user.
- Restaurants connected to the alpine resort must comply with the requirements for responsible operation at restaurants, according to in §14a in the COVID-19 regulations.
- Ski resorts should provide good information about current infection control measures to all visitors to the resort.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/advice-to-specific-sectors/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

18 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 16 au lundi 18 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 18 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 8 |
| ASPC | 9 |
| ACMTS | 12 |
| Statistique Canada | 12 |
| CCNSE | 13 |
| BCCDC | 13 |
| AUTRES PAYS : CEBM, HCSP, ECDPC, RCP, CDC, NIPH | 13 |

Québec.ca

Mise à jour de la page Soutien en santé psychologique pour les travailleurs autonomes

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, des initiatives sont mises en place pour soutenir les travailleurs autonomes, notamment en matière de gestion du stress et de santé psychologique.

L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés proposera gratuitement des webinaires qui porteront spécifiquement sur la gestion du stress et la santé psychologique. Ces ateliers en ligne permettront aux travailleurs autonomes d'acquérir des outils et des stratégies qui les aideront à faire face à l'incertitude liée à la pandémie. Le calendrier des webinaires sera bientôt disponible.

Inscription

Vous pouvez déjà signifier votre intérêt à assister aux webinaires, en remplissant le [formulaire en ligne](#). Autrement, vous pouvez composer le [1 877 644-4545](tel:18776444545) et un membre de notre personnel pourra vous porter assistance.

Si vous vivez du stress, de l'anxiété ou de la déprime, vous pouvez contacter le service [Info-Social 811](#). Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et partageront de l'information et des conseils avec vous selon vos besoins.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/soutien-sante-psychologique-travailleurs-autonomes/>

Mise à jour de la page Confinement au Québec dans le contexte de la COVID-19

Loisir et sport

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités de loisir et de sport extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires sont autorisées (ex. : marche, ski de fond, patinage). Elles devront désormais se limiter à la pratique individuelle ou avec les occupants d'une même résidence privée. Une personne qui habite seule peut également faire une activité extérieure avec une autre personne, peu importe si cette dernière habite seule ou non. Il est toutefois recommandé que ce soit toujours la même personne. Une distance minimale de 2 mètres doit également être maintenue en tout temps.

Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, et ce, pour respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux extérieurs à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités de loisir et de sport intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont déjà reçu une autorisation des autorités de santé publique

Organismes communautaires

Maintien des **services**.

Les rencontres de groupes en personnes, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les rencontres exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu.

[2021-01-15]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour: Conversions d'activités industrielles (COVID-19)

Conversion d'activités industrielles (COVID-19)

Les entreprises qui réorganisent leurs activités pour fournir des produits essentiels en lien avec la pandémie **n'ont pas à obtenir une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) si elles sont dans l'une des deux situations suivantes :**

- Augmentation de production d'un produit qu'elles fabriquaient déjà;
- Modification temporaire des activités habituelles pour fournir un nouveau produit. Ces activités concernent des équipements qui pourraient être modifiés ou des installations qui pourraient être réorganisées rapidement pour répondre aux besoins médicaux, notamment la fabrication d'équipements de protection individuelle comme des gants, des masques et des sarreaux, des désinfectants, des lingettes, des respirateurs et d'autres équipements et fournitures médicaux.

Cette exemption du MELCC ne constitue pas un moyen de vous soustraire aux mesures de restriction et de confinement en vigueur, ni d'obtenir une désignation prioritaire pour votre entreprise. Pour ce faire, consultez la page Réduction au minimum des services et activités non prioritaires.

Pour vous prévaloir de l'exemption du MELCC, faites parvenir les détails suivants à l'adresse declaration.industrielle@environnement.gouv.qc.ca :

- Nom de l'entreprise
- Adresse du siège social;
- Personne responsable de la modification ou de l'ajout (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse courriel);
- Adresse du lieu de production;
- Type de modification ou d'ajout;
- Justification de la modification ou de l'ajout en lien avec la COVID-19;
- Durée de la modification ou de l'ajout;
- Description du bien produit ou du service;
- Quantité de production prévue;
- Secteur d'activité visé par la modification.

Il faut prévoir un délai de 48 heures pour recevoir la confirmation de l'exemption, qui sera en vigueur sur-le-champ.

Cette mesure exceptionnelle est temporaire et valide uniquement pour la durée de l'état d'urgence sanitaire. À la fin de cette période, les activités temporaires devront cesser dans les meilleurs délais.

Une autorisation environnementale est habituellement nécessaire lorsqu'il y a des rejets de contaminants dans l'environnement (gaz, liquides, etc.) et pour la conservation des milieux hydriques et humides.

Les autres dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement demeurent applicables. C'est le cas, notamment, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui s'applique le cas échéant, ainsi que des exigences et des normes de rejet dans l'environnement. De même, quiconque est responsable du rejet accidentel d'un contaminant dans l'environnement doit, sans délai, faire cesser le rejet et en aviser le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour toute autre question, écrivez à declaration.industrielle@environnement.gouv.qc.ca.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/conversion-dactivites-industrielles-covid-19/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Secondaire

L'organisation scolaire pour le secondaire se fait sur le même principe que pour les élèves du primaire, c'est-à-dire que les horaires des cours et des projets particuliers sont réaménagés sur la base des groupes-classes stables. Ainsi, aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable. L'ensemble des matières est enseigné (y compris les programmes du domaine des arts ainsi que l'éducation physique et à la santé). Les enseignants se déplacent selon les matières à enseigner, alors que les élèves restent toujours dans le même local.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une solution alternative si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

En zone rouge, la formule en alternance est obligatoire pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Pour plus d'information sur le port du couvre-visage et du masque, consultez le [feuille explicatif \(PDF 246 Ko\)](#) concernant le port du couvre-visage et du masque dans divers contextes.

Par ailleurs, les élèves présentant une condition significative qui les empêche de porter le couvre-visage ou le masque de procédure de façon sécuritaire sont exemptés de cette obligation. Consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#) pour en savoir plus sur les exemptions autorisées.

[2021-01-15]

Source : https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/?fbclid=IwAR2I5P1Lbj8qzoJkslwTDXArA_m-j06VYDxqbgKEWhaw6WGBPmpEt0ygFHc#recherchePiv

Mise à jour : Fil RSS des communiqués et invitations aux médias

Pandémie de la COVID-19 - Mise à jour du calendrier de livraison des doses de vaccins de Pfizer

QUÉBEC, le 15 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonce qu'en raison du réaménagement de la chaîne de production de la compagnie Pfizer et du retard que cela causera dans la livraison des doses de vaccins, le calendrier de livraison a dû être mis à jour.

En effet, puisque Pfizer doit diminuer sa capacité de production de vaccins contre la COVID-19 pour au moins quatre semaines, 86 775 des 176 475 doses qui étaient prévues d'ici le 8 février ne pourront être livrées. Cette diminution des arrivages implique une révision des objectifs présentés ces derniers jours. Les équipes du MSSS travaillent activement à établir une nouvelle planification de la distribution des doses en conséquence, selon les priorités de vaccination établies.

Correction des quantités à recevoir

| Semaines | Du 18 janvier | Du 25 janvier | Du 1 ^{er} février |
|-------------------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Nombre de doses prévu | 46 800 | 46 800 | 82 875 |
| Nombre de doses corrigé | 41 925 | 8 775 | 39 000 |

Au Québec, 127 073 doses de vaccin ont été administrées jusqu'à maintenant, dont 27 654 auprès des résidents de CHSLD, ce qui représente près de 65 % des personnes hébergées. Du côté du personnel soignant, ce sont 94 318 personnes qui ont été vaccinées, sur 325 000. Les autres doses ont été administrées à des proches aidants et à des personnes qui vivent dans des communautés éloignées ou isolées.

Le calendrier de vaccination s'adapte en continu avec la confirmation de l'arrivée des vaccins, de manière conforme avec le respect des groupes prioritaires établis, dont, en premier lieu, les résidents des CHSLD et le personnel du réseau. À l'heure actuelle, des projections peuvent être établies jusqu'à la fin mars, en fonction des livraisons prévues.

Faits saillants :

Rappelons qu'en raison des enjeux actuels entourant la capacité du réseau de la santé et des services sociaux, la stratégie adoptée par les autorités de santé publique est d'immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Toutes les doses de vaccin reçues seront donc utilisées en ce sens.

Notons que les données quotidiennes concernant la vaccination sont disponibles chaque jour dès 13 h sur [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID).

[2021-01-15]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-mise-a-jour-du-calendrier-de-livraison-des-doses-de-vaccins-de-pfizer/>

Mise à jour: Liste des commerces prioritaires

Services de soins esthétiques

Les services de soins esthétiques (électrolyse, épilation au laser, etc.), doivent cesser durant cette période. Toutefois, les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique) continuent à être offerts durant cette période. Les entreprises offrant des services de prothèses capillaires ne sont pas visées par ces mesures et peuvent poursuivre leurs activités. Ces entreprises devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Services de soins esthétiques pour animaux

Les entreprises offrant des services de soins esthétiques pour les animaux sont également visées par la fermeture. Les services de toilettage d'animaux ne sont donc pas autorisés durant cette période.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour: Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

[...] [l'Arrêté numéro 2021-001 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 janvier 2021 \(PDF 141 Ko\)](#).

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour: Questions et réponses sur l'éducation et la famille dans le contexte de la COVID-19

Est-ce que les élèves qui reviennent d'un voyage à l'étranger auront accès à de l'enseignement à distance?

Les élèves qui reviennent de l'étranger ne pourront bénéficier de l'offre minimale de services éducatifs à distance. Ils ne sont pas visés par les [seuils minimaux de services éducatifs](#) prescrits.

Par ailleurs, tous les voyageurs qui entrent au Canada en provenance de l'extérieur du pays ont l'obligation de s'isoler pour une période de 14 jours. Cette période d'isolement doit être complétée par une famille même si elle vient de terminer un isolement à l'étranger à la suite d'un diagnostic de COVID. Les enfants devront donc terminer leur quarantaine obligatoire avant leur retour en classe. Pour plus d'information, consultez les [consignes aux voyageurs](#).

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Nouvelle : Plan d'action interministériel en santé mentale 2021-2026 – Début des consultations non partisans concernant l'effet de la crise sanitaire actuelle sur la santé mentale des Québécoises et Québécois

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, a tenu à rappeler que c'est demain que s'amorceront les consultations, en collaboration avec les groupes d'opposition, en ce qui concerne les effets de la pandémie sur la santé mentale de la population québécoise. Elles avaient été annoncées en décembre dernier.

Ces consultations, qui rassembleront divers participants, se dérouleront virtuellement, pendant deux jours. L'objectif est de donner la parole à certains groupes afin de réfléchir ensemble, de manière non partisane, sur les besoins de la population en santé mentale, en temps de pandémie. Différents thèmes seront abordés, dont l'impact de la pandémie sur l'incidence liée à l'anxiété et à la dépression, de même que la stigmatisation liée à la santé mentale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale. Elle vient s'ajouter aux efforts déjà déployés en ce sens, notamment les deux forums sur la santé mentale tenus au cours de la dernière année, l'un portant sur la jeunesse et l'autre sur les adultes ainsi que les Premières Nations et les Inuits.

Pour en savoir davantage et visionner en direct les consultations, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-mentale/consultations-concernant-les-effets-de-la-pandemie-sur-la-sante-mentale/>.

Citation :

« La tenue de ces deux journées de consultations va nous aider à mieux comprendre les enjeux de santé mentale vécus en cette période critique. Nous pourrions ainsi mieux circonscrire les besoins des personnes, et tout particulièrement des personnes les plus vulnérables, afin de leur offrir des services mieux adaptés à leur situation, à la fois mieux intégrés et plus diversifiés, mais surtout encore plus accessibles. »

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Faits saillants :

Rappelons que la démarche vise globalement à soutenir les travaux entourant l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale.

Il est à noter que des consultations en santé mentale auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des Premières Nations et des Inuits sont aussi prévues au cours des prochains mois.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-daction-interministeriel-en-sante-mentale-2021-2026-debut-des-consultations-non-partisanes-conc/>

Nouvelle: L'Opposition officielle demande un soutien financier pour le traitement écoresponsable des masques de procédure en milieu scolaire

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - En ce lundi de l'ouverture des classes où les élèves du secondaire prennent le chemin du retour à l'école, le porte-parole de l'Opposition officielle dans les dossiers jeunesse et environnement, Frantz Benjamin, invite le premier ministre du Québec responsable des dossiers jeunesse, le ministre de l'Éducation et le ministre de l'Environnement, à mettre en place rapidement un soutien financier pour les écoles afin de pouvoir assumer les coûts de collecte et de traitement écoresponsables des quelque 85 millions de masques de procédure qui pourraient éventuellement se retrouver dans les poubelles.

« Quand on sait qu'avec les consignes gouvernementales, les écoles doivent faire respecter les nouvelles mesures notamment en fournissant deux masques par jour à chaque élève en plus de ceux qui sont remis aux membres du personnel, c'est plus d'un demi-million de masques par jour qui se ramasseraient dans les poubelles, rappelle monsieur Benjamin ». Le coût de traitement écoresponsable est évalué par Recyc-Québec à environ 50 000 \$ pour 1500 élèves. On comprend vite qu'aucune école n'a les moyens de répondre à de tels coûts. Au total, cela pourrait représenter facilement une dépense d'environ 30 millions de dollars pour le milieu scolaire.

De plus, lorsqu'on sait que l'enjeu de ces masques fabriqués en polypropylène représente un défi important en matière environnementale, il faut se demander si le ministre de l'Environnement, Benoît Charrette, a pleinement joué son rôle au sein du conseil des ministres.

Les jeunes du Québec, souligne le député de Viau, « souhaitent que leur gouvernement prenne les bonnes mesures pour combattre la pandémie tout en protégeant la planète. Plusieurs initiatives jeunesse vont dans le sens de ces préoccupations. La mobilisation des jeunes du Québec en faveur de la lutte aux changements climatiques et pour l'avènement d'une école écoresponsable et résolument engagée en ce sens doit trouver des échos favorables au gouvernement ».

À la suite de la déception engendrée par le Plan vert de la CAQ dans les milieux jeunesse, nous invitons le gouvernement à prendre les actions cohérentes afin de protéger notre environnement tout en agissant face à la pandémie. Il est à souhaiter que le gouvernement soutienne les écoles et les élèves dans leurs efforts d'écoresponsabilité et dans la lutte aux changements climatiques.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lopposition-officielle-demande-un-soutien-financier-pour-le-traitement-ecoresponsable-des-masques-de/>

Mise à jour: Vente de cannabis en ligne et en succursale au Québec | SQDC

COVID-19

Pour une durée temporaire

Livraisons express effectuées entre 15 h et 19 h
Modifications des heures d'ouverture des succursales

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/societe-quebecoise-cannabis/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

Directive sur les visites et sorties pour certains milieux de vie, d'hébergement ou de soins pour la période de confinement du 9 janvier au 8 février 2021

Description

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19;

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement du 6 janvier 2021 portant sur les consignes à la population générale pour la période de confinement;

Vous trouverez les mesures à appliquer pour les visites et sorties dans les milieux de vie, milieux de soins ou d'hébergement (pour les 18 ans et moins : RI-RTF jeunesse, RAC, URCI, internat, foyer de groupe et les milieux de réadaptation en déficience physique et CRJDA ainsi que pour toute clientèle dans les RHD, CRD et dans certains milieux communautaires en santé mentale (centre de crise)).

Pour les autres milieux de vie et de soins adultes (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe, les milieux de réadaptation en santé physique, en déficience physique ou réadaptation modérée) veuillez-vous référer à la directive DGAPA-019.REV2.

Mots-clés: Parent, Proche aidant

[2021-01-15]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002863/>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Distribution des vaccins

Toutes les personnes au Canada à qui les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales l'ont recommandé recevront le vaccin contre la COVID-19. Depuis décembre 2020, des doses des vaccins sont distribuées par phase au Canada. En supposant que l'approvisionnement en vaccins sûrs et efficaces se poursuive, il devrait y avoir assez de doses pour immuniser toutes les personnes au Canada pour lesquelles les vaccins sont approuvés et recommandés. Nous nous attendons à y arriver d'ici septembre 2021.

Le tableau suivant décrit les quantités de vaccins COVID-19 qui ont été livrées aux provinces et territoires à ce jour. Le tableau de la distribution totale confirmée de vaccins sera mis à jour chaque semaine.

Veillez prendre note : Le tableau ci-dessous ne représente pas le montant total de la livraison des doses du vaccin de Moderna prévu pour la semaine du 11 janvier puisque les envois effectués aux provinces et aux territoires sont actuellement en cours.

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 14 janvier 2021, 12 h HNE

| Distribution du vaccin | Pfizer-BioNTech | Moderna | Total |
|-----------------------------------|-----------------|---------|---------|
| Total disponible au Canada | 588 900 | 176 200 | 765 100 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 8 775 | 2 400 | 11 175 |
| Île-du-Prince-Édouard | 5 850 | 2 400 | 8 250 |
| Nouvelle-Écosse | 15 600 | 7 400 | 23 000 |
| Nouveau-Brunswick | 12 675 | 5 100 | 17 775 |
| Québec | 129 675 | 32 500 | 162 175 |
| Ontario | 224 250 | 52 800 | 277 050 |
| Manitoba | 26 325 | 7 300 | 33 625 |

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 14 janvier 2021, 12 h HNE

| Distribution du vaccin | Pfizer-BioNTech | Moderna | Total |
|---|-----------------|---------|--------|
| Saskatchewan | 19 500 | 4 900 | 24 400 |
| Alberta | 67 275 | 16 900 | 84 175 |
| Colombie-Britannique | 78 975 | 20 500 | 99 475 |
| Yukon | 0 | 7 200 | 7 200 |
| Territoires du Nord-Ouest | 0 | 7 200 | 7 200 |
| Nunavut | 0 | 6 000 | 6 000 |
| Allocation fédérale Note de bas de page 1 | 0 | 3 600 | 3 600 |

Note de bas de page 1

L'allocation fédérale inclut les doses destinées à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), aux Forces armées canadiennes et à Service correctionnel Canada.

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Nous mettons à jour en ce moment le tableau indiquant les doses prévues du vaccin contre la COVID 19 de Pfizer BioNTech allouées aux provinces et aux territoires selon les changements apportés aux calendriers de fabrication.

Allocation prévue du vaccin de Moderna contre la COVID-19 aux provinces et territoires

| Lieu de distribution | 11-17 janv | 1-7 fév | 22-28 fév |
|-----------------------------|------------|---------|-----------|
| Allocations totales prévues | 171 700 | 230 400 | 249 600 |

| Lieu de distribution | 11-17 janv | 1-7 fév | 22-28 fév |
|---------------------------|------------|---------|-----------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 2 400 | 2 800 | 3 000 |
| Île-du-Prince-Édouard | 1 200 | 1 200 | 1 200 |
| Nouvelle-Écosse | 3 700 | 5 400 | 5 900 |
| Nouveau-Brunswick | 2 700 | 4 300 | 4 700 |
| Québec | 34 000 | 47 400 | 51 800 |
| Ontario | 56 700 | 81 600 | 89 100 |
| Manitoba | 7 400 | 7 600 | 8 400 |
| Saskatchewan | 5 400 | 6 500 | 7 100 |
| Alberta | 17 100 | 24 600 | 27 000 |
| Colombie-Britannique | 20 700 | 28 600 | 31 000 |
| Yukon | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Territoires du Nord-Ouest | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Nunavut | 6 000 | 6 000 | 6 000 |

[2021-01-15]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS)

Mise à jour: Reports

[Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19](#)

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated January 8, [...])

[2021-01-15]

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Statistique Canada

Nouveauté: COVID-19: Data to Insights for a Better Canada

A series of articles on various subjects which explore the impact of COVID-19 on the socio-economic landscape. New articles will be released periodically.

- [The impact of the pandemic on the solvency of corporations, third quarter 2020](#)

This article examines the changes in the number of companies that filed under the Bankruptcy and Insolvency Act and the Corporations' Creditors Arrangement Act from 2006 to the third quarter of 2020. The analysis highlights the number of firms filing for creditor protection, as well as the financial position of these firms before the onset of the pandemic.

- [COVID-19 Impact Analysis and 2020 Outlook: The Retail Services Price Index](#)

This article contributes to a series studies of COVID-19 impact on Canadian industries, with focus on the Retail Services Price Index (RSPI). The study analyzes the movements of RSPI during 2020 pandemic by subsectors, including clothing stores, grocery stores, and electronic stores, etc. It also compares different responses of retail sectors during 2020 pandemic and during 2008-2009 recession. Based on the in-depth analysis, the article also provides an outlook of the price index trend for the year 2020.

- [The COVID-19 pandemic and life satisfaction in Canada](#)

The COVID-19 pandemic has had unprecedented impacts on many key aspects of life, such as health, social connections, mobility, employment and incomes. Life satisfaction provides the best available umbrella measure of the combined effects of these changes on the well-being of Canadians. Using population-representative samples from two Statistics Canada surveys, this study compares the life satisfaction of Canadians before and during the COVID-19 pandemic.

[2021-01-15]

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Environmental Health Resources for the COVID-19

Indoor Environments

Can CO2 Sensors be Used to Assess COVID-19 Transmission Risk? (Eykelbosh, Jan 2021) NEW

This **NCCEH blog** examines the notion of using inexpensive CO2 sensors to monitor ventilation in indoor spaces and their use as a proxy for SARS-CoV-2 transmission risk.

Screening and Sampling

Looking for COVID clues in our sewers (O'Keeffe, Jan 2021) NEW

Wastewater based epidemiology (WBE), has been proposed as a tool for monitoring the occurrence, spread or resurgence of COVID-19 in the community by detecting viral signals in pooled samples of sewage. This **NCCEH blog** outlines the potential application of the technology, current research, and potential challenges for widespread deployment of WBE as a public health tool for pandemic management.

[2021-01-16]

Source : <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

BC Centre for Disease Control

New Today

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

- Updated: [Clinical Reference Group Recommendations: Therapies for COVID-19](#)
- Updated: [BC COVID-19 Therapeutic Committee Report on Therapies for COVID-19: Situation, Background, Assessment, Recommendations](#)
- Updated: [Antimicrobial and Immunomodulatory Therapy in Adult Patients with COVID-19](#)

[2021-01-18]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

The Centre for Evidence-Based Medicine

Oxford COVID-19 Evidence services

Baricitini Ferner RE, Aronson JK.
Drug vignettes

[2021-01-18]

Source : <https://www.cebm.net/oxford-covid-19-evidence-service/>

Haut Conseil de la Santé publique

Dernières mises en ligne

[Available english versions](#)

- [Covid-19 : transfert dans un service de soins de suite ou un Ehpad \(avis complémentaire\)](#)
- [Diagnostic et dépistage du Covid-19 par poolage : actualisation des recommandations](#)
- [Analyse du risque de transmission du virus SARS-CoV-2 par le fumeur](#)

[2021-01-18]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

European Centre for Disease Prevention and Control

Publications and data

Sequencing of SARS-CoV-2 - first update

This technical guidance aims to provide guidelines to laboratories and relevant stakeholders in the European Union (EU), European Economic Area (EEA) and other countries in the WHO European region in making decisions on establishing sequencing capacities and capabilities, in making decisions on which technologies to use and/or in deciding on the role of sequencing for SARS-CoV-2 diagnostics, research, outbreak investigations and surveillance. It addresses the most used sequencing technologies and their applications and proposes a central standardisation process to analyse and report the findings of SARS-CoV-2 genetic characterisations.

In the context of the recently identified new variant (SARS-CoV-2 VOC 202012/01) reported by the UK, and the urgent need to assess the extent to which it is circulating in EU/EEA countries, the document includes a section on sampling approaches. Particular priority at this time (i.e. during early 2021) should be given to sequencing of isolates from the following cases: those with epidemiological links to areas known to be affected, those occurring as part of sudden increases or unusual distributions of cases, reinfections and monoclonal antibody treatment failures, and those for which there is evidence of S-gene 'drop out' in PCR testing. When assays for specific detection of this variant become available, they can be used for screening for samples to be sequenced.

ECDC rapid assessment of laboratory practices and needs related to COVID-19

This report assesses the current status of the EU/EEA and the UK COVID-19 laboratory response based on a short survey sent to all Member States and the UK.

Executive summary

- EU/EEA Member States and the UK have increased their laboratory capacity tremendously over the past 11 months as the majority of the Member States reported sufficient testing capacity until March 2021.
- Many countries are adding rapid antigen detection tests (RADT) to their testing strategies in order to reduce pressure on RT-PCR testing.
- Some Member States have already included RADT in their case definition.

- The main bottlenecks, such as shortages of laboratory consumables and human resources, as well as sample storing facilities, continue to exist and may affect the overall laboratory response to COVID-19.

[2021-01-18]

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Royal College of psychiatrists

Research has shown that long-COVID or Post-COVID-19 Syndrome can include psychological, psychiatric and neuropsychiatric symptoms.

This page brings together the current professional guidance on managing this new and emerging condition and the symptoms associated with it. We will continue to update this page as new guidance and evidence emerge.

Post-COVID-19 Syndrome: definitions and NICE/SIGN/RCGP guidance

The National Institute for Health and Care Excellence (NICE) outlines the following definitions around what has been commonly described as 'long-Covid':

- Ongoing symptomatic COVID-19: signs and symptoms of COVID-19 from 4 to 12 weeks.
- Post-COVID-19 syndrome: signs and symptoms that develop during or after an infection consistent with COVID-19, continue for more than 12 weeks and are not explained by an alternative diagnosis.

Below is the recently developed COVID-19 rapid guideline which can support health and care practitioners in managing these symptoms and providing adequate care for patients experiencing difficulties with mental health symptoms associated with the long-term effects of COVID-19. This guideline has been developed jointly by NICE, the Scottish Intercollegiate Guidelines Network (SIGN) and the Royal College of General Practitioners (RCGP).

The guideline includes recommendations on identifying people with ongoing symptomatic COVID-19 or post-COVID-19 syndrome, investigations and referral and planning care. It recommends that:

- People with ongoing symptoms four weeks or more after the start of suspected or confirmed acute COVID-19 should be urgently referred to psychiatric assessment if they have severe psychiatric symptoms or are at risk of self-harm or suicide.
- Primary care and community settings should follow relevant national or local guidelines on referral for people who have anxiety and mood disorders, or other psychiatric symptoms. Referral to liaison psychiatry should be considered, especially if they have a complex physical and mental health presentation.
- Physical, psychological and psychiatric aspects of rehabilitation should be considered. The core team could include clinical psychology and psychiatry.
- They have applied a 'living' approach which means that targeted areas of the guideline will be continuously reviewed and updated in response to emerging evidence.

NICE have applied a 'living' approach to the guidance which means that targeted areas of the guideline will be continuously reviewed and updated in response to emerging evidence.

View the guidance: [COVID-19 rapid guideline: managing the long-term effects of COVID-19](#)

[2021-01-18]

Source : <https://www.rcpsych.ac.uk/about-us/responding-to-covid-19/responding-to-covid-19-guidance-for-clinicians>

Centers for Disease Control and Prevention

What's New?

- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started SATURDAY, JANUARY 16, 2021](#)
 - [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started SATURDAY, JANUARY 16, 2021](#)
-

[2021-01-16]

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Development and approval of coronavirus vaccine

Published 08.07.2020 Updated 18.01.2021

Several biotechnology companies, global vaccine manufacturers and other organisations are developing vaccines against COVID-19 disease.

Development

Major resources have been invested to develop good vaccines against coronavirus. Several vaccines are under development and some have been approved by the medicine authorities.

Approval

Although the medicines agencies in Europe and Norway are facilitating the rapid development and approval of coronavirus vaccines, the strict requirements for quality, efficacy and safety must still be met. A vaccine is only approved if the benefit is considered to far exceed the risk.

The coronavirus vaccine Comirnaty from BioNTech and Pfizer was the first coronavirus vaccine to receive conditional approval from the European Medicines Agency (EMA) and the European Commission. The approval granted on 21 December 2020 applies to the EU / EEA and includes Norway.

- [Vaccine against coronavirus - Comirnaty \(BioNTech and Pfizer\)](#)

The conditional approval granted to the coronavirus vaccine COVID-19 Vaccine Moderna on 6 January 2021 also applies to the EU / EEA and includes Norway.

- [Vaccine against coronavirus - COVID-19 Vaccine Moderna](#)

The vaccines have been tested in large studies where several thousand people have received them. The studies have been carried out in the same way as for other vaccines, but the observation time is shorter. Conditional approval means that there are enough data to assess that the benefit of the vaccine is far greater than the risk, but that the vaccine manufacturer must continue the studies and continuously provide the medicine agencies with data that become available.

The Norwegian Medicines Agency assesses the clinical documentation and approves vaccines for use in Norway, in collaboration with the European Medicines Agency. Several coronavirus vaccines are expected to be approved.

- [Development and approval of coronavirus vaccine](#)

Vaccine technologies

- Read more about the [different vaccine technologies](#) used in the development of coronavirus vaccines (Norwegian Medicines Agency)

Approval process

- Read more about the [processes for approval of the vaccines](#) (Norwegian Medicines Agency)

[2021-01-18]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/development-of-covid-19-vaccine/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

20 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 18 au mercredi 20 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 20 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 7 |
| ASPC | 7 |
| BCCDC | 10 |
| AHS | 10 |
| PHO | 11 |
| AUTRES PAYS : OMS, GOV.UK, NICE, CEBM, FDA, CDC, NIPH | 12 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour de la page : La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

COUVRE-FEU

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;

- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- **Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;**
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*.

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mesures applicables dans les CHSLD, les RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et les RPA (COVID-19)

Ces mesures sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021. **Selon l'évolution de la situation épidémiologique au Québec, les consignes pourront être reconduites au-delà du 8 février 2021.** [...]

Consignes générales pour les personnes proches aidantes

Les personnes proches aidantes doivent :

- Respecter le couvre-feu. Dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes pourraient obtenir d'un établissement de santé et de services sociaux une **attestation** permettant les déplacements lors du couvre-feu lorsque cela est cliniquement requis pour l'utilisateur.

Seuls les déplacements de personnes proches aidantes entre territoires limitrophes **sont** acceptés. [...]

Consignes pour les résidences privées pour aînés

Ces mesures sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement.

PALIER 4 – ALERTE MAXIMALE (ZONE ROUGE)

Milieus de vie sans éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante connue du milieu de vie par jour.

Sorties pour rassemblement

- Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises. Toutefois, comme pour la population générale, une personne seule, autonome et qui souffre d'isolement vivant en RPA peut rencontrer une autre personne seule vivant à une autre adresse. Cette autre personne devra toujours être la même. La rencontre devra se faire à l'extérieur, en dehors de l'enceinte de la RPA. Au retour, ceci implique notamment :
- la prise de repas à l'unité locative, à l'appartement supervisé ou à la chambre pour les résidents qui vivent dans une RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents;
- la non-participation aux activités offertes par le milieu de vie.

Activités quotidiennes dans la résidence

- Les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises. Dans ces cas, il est demandé d'éviter les contacts entre résidents ou de respecter la distanciation physique de 2 mètres et de respecter le couvre-feu.
- **Les repas en salle à manger ne sont plus autorisés. Ainsi, les repas sont servis aux unités locatives en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections. Les frais de livraison de plateaux ne sont pas permis durant la pandémie de la COVID-19. De plus, de façon exceptionnelle, les salles à manger pourraient être utilisées en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections :**
- **pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents;**
- **pour les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation.**

S'il advenait une situation exceptionnelle dans une RPA, une demande de dérogation temporaire pourrait être adressée à l'établissement du territoire concerné. La demande sera alors appréciée par l'établissement, en collaboration avec la direction régionale de santé publique. L'établissement devra faire un suivi serré auprès de la RPA et la situation sera réévaluée régulièrement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra être informé par le PDG de l'établissement des demandes acceptées et de leur durée.

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-chsld-ri-rpa/>

Données sur la vaccination contre la COVID-19

Dans cette page :

- [Nombre de doses de vaccins administrées par région](#)
- [Données sur la vaccination des groupes prioritaires 1 à 6](#)
- [Nombre de doses de vaccins reçues au Québec](#)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Questions et réponses pour les employeurs et les travailleurs dans le contexte de la COVID-19

Milieu culturel

Les bibliothèques et les centres d'archives peuvent-ils rouvrir?

Oui. Il appartient à chaque bibliothèque ou centre d'archives de déterminer s'il est en mesure de permettre l'accès à son établissement dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. L'ouverture des bibliothèques et des centres d'archives est permise uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces et à des salles de travail individuel. Il est recommandé que ces espaces de travail ne soient accessibles qu'aux élèves, aux étudiants, à leurs accompagnateurs, aux chercheurs ainsi qu'aux personnes ayant un besoin urgent ou particulier d'utilisation des services internet.

Les bibliothèques publiques et les centres d'archives peuvent-ils refuser l'accès aux citoyens dans leur établissement?

Non. Toutefois l'ouverture est permise uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces de travail individuel. Il est également recommandé de prioriser l'accès aux espaces de travail pour les élèves, les étudiants, leurs accompagnateurs, les chercheurs ainsi que les personnes ayant un besoin urgent ou particulier d'utilisation des services internet. Pour en savoir sur les directives en vigueur, consultez la FAQ du ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/>

Mise à jour : Nouvelles gouvernementales

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

20 janvier 2021, 11 h 00

QUÉBEC, le 20 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 1 502 nouveaux cas pour la...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE MINISTRE JEAN BOULET ANNONCE LA PROLONGATION DES MESURES D'ASSOUPLISSEMENT ET DES BONIFICATIONS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

20 janvier 2021, 10 h 00

QUÉBEC, le 20 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'INTERDIRE LES VOYAGES INTERNATIONAUX NON ESSENTIELS

19 janvier 2021, 15 h 42

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le premier ministre du Québec, François Legault, demande au gouvernement fédéral d'interdire les voyages...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

19 janvier 2021, 11 h 00

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 1 386 nouveaux cas pour la...

[PANDÉMIE DE LA COVID-19 - RÉVISION DES OBJECTIFS ET DU CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION À LA SUITE DE LA DÉCISION DE PFIZER](#)

19 janvier 2021, 08 h 07

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme que le calendrier de la campagne de vaccination a...

[TRIAGE ANTICIPÉ DANS LES HÔPITAUX - MANON MASSÉ VA DEMANDER À FRANÇOIS LEGAULT DE RÉQUISITIONNER LES CLINIQUES PRIVÉES](#)

19 janvier 2021, 06 h 01

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Alors que partout au Québec, des hôpitaux débordés redoutent la mise en oeuvre du protocole de triage, la...

[UN NOUVEL OUTIL INTERACTIF POUR CALCULER LA DÉDUCTION POUR DÉPENSES DE TÉLÉTRAVAIL ENGAGÉES DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19](#)

18 janvier 2021, 14 h 12

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le gouvernement du Québec a annoncé le 16 décembre 2020 que le ministère des Finances mettrait en ligne un...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour: CISSS de la Côte-Nord

Actualités

COVID-19 : CLINIQUE DE VACCINATION À SEPT-ÎLES POUR LES PERSONNES DE 80 ANS ET PLUS

Sept-Îles, le 19 janvier 2021 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les personnes de 80 ans et plus, qui résident dans la MRC de Sept-Rivières, à s'inscrire dès maintenant à une clinique de vaccination sur...

[En savoir plus](#)

19/01/2021

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-cote-nord/>

Mise à jour: CISSS de la Montérégie

Nouvelles

Nouvelle 18 janvier 2021

Clinique mobile de dépistage à Longueuil le 21 janvier

L'unité mobile de dépistage sera à Longueuil le 21 janvier 2021 de 10h-16h à la Salle de la Paroisse de la Visitation.

[En savoir plus sur Clinique mobile de dépistage à Longueuil le 21 janvier](#)

Nouvelle 18 janvier 2021

Clinique de dépistage 7 jours sur 7 à Saint-Hyacinthe

La clinique de dépistage de Saint-Hyacinthe est maintenant ouverte 7 jours sur 7 de 8h à 16h.

[En savoir plus sur Clinique de dépistage 7 jours sur 7 à Saint-Hyacinthe](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-est/>

Mise à jour: CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Article vedette

Les patients ayant répondu au sondage sur la physiothérapie attribuent d'excellentes notes à la téléadaptation

[Lire l'article complet](#)

Nouvelles et événements

[La télésanté joue un rôle clé en radio-oncologie, même si le traitement est donné en personne](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour: CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Actualités

19/01/2021

[Faites-vous dépister dès que vous avez des symptômes de la COVID-19, n'attendez pas!](#)

15/01/2021

[Campagne de vaccination contre la COVID-19 : Vous pourriez jouer un rôle important!](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-ouest-ile-montreal/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

NOUVEAUTÉS ET MISES À JOUR

Directives sur les soins palliatifs et de fin de vie

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 janvier 2021

No. DGAUMIP-014

Guide sommaire de réorganisation et de délestage des activités des programmes-services relevant de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, familles et communautés du MSSS

Directive COVID-19

Dernière modification : 18 janvier 2021

No. DGPPFC-036

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Mise à jour: Publications du MSSS

Analyse des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les soins et services en oncologie au Québec

Rapport

Dernière modification : 20 janvier 2021

No. 20-210-378W, ISBN 978-2-550-88379-1 (version PDF)

Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 19 janvier 2021

No. 20-210-364W

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport

Un test de dépistage COVID-19 exigé pour les personnes entrant au Canada par avion

À partir du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de 5 ans ou plus devront fournir un résultat négatif au test de dépistage COVID-19 avant de monter à bord de vols internationaux vers le Canada. Consultez [les nouvelles exigences](#) pour les voyageurs aériens.

Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Endroits où vous pourriez avoir été exposé à la COVID-19

Exposition potentielle à la COVID 19

Il se peut que vous ayez été exposé à la COVID-19 au cours d'un voyage récent, par exemple en avion, en navire de croisière ou en train (tout moyen de transport public). Être conscient de votre risque d'exposition peut vous aider à prendre les mesures nécessaires pour protéger votre santé et celle des personnes qui vous entourent.

Vous pouvez voir si vous avez été exposé à la COVID-19 au cours de vos voyages en vérifiant les renseignements associés à votre voyage en avion, en navire de croisière ou en train ci-dessous.

L'information figurant sur cette page n'est pas exhaustive, elle est recueillie à partir de rapports reçus des sources suivantes :

- les autorités sanitaires provinciales et territoriales
- les autorités sanitaires internationales
- les sites web publics

Nous actualisons les lieux une fois par jour. Nous supprimons également les informations datant de plus de 14 jours, car il s'agit de la période de quarantaine pour les personnes susceptibles d'avoir été exposées.

Si vous êtes récemment revenu au Canada, vous devez vous placer en quarantaine pendant 14 jours à partir de la date de votre arrivée au Canada. Il s'agit d'une mesure obligatoire, que vous présentiez des symptômes ou non. Pour obtenir les renseignements les plus à jour, consultez [les restrictions de voyage au Canada](#).

Pour tous les passagers qui occupaient un siège dans les rangées affectées ou pour tous les passagers si aucune rangée n'est indiquée :

- **surveillez vous-même l'apparition de [symptômes](#) durant 14 jours**
 - utilisez l'[Outil d'auto-évaluation](#) et communiquez avec votre [autorité de santé publique](#) locale afin de connaître les recommandations particulières à votre région
- **[placez-vous en quarantaine](#) immédiatement si, à tout moment, vous développez des symptômes et communiquez avec les autorités de santé publique de votre région**
- **communiquez avec les autorités de santé publique si, à tout moment, vous avez des questions ou des préoccupations**

Les rangées « affectées » sont les 3 qui se trouvent devant et derrière celle où une personne atteinte de la COVID-19 et potentiellement contagieuse était assise.

Selon le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 sur un vol :

- **des rangées précises pourraient être cernées **ou****
- **« toutes les rangées » pourraient être désignées comme étant affectées si de multiples cas sont signalés et qu'ils sont dispersés dans l'avion**

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/exposition-vols-navires-croisiere-rassemblements-masse.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19)

Téléchargez Alerte COVID dès maintenant

Alerte COVID est l'application gratuite de notification d'exposition du Canada. L'application permet de vous aviser en cas d'exposition potentielle avant même l'apparition de symptômes.

Sur cette page

- Fonctionnement
- Votre vie privée est protégée
- Provinces et territoires où vous pouvez signaler un diagnostic
- Comment obtenir une clé à usage unique
- Un outil de santé publique
- Nombre d'utilisateurs de l'application Alerte COVID
- Affiches et vidéos pour comprendre l'application
- Affiches et documents à imprimer et à diffuser
- Obtenir de l'aide avec Alerte COVID
- Racontez votre histoire
- Une application créée ouvertement
- Suivez-nous sur Twitter
- Nous joindre

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/alerte-covid.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) – Prévention et risques

Les animaux et la COVID-19

Le virus à l'origine de la COVID-19 est différent des autres coronavirus qui affectent les animaux domestiques. Apprenez à protéger vos animaux domestiques et votre bétail, ainsi que vous-même, pendant la pandémie de COVID-19.

Sur cette page

- Risque de transmission de la COVID-19 de l'animal à l'humain
- Animaux de compagnie et COVID-19
- Bétail ou autres animaux de ferme
- Tests de dépistage de la COVID-19 pour les animaux
- Vaccins contre la COVID-19 pour les animaux
- Importation d'animaux
- Disponibilité des produits de santé pour les animaux
- Renseignements et conseils supplémentaires à l'intention des vétérinaires

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/animaux-covid-19.html>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

Mise à jour: About COVID-19

If You Have COVID-19

If you have tested positive for COVID-19 or have been told you have COVID-19, learn how to take care of yourself and self-isolate to help prevent the virus from spreading to others.

Last updated: January 19, 2021

[...]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/about-covid-19/if-you-have-covid-19>

Mise à jour: New today

JANUARY 19

- Updated: [COVID-19 ethics analysis: Intervening when patients or residents pose a risk of COVID-19 transmission to others](#)
- Updated: [COVID-19 Immunization Program - Question and Answer Document for Health Care Professionals](#)

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Alberta Health Services (AHS)

Mise à jour: Information for AHS Staff & Health Professionals

COVID-19 Resources for AHS Staff & Health Professionals

[Community Physicians' COVID-19 FAQ](#) [2021-01-18] - Frequently Asked Questions view-all

AHS Position Statement [2021-01-18] - Guidance view-all

- [Healthcare Workers with Underlying Medical Conditions and Potential Risk Factors for Severe COVID-19 Disease](#)
- [Pregnant Healthcare Workers and COVID-19](#)
- [Clarification on Guidance for Healthcare Workers who are Pregnant or have Underlying Medical Conditions](#)

[Post COVID Rehab Taskforce Final Report](#) [2021-01-18] - Guidance, Learningview-all

[Donning and Doffing Personal Protective Equipment \(PPE\) Video](#) (9 minutes) [2021-01-18] - Infection Prevention & Control, Guidance view-all

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page16947.aspx>

Support

- Addiction & Mental Health + COVID Monthly Digest - [January 19, 2021](#)

This monthly digest provides a brief summary of the latest literature and resources regarding the effect of COVID-19 on addiction and mental health. It is compiled by the Knowledge Exchange team of Alberta Health Services Provincial Addiction & Mental Health.

Source : <https://secure.campaigner.com/csb/Public/show/cebi-2cn108--t1yho-a2tjmnu3>

Public Health Ontario (PHO)

Mise à jour: At a glance

Public Health Agency of Canada | canada.ca

- Statement from the Chief Public Health Officer of Canada [01-18-2021]
"While we continue to prepare the way for widespread and lasting control of COVID-19 through safe and effective vaccines, Canada needs a collective effort, from public health authorities and individuals, as a range of public health measures and restrictions are implemented to interrupt rapid spread of the virus. Canadians are urged to continue following local public health advice and to consistently maintain individual practices that keep us and our families safer: stay home/self-isolate if you have any symptoms, reduce non-essential activities and outings to a minimum, and maintain individual protective practices of physical distancing, hand, cough and surface hygiene and wearing a face mask as appropriate (including in shared indoor spaces with people from outside your immediate household)."

BC Centre for Disease Control | bccdc.ca

- COVID-19 ethics analysis: intervening when patients or residents pose a risk of COVID-19 transmission to others [updated 01-19-2021]
- COVID-19 immunization program - question and answer document for health care professionals [updated 01-19-2021]
- Clinical Reference Group recommendations: therapies for COVID-19 [updated 01-18-2021]

ECDC: European Centre for Disease Prevention and Control | ecdc.europa.eu

- ECDC rapid assessment of laboratory practices and needs related to COVID-19 [01-18-2021]
- Sequencing of SARS-CoV-2 - first update [01-18-2021]

Public Health England | www.gov.uk

- Research and analysis: COVID-19: impact on vaccination programmes [updated 01-19-2021]
- Research and analysis: COVID-19: PHE laboratory assessments of inactivation methods [updated 01-19-2021]
- Research and analysis: COVID-19 variants: genomically confirmed case numbers [updated 01-19-2021]
- COVID-19: letter to clinically extremely vulnerable people [updated 01-19-2021]
- COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection [updated 01-19-2021]
- Supported living services during coronavirus (COVID-19) [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for older adults [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: a guide for social care staff [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for healthcare workers [updated 01-18-2021]

- COVID-19 vaccination: women of childbearing age, currently pregnant or breastfeeding [updated 01-18-2021]

World Health Organization (WHO) | who.int

- Statement to the 148th Executive Board by the Chair of the Review Committee on the functioning of the International Health Regulations (2005) during the COVID-19 response [01-19-2021]
- WHO information notice for IVD users 2021/01: all in vitro diagnostic medical devices (IVDs) for detection of SARS-CoV-2 [01-19-2021]
- Governments push for Universal Health Coverage as COVID-19 continues to devastate communities and economies [01-18-2021]
- WHO Director-General's opening remarks at 148th session of the Executive Board [01-18-2021]

UK Department for Education

- Guidance for full opening: special schools and other specialist settings [updated 01-18-2021]

- Coronavirus (COVID-19) asymptomatic testing for staff in primary schools and nurseries [updated 01-18-2021]

- Ofsted

- Ofsted: coronavirus (COVID-19) rolling update - Ofsted guidance and information relating to coronavirus (COVID-19) for schools, early years, children's social care and further education and skills providers [updated 01-18-2021]

CIDRAP: Center for Infectious Disease Research Policy | cidrap.umn.edu

- Crowded ICUs tied to higher risk of COVID-19 death [01-19-2021]

ProMED | promedmail.org

- COVID-19 update (24): vaccine, new variant, WHO, global [01-19-2021]
- COVID-19 update (23): USA (CA) new variant, South Asia, WHO, global [01-18-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Autres pays

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Publications :

MRNA-1273 VACCINE (MODERNA) AGAINST COVID-19 BACKGROUND DOCUMENT (DRAFT) [2021-01-19]

MRNA-1273 VACCINE (MODERNA) AGAINST COVID-19 - BACKGROUND DOCUMENT [2021-01-18]

POLICY BRIEF: ACCESS TO ASSISTIVE TECHNOLOGY [2021-01-18]

The need for assistive technology is rising rapidly with global ageing and increasing prevalence of noncommunicable diseases. Yet, assistive technology...

AIDE-MEMOIRE: INFECTION PREVENTION AND CONTROL (IPC) PRINCIPLES AND PROCEDURES FOR COVID-19 VACCINATION... [2021-01-15]

This Aide Memoire is for policy makers, immunization programme managers, infection prevention and control (IPC) focal points at national, sub-national,...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Public Health UK

Guidance for the public

COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection [2021-01-19]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

National Institute for Health and Care Excellence (NICE)

Rapid evidence summaries

These look at the safety and efficacy of COVID-19 treatments. We're working with the Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA) to facilitate rapid review of information and advice.

Sarilumab for COVID-19 - ES34

Source : <https://www.nice.org.uk/covid-19>

Centre for Evidence-Based Medicine (CEBM)

Oxford COVID-19 Evidence Service

Rapid evidence reviews, data analysis and thought-provoking writing relating to the coronavirus pandemic, updated regularly.

Baricitinib - Ferner RE, Aronson JK. [2021-01-18] - *Drug vignettes*

Source : <https://www.cebm.net/oxford-covid-19-evidence-service/>

U.S. Food & Drug Administration (FDA)

Latest COVID-19 Information from the FDA

Coronavirus (COVID-19) Update [2021-01-19]

The FDA issued a new guidance to help protect consumers from methanol poisoning, created a new collaboration with the National Institute of Standards and Technology to help strengthen the nation's public health infrastructure, updated its guidance on convalescent plasma donation, and provided updates for blood donation centers on blood donation during the COVID-19 pandemic.

FDA Insight: Pandemic Recovery and Preparedness Plan [2021-01-19]

Listen to this FDA podcast featuring the FDA Commissioner and Deputy Commissioner for Medical and Scientific Affairs, for a discussion on FDA's Pandemic Recovery and Preparedness Plan.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [Communication Resources for Travelers](#) Wednesday, January 20, 2021
- [EARLY RELEASE: Evaluation of Abbott BinaxNOW Rapid Antigen Test for SARS-CoV-2 Infection at Two Community-Based Testing Sites - Pima County, Arizona, November 3-17, 2020](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Long-Term Care Facilities COVID-19 Vaccination](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVIDTracer and COVIDTracer Advanced](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Winter Holidays](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Workplaces and Businesses](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Vaccines](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Ensuring the Safety of COVID-19 Vaccines in the United States](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#) Tuesday, January 19, 2021
- [School Decision-Making Tool for Parents, Caregivers, and Guardians](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Daily Activities and Going Out](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Staffing Resources](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Data Visualization](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 and Animals](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Travel](#) Tuesday, January 19, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) Monday, January 18, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Evidence to Decisions

LIVE MAP OF COVID-19 EVIDENCE

A growing number of studies and reports are being published on COVID-19 and the pandemic. This project will help decision makers and researchers navigate the research.

Updated 20.01.2021

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/global-health-collaboration/HTA/>

Coronavirus immunisation programme

About coronavirus vaccines:

CORONAVIRUS VACCINE – ARTICLE – [2021-01-18]

News:

International interest about deaths following coronavirus vaccination [2021-01-19]

Information brochures:

VACCINE AGAINST CORONAVIRUS - COVID-19 VACCINE MODERNA [2021-01-19]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Coronavirus disease - advice and information

REPORTS AND SYSTEMATIC REVIEWS:

- Social and economic vulnerable groups during the COVID-19 pandemic
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review, 2nd update
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19, 1st update
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets, 1st update

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Coronavirus – Facts, advice and measures

Events, gatherings and activities - Published 12.03.2020 Updated 19.01.2021

Organisers of culture and sporting events must follow the rules about number of participants and social distance.

This article describes

- recommendations and requirement for events,
- how the risk of transmission at events and gatherings can be evaluated and which measures to reduce risk are appropriate.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/events-and-gatherings/?term=&h=1>

Advice for sports associations and fitness centres - Published 29.05.2020 Updated 19.01.2021

This article includes advice about sport and organised leisure activities, including fitness centres, organised swimming and school swimming.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/sport-and-organised-leisure-activities/?term=&h=1>

Test criteria for coronavirus - Published 01.04.2020 Updated 20.01.2021

Anyone who has symptoms of COVID-19 should be tested.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

Definitions of COVID-19 cases and close contacts - Published 17.02.2020 Updated 19.01.2021

Here are the definitions of suspected, probable and confirmed cases of COVID-19, and definition of close contacts.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/definitions-of-probable-and-confirmed-cases-of-coronavirus-covid-19-and-con/?term=&h=1>

Advice for swimming pools and bathing facilities - Published 26.11.2020 Updated 19.01.2021

Here you will find advice and guidance for public baths, swimming pools and bathing facilities. The advice given in the article is general and must be seen in connection with current regulations and recommendations from the Norwegian Directorate of Health.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/swimming-pools-and-bathing-facilities/?term=&h=1>

Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/region - Published 11.02.2020 Updated 19.01.2021

The quarantine regulations will be updated as new information becomes available and can change quickly. Familiarise yourself with which regulations apply when you return to Norway. Below you will find the maps of red and yellow countries in Europe.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

Social distance and fewer contacts - Published 01.12.2020 Updated 19.01.2021

Increased distance and fewer close contacts are two key measures to reduce transmission in the coronavirus pandemic. Increasing the distance between people and reducing the number of contacts reduces the risk of being infected by people who were unaware they were infected.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/social-distance-and-fewer-contacts/?term=&h=1>

When children have acute respiratory tract infections - Published 18.09.2020 Updated 18.01.2021

Many parents are unsure how to assess whether children with respiratory tract symptoms need to be kept at home. The NIPH has produced a flowchart to help them. Consult your doctor if you are concerned about your child.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/when-children-have-acute-respiratory-tract-infections/?term=&h=1>

Advice and information for children and adolescents - Published 24.03.2020 Updated 19.01.2021

Advice and information on issues affecting children and adolescents in connection with coronavirus (COVID-19).

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

22 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 20 au mercredi 22 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 22 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|------------------------|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 8 |
| Gouvernement du Canada | 9 |
| CCNSE | 14 |
| AUTRES PAYS | 15 |

Québec.ca

Mise à jour de la page : Chèque emploi-service : une modalité de dispensation des services de soutien à domicile

Plusieurs programmes d'aide sont présentement offerts aux travailleurs, résidents du Québec, qui perdent leur revenu en raison de la COVID-19. Les travailleurs concernés par ces mesures pourraient bénéficier de l'un d'entre eux. Un outil permettant de déterminer le type d'aide qui pourrait répondre à la situation d'un travailleur est disponible sur la page Programmes d'aide gouvernementaux COVID-19. (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/allocation-directe-cheque-emploi-service-une-modalite-de-dispensation-des-services-de-soutien-a-domicile/>

Nouvelle page : CISSS Gaspésie

Formation de 3 mois – Préposé au bénéficiaire en CHSLD (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/22/formation-de-3-mois-prepose-au-beneficiaire-en-chsld/>

COVID-19 : LA VACCINATION DES CHSLD SERA COMPLÉTÉE CETTE SEMAINE

Le CISSS de la Gaspésie confirme que la campagne de vaccination pour contrer la propagation du virus de la COVID-19 se poursuit cette semaine dans Côte-de-Gaspé ainsi que dans la Baie-des-Chaleurs. La poursuite de cette campagne de vaccination permettra d'atteindre les clientèles prioritaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), c'est-à-dire les résidents de CHSLD, les proches aidants (selon les critères préétablis) et le personnel y travaillant.

Il faut aussi rappeler que certains résidents vulnérables des ressources intermédiaires et des ressources de type familial pourraient être vaccinés en même temps si la vulnérabilité et le niveau de soins qu'ils requièrent correspondent à ceux des CHSLD.

La campagne de vaccination pour les clientèles prioritaires par le MSSS est terminée dans les ressources suivantes :

- CHSLD de New Carlisle : 31 Décembre
- USLD de Chandler : 7 Janvier
- CHSLD de la Matapédia : 8 Janvier
- CHSLD de Cap-Chat : 8 Janvier
- CHSLD Villa Pabos : 16 Janvier

Cette semaine nous serons en mesure de terminer la vaccination au CHSLD Résidence Saint-Joseph de Maria ainsi qu'au CHSLD MGR Ross de Gaspé.

« Malgré la vaccination, il ne faut pas oublier les mesures sanitaires que nous demandons à la population d'appliquer depuis le début de la pandémie. Celles-ci devront être suivies rigoureusement jusqu'à ce qu'un bon pourcentage de la population soit vaccinée » a précisé le directeur régional de la santé publique, Dr Yv Bonnier Viger. (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/20/covid-19-la-vaccination-des-chsld-sera-completee-cette-semaine/>

Nouvelle page: CISSS des Îles

Questions/Réponses Vaccination COVID-19 (voir document) (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/21/questions-reponses-vaccination-covid-19/>

Mise à jour: CISSS de la Côte-Nord

COVID-19 : Clinique de vaccination à Baie-Comeau pour les personnes de 80 ans et plus

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les personnes âgées de 80 ans et plus, qui résident dans la MRC de Manicouagan, à s'inscrire à compter de 13 h aujourd'hui à une

clinique de vaccination sur rendez-vous contre la COVID-19. Environ 200 places sont disponibles pour cette clinique qui commencera en soirée le lundi 25 janvier 2021 à Baie-Comeau.

Les personnes de ce groupe d'âge désirant s'inscrire à cette clinique peuvent appeler au **1 844 407-0967**. La centrale de rendez-vous sera ouverte de 13 h à 17 h aujourd'hui. Lorsque les places seront comblées, la centrale de rendez-vous sera fermée.

Lorsque de nouvelles places seront disponibles dans les cliniques de vaccination de la Côte-Nord, la centrale de rendez-vous sera ouverte 7 jours sur 7, de 8 h à 17 h. (22-01-2021)

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/covid-19-clinique-de-vaccination-a-baie-comeau-pour-les-personnes-de-80-ans-et-plus/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=8908a3367693ed70d3e9cb04f3946729

Mise à jour: CISSS de la Montérégie-Est

Clinique mobile de dépistage à Longueuil les 26-27 janvier

L'unité mobile de dépistage sera à Longueuil les 26-27 janvier 2021 de 10h-16h à la Salle de la Paroisse de la Visitation.

Pré-inscription en ligne à l'adresse : <https://CV19QUEBEC.CA>

Ayez en main votre carte d'assurance maladie.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. (22-01-2021)

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-longueuil-les-26-27-janvier>

Mise à jour: CISSS de la Montérégie-ouest

Cliniques de dépistage sans rendez-vous du 26 au 29 janvier

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous (voir page pour horaire). (22-01-2021)

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/cliniques-de-depistage-sans-rendez-vous-du-26-au-29-janvier>

Mise à jour : CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

La Ville de Montréal-Est en soutien au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour l'ouverture d'une clinique de dépistage

Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL), en collaboration avec la Ville de Montréal-Est, souhaite informer la population de la tenue d'une clinique de dépistage de la COVID-19 le **25 janvier 2021, de 10 h à 16 h, au Centre récréatif Édouard-Rivet** situé au 11111, rue Notre-Dame Est à Montréal-Est.

Source : <https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/actualite/la-ville-de-montreal-est-en-soutien-au-ciuss-de-lest-de-lile-de-montreal-pour-louverture-dune-clinique-de-depistage>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal annoncent l'ajout d'une centaine de lits pour les personnes en situation d'itinérance

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Chantal Rouleau, ainsi que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, annoncent que le Centre Pierre-Charbonneau pourra accueillir 112 personnes en situation d'itinérance, hommes et femmes. Il ouvrira progressivement ses portes ce vendredi, à compter de 16 h, et sera ouvert sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Cet ajout de places permettra de répondre à des besoins essentiels en matière d'hébergement d'urgence destiné aux personnes en situation d'itinérance.

Ce renforcement de l'offre de places est le fruit d'une collaboration soutenue entre le réseau de la santé et des services sociaux, la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que les organismes CAP Saint-Barnabé et CARE Montréal, qui se sont tous mobilisés pour ouvrir ce nouveau lieu d'hébergement d'urgence et mieux soutenir les personnes les plus vulnérables.

Citations :

« Ce nouveau centre d'hébergement s'ajoute aux nombreuses mesures hivernales annoncées précédemment. Cette initiative est le fruit d'une mobilisation importante des différents acteurs montréalais pour offrir des lieux sécuritaires et adaptés aux hommes et aux femmes en situation d'itinérance. Je salue d'ailleurs l'apport de mon collègue Ian Lafrenière, qui s'implique activement dans les actions de notre gouvernement pour lutter contre l'itinérance. Il est important pour nous de soutenir ce projet afin d'assurer sa mise en œuvre. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs qui s'unissent pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, particulièrement affectées par la crise actuelle. »

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

« Offrir des lieux sécuritaires aux personnes en situation d'itinérance, où elles peuvent manger et dormir au chaud et avoir accès à des intervenants sociaux, se doit d'être notre priorité en cette saison hivernale, mais surtout dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. Je remercie tous les partenaires qui se sont mobilisés pour concrétiser cette initiative, notamment au sein des équipes de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du réseau de la santé et des services sociaux, de même que les groupes communautaires et les intervenants sociaux, qui ont travaillé sans relâche pour bonifier l'offre d'hébergement disponible. »

Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« Les refuges et les haltes-chaud sont pratiquement tous pleins alors que les besoins en matière d'hébergement sont toujours plus grands. Devant ce constat, la Ville de Montréal a immédiatement répondu à l'appel du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires en étudiant rapidement ses installations municipales afin de trouver un lieu adéquat pour ouvrir un nouveau centre d'hébergement d'urgence. Nous sommes heureux d'avoir mis en place ce nouveau site en un temps record, grâce à l'effort concerté de l'ensemble des partenaires. »

Valérie Plante, mairesse de Montréal

« Chaque hiver, mais encore davantage en ces temps de crise sanitaire, les besoins sont criants et la sécurité des personnes en situation d'itinérance est une grande préoccupation. Grâce aux efforts et à la collaboration de l'ensemble des partenaires, davantage de personnes pourront trouver chaleur et réconfort pour la nuit. Il s'agit d'une belle démonstration de la mobilisation de la communauté pour aider concrètement les personnes qui en ont le plus besoin. »

Sonia Bélanger, présidente-directrice générale (PDG) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et Sylvain Lemieux, PDG du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

« CARE Montréal et le Cap Saint-Barnabé sont fiers de s'associer pour répondre aux besoins des plus démunis dans l'est de Montréal. Et nous remercions la mairesse Valérie Plante, le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierre Lessard-Blais, et nos partenaires du réseau de la santé de répondre avec nous à cet appel. »

Michel Monette, directeur général de CARE Montréal et Isabelle Piché, directrice générale de CAP St-Barnabé

Faits saillants :

Les partenaires mèneront des actions aux alentours du Centre afin de favoriser une bonne cohabitation sociale avec les résidents du secteur. Une équipe d'agents d'accueil sera notamment postée à l'extérieur du Centre.

Les 112 nouvelles places seront disponibles dès lundi prochain, mais l'ouverture débutera progressivement ce vendredi, avec 40 places. (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-le-gouvernement-du-quebec-et-la-ville-de-montreal-annoncent-lajout-dune-cent/>

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Dans cette page :

- Nombre cumulatif de doses reçues et de doses administrées au Québec
- Nombre de doses de vaccins administrées par région
- Données sur la vaccination des groupes prioritaires 1 à 6 (voir tableau). (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/#c81604>

Mise à jour : Décret 31-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique.

Nouvelle version (22-01-2021)

Source : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-31-2021.pdf?1611235925>

Nouvelle page : « On s'en va dans la bonne direction, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire » – François Legault

Le premier ministre, François Legault, a annoncé, aujourd'hui, que bien que le Québec enregistre désormais moins de 2 000 nouveaux cas de COVID-19 par jour, il ne faut pas relâcher les efforts collectifs tant que le nombre d'hospitalisations n'aura pas diminué.

« On s'en va dans la bonne direction. Le couvre-feu donne de bons résultats, étant donné que les Québécois sont chez eux à partir de 20 heures. Moins il y a de rencontres, dans les maisons, moins il y a de contacts, moins il y a de cas de COVID-19 », a souligné M. Legault.

« Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir », a toutefois prévenu le premier ministre. Actuellement, beaucoup de Québécois sont angoissés parce qu'ils attendent une chirurgie. Il faut continuer à respecter les consignes pour diminuer le nombre d'hospitalisations et donner de l'espoir à ces patients. « Il va falloir que la situation soit beaucoup plus enviable pour qu'on puisse commencer à réduire nos listes d'attente pour des chirurgies et les autres traitements », a indiqué François Legault.

M. Legault a tenu à remercier les Québécoises et Québécois pour le respect du couvre-feu, qui a entraîné une diminution graduelle de la propagation du virus et qui a fait en sorte que les écoles puissent demeurer ouvertes et que la capacité de gestion des hôpitaux soit maintenue. Il a aussi remercié de nouveau le personnel de la santé, qui est sollicité au maximum depuis onze mois.

Administration de la première dose effectuée dans tous les CHSLD

Le premier ministre a tenu à annoncer que l'administration de la première dose de vaccin contre la COVID-19 est terminée dans tous les CHSLD du Québec. « La vaccination va bon train, l'espoir est là, mais dans un marathon, ce sont les derniers kilomètres qui sont les plus difficiles. D'ici à ce qu'on atteigne la ligne d'arrivée, il faut continuer à se protéger », a réitéré M. Legault.

Voyages à l'étranger

M. Legault a profité de sa conférence de presse pour répéter sa demande au gouvernement fédéral, soit celle d'interdire les voyages internationaux qui ne sont pas essentiels. Alors que les nouveaux variants du virus font des ravages dans des pays comme le Royaume-Uni, ce n'est pas le temps, pour les Québécois, de voyager à l'étranger.

Le premier ministre a également mentionné qu'une autre option à envisager est celle d'obliger tous ceux et celles qui reviennent de voyage à faire une quarantaine de 14 jours dans une chambre d'hôtel supervisée, qu'ils devraient eux-mêmes payer.

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement fédéral.

Améliorer le sort des personnes itinérantes

Sur le sujet de l'itinérance, le premier ministre s'est dit touché, comme tous les Québécois, par le décès de M. André. Il a offert à nouveau ses condoléances à la famille du défunt et à toute la communauté innue.

M. Legault a rappelé que les policiers connaissent très bien la réalité des itinérants à Montréal. L'objectif des services policiers est d'aider ces gens à trouver une place au chaud. Le gouvernement du Québec a ajouté 250 places supplémentaires en hébergement à Montréal. Aussi, la vaccination a débuté pour ces personnes vulnérables

« L'itinérance, c'est un problème complexe. Les policiers savent très bien que les itinérants n'ont pas les moyens de payer une contravention. On cherche un équilibre pour le bien de l'ensemble de notre société. Je trouve ça malheureux de voir certaines personnes essayer de nous diviser sur cet enjeu-là. Il faut travailler ensemble pour améliorer le sort des itinérants et itinérantes », a déclaré François Legault.

Citation :

- « Depuis une dizaine de jours, on est passé d'une moyenne de 2 500 nouveaux cas à moins de 2 000. Ça veut dire qu'on s'en va dans la bonne direction. Je veux remercier les Québécois pour ces efforts, de même que les policiers, qui font un excellent travail pour faire appliquer le couvre-feu. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire pour aider le personnel du réseau de la santé. La meilleure façon de leur dire merci, c'est de respecter les consignes. Restons unis, restons forts, restons fiers. » Nombre cumulatif de doses reçues et de doses administrées au Québec (21-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/on-sen-va-dans-la-bonne-direction-mais-il-nous-reste-encore-beaucoup-de-chemin-a-faire-francois-lega/>

Mise à jour : Vaccins contre la COVID-19

Ces vaccins ne protègent pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, comme la grippe.

Nombre de doses

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada nécessitent deux doses. Ils sont administrés par voie intramusculaire..

Sécurité et efficacité des vaccins

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada sont sécuritaires. Ils ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de 92 %. Leur efficacité est estimée à 95 % après deux doses. Les experts suivent de très près toute manifestation indésirable qui pourrait survenir après la vaccination et prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les vaccins sont sécuritaires et efficaces.

Symptômes après la vaccination

Des symptômes peuvent être causés par la vaccination, par exemple une rougeur à l'endroit où l'injection a été faite. D'autres problèmes peuvent arriver par hasard et n'ont aucun lien avec la vaccination, par exemple un rhume ou une gastro.

La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les réactions sont moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans.

Des réactions causées par le vaccin qui empêchent la poursuite des activités quotidiennes pendant un ou deux jours peuvent survenir chez une petite minorité de vaccinés, notamment de la fatigue, un mal de tête et des douleurs musculaires ou aux articulations. Ces réactions sont moins fréquentes chez les personnes âgées et arrivent un peu plus souvent après la 2^e dose.

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19 car il ne contient pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même faire la COVID-19. Il est important de continuer d'appliquer les [mesures sanitaires](#) jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Environ 4 personnes sur 100 000 peuvent faire une réaction allergique grave après avoir reçu le vaccin. La fréquence de cette réaction est plus élevée que ce qui est attendu habituellement après un vaccin, mais elle demeure très rare. (21-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Nouvelle page : Aide financière pour les entreprises

Voir page selon type d'entreprise (21-01-2021).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: ITSS : Interventions cliniques en période de pandémie de coronavirus COVID-19

En raison de l'augmentation de cas de COVID-19 au Québec et de l'annonce par le gouvernement de la mise en place des mesures en fonction d'un système de paliers d'alerte distincts pour chaque région socio sanitaire du Québec, les soins et les services offerts doivent être adaptés. En juin 2020, le MSSS a publié « ITSS : Interventions cliniques en période de pandémie de coronavirus COVID-19 - Orientations de la direction de la prévention des ITSS du MSSS ». Cette directive est une mise à jour de cette publication. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002868/>

Mise à jour: Directive sur les personnes proches aidantes et le respect du couvre-feu

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, un couvre-feu a été décrété du 9 janvier au 8 février 2021 entre 20 h et 5 h.

Les personnes proches aidantes doivent suivre les consignes de la population générale, notamment réduire au maximum les contacts et respecter le couvre-feu. Toutefois, dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes doivent se rendre au chevet ou au domicile des personnes aidées pour leur porter assistance ou pour assurer leur sécurité en raison d'une condition clinique particulière. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002876/>

Mise à jour: Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie et de soins (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCl, internat, foyer de groupe ou milieux de réadaptation en déficience physique, santé physique et modérée pour adulte) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de poursuivre les mesures visant notamment à réduire l'accès à un nombre restreint de personnes dans des milieux de vie où sont hébergées ou confiées des personnes vulnérables. De plus, des mesures additionnelles sont prévues pour limiter les contacts entre les résidents vivant à l'intérieur d'une même RPA.

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement concernant les consignes pour la période de confinement à la population générale, vous trouverez les mesures à appliquer dans les tableaux ci-joints pour les usagers des différents milieux de vie et de soins pour adultes (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCl, internat, foyer de groupe, milieux de réadaptation en santé physique, en déficience physique ou réadaptation modérée).

Sont exclus de la présente directive, les RI-RTF jeunesse accueillant une clientèle non vulnérable à la COVID-19. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002872/>

Mise à jour: Directive sur les indications d'utilisation des analyses sérologiques pour la COVID-19

Le 5 août 2020, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) déposait une mise à jour de son [Avis sur la pertinence clinique des tests sérologiques](#). À la suite du dépôt de cet avis, un comité clinique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a balisé les indications actuellement reconnues pour procéder à des tests sérologiques et les modalités associées. (20-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002877/>

Gouvernement du Canada

Mise à jour : COVID-19 : Votre sécurité à l'extérieur du Canada

Le gouvernement du Canada continue de conseiller à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada et d'éviter tout voyage à bord de navires de croisière à l'extérieur du Canada, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Si vous faites le choix de voyager malgré ces avertissements, sachez que des fermetures d'espaces aériens commerciaux et des restrictions de déplacement peuvent survenir sans préavis et pourraient empêcher votre retour au Canada. Le gouvernement du Canada ne planifie pas organiser d'autres vols pour rapatrier les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement du Canada continue de conseiller à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada et d'éviter tout voyage à bord de navires de croisière, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Nous

vous conseillons fortement de suivre les conseils officiels du gouvernement du Canada à l'intention des voyageurs afin d'assurer votre sécurité personnelle.

Si vous êtes à l'extérieur du Canada :

- Vous pourriez avoir de la difficulté à obtenir des produits et des services essentiels.
- Vous pourriez être soumis à de strictes restrictions de déplacement et à des quarantaines.
- Vos assurances pourraient ne pas couvrir vos frais de voyage ou vos frais médicaux.
- Notre capacité à vous offrir des services consulaires pourrait être limitée.

Consultez les exigences de quarantaines de votre destination et soyez conscient que vous devrez vous placer en auto-isolement pendant 14 jours à votre [retour au Canada](#).

Si vous devez voyager ou si vous êtes déjà à l'extérieur du pays

- Renseignez-vous sur les options commerciales qui sont encore disponibles, et rentrez au Canada dès que possible.
- Inscrivez-vous au service d'[Inscription des Canadiens à l'étranger](#). Assurez-vous que vos coordonnées sont complètes et à jour. Cela permettra aux agents consulaires d'être en mesure de vous joindre, de vous donner des mises à jour, et de confirmer votre situation.
- Vérifiez régulièrement les [Conseils aux voyageurs et avertissements](#) pour votre destination.
- Suivez les médias locaux pour demeurer informé de la situation.
- Suivez les conseils des autorités locales, y compris les conseils de santé publique locaux, ainsi que les conseils en matière de confinement ou de refuge sur place. Par exemple, vous devrez peut-être porter un couvre-visage en public.
- Conservez vos documents importants dans un endroit sécuritaire, mais facile d'accès.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'argent, de médicaments, de nourriture et d'eau, au cas où vous ne seriez pas en mesure de quitter votre maison ou votre logement en raison de restrictions de mouvement.
- Assurez-vous d'avoir une carte SIM locale et un chargeur pour votre téléphone cellulaire.
- Assurez-vous que votre passeport est valide pour au moins les 6 prochains mois. Si votre passeport arrive à expiration bientôt, appelez le [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche. Si le bureau est fermé, votre appel sera transféré au Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa. Le Centre est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et peut être joint directement au +1 613 996 8885 (appel à frais virés dans certains cas) ou à sos@international.gc.ca.
- Vérifiez auprès de votre fournisseur d'[assurance voyage](#) si vous êtes couvert pour les traitements médicaux en cas d'infection par la COVID-19, ainsi que pour les séjours prolongés à l'étranger.
- Communiquez avec votre famille et vos amis dès que vous le pouvez, même si vous n'avez pas été atteint par la maladie, et continuez à les tenir au courant de votre situation jusqu'à votre retour au Canada.

Votre santé et vos déplacements pendant la pandémie

Avant de voyager

- Lisez l'[avis concernant les voyages pendant la pandémie de COVID-19](#) et prenez connaissance des risques pour la santé qui sont liés à votre destination.
- Consultez l'onglet Santé sous la rubrique [Conseils aux voyageurs et avertissements](#) de votre destination pour de l'information sur la COVID-19 ainsi que des conseils en matière de santé.
- Visitez la page [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Restrictions, exemptions et conseils concernant les voyages](#) du gouvernement du Canada et observez les précautions sanitaires recommandées.
- Consultez la page [Nouveau coronavirus \(COVID-19\) : conseils au grand public](#) de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant votre voyage

- Évitez les [grandes foules](#) ou les endroits achalandés.
- Évitez les contacts avec les personnes malades, surtout si elles ont une toux, de la fièvre ou de la difficulté à respirer.
- [Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.](#)
 - Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau. Soyez prévoyant et gardez-en avec vous lorsque vous voyagez.
- Suivez les règles [d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez](#).
- Prenez [des précautions contre les maladies respiratoires](#) et consultez un médecin si vous tombez malade.

Si vous êtes à l'étranger et que vous avez des symptômes de la COVID-19 ou que vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 :

- Suivez les conseils et les instructions des autorités locales.
- Consultez un médecin au besoin.
- Si vous avez besoin d'aide consulaire, communiquez avec le [bureau du gouvernement du Canada](#) le plus proche.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la liste des symptômes de la COVID-19.

Si vous êtes à l'étranger et que vous présentez des symptômes de la COVID-19, ou si vous avez reçu un diagnostic positif à la COVID-19:

- Suivez les conseils et les directives des autorités locales de santé publique.
- Consultez un médecin, au besoin.
- Communiquez avec les services consulaires du [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche si vous avez besoin d'aide.
- Consultez la liste [des symptômes de la COVID-19](#) pour plus de renseignements.

Votre santé mentale

Si vous ne pouvez pas rentrer au Canada pendant la pandémie de COVID-19, vous risquez de vous sentir stressé, dépassé et anxieux. Vous pourriez être mal à l'aise ou en détresse parce que vous vous trouvez dans un environnement inconnu, loin de chez vous. Vous pourriez également avoir des inquiétudes à propos des

risques liés à la pandémie ou des difficultés à gérer le quotidien alors que vous êtes en confinement dans un pays étranger.

Si vous nécessitez un appui ou de l'aide psychologique alors que vous êtes à l'étranger, contactez les services d'urgence locaux et rendez vous à l'hôpital le plus proche. Le [bureau du gouvernement du Canada le plus proche](#) ou le [Centre de surveillance et d'intervention d'urgence](#) peuvent vous aider à les trouver.

Risques pour votre santé mentale à l'étranger

Soyez conscient des risques pour la santé mentale découlant de la situation actuelle. De nombreux facteurs peuvent affecter votre bien-être mental, notamment :

- des routines perturbées;
- l'isolement ou le manque de soutien social;
- un environnement peu familier;
- la consommation de drogues et d'alcool;
- une diminution de l'activité physique.

Reconnaître les symptômes

Il est important de prêter attention aux changements dans votre santé mentale. Pour plus d'information, consultez [Prendre soin de sa santé mentale durant la pandémie de la COVID-19](#).

Si vous pensez que votre santé mentale se détériore, demandez de l'aide et des conseils dès que possible. Le nouveau portail canadien [Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances](#) peut vous aider avec des options de soutien en ligne.

Restez en contact

Restez en contact avec votre famille et vos amis au Canada au moyen de courriels, de lettres, d'appels téléphoniques, de conversations vidéo ou de médias sociaux. Racontez-leur vos expériences et tenez-les au courant de vos déplacements et de tout changement dans vos projets de voyage.

Renseignez-vous sur les services de santé mentale locaux et sur les moyens de trouver des établissements médicaux sur place. Les systèmes de soins de santé et l'attitude envers la santé mentale dans d'autres pays peuvent être très différents de ceux au Canada.

Si vous avez un trouble de santé mentale

- Communiquez avec votre prestataire de soins de santé au Canada pour discuter de la manière de gérer votre état de santé pendant que vous êtes à l'étranger.
- Discutez de votre plan de traitement et de tout changement à votre plan de traitement avec votre prestataire de soins de santé.
- Sachez que certains médicaments facilement accessibles au Canada peuvent ne pas être offerts partout et qu'il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement dans certains endroits. Si vous ne pouvez pas renouveler votre ordonnance là où vous vous trouvez, contactez votre prestataire de soins de santé pour discuter des options qui s'offrent à vous.
- Demandez à votre prestataire de soins de santé de vous envoyer une note détaillant votre état de santé et les médicaments que vous prenez. Cette note peut être utile si vous devez consulter un prestataire de soins de santé ou renouveler votre ordonnance pendant que vous êtes à l'étranger.

- Prenez des mesures pour maintenir une santé mentale positive au mieux de vos capacités (voir ci-dessus).

Si vous avez besoin d'aide

Le [bureau du gouvernement du Canada](#) le plus proche à l'étranger ou le [Centre de surveillance et d'intervention d'urgence](#) à Ottawa, qui opère 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, peuvent :

- vous donner les coordonnées des services médicaux de la région;
- vous aider à trouver des professionnels qui peuvent vous aider en cas d'urgence médicale;
- vous aider à communiquer avec vos proches et vos amis.

Aide aux Canadiens à l'extérieur du Canada

En cas d'urgence, appelez le [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche du lieu où vous vous trouvez. Si le bureau est fermé, votre appel sera acheminé au Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa. Le Centre est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et peut être joint directement au +1 613 996 8885 (appel à frais virés dans certains cas) ou à sos@international.gc.ca.

Les Canadiens à l'étranger qui sont directement touchés par la COVID-19 sont admissibles à une [aide financière aux Canadiens à l'extérieur du Canada](#) afin de faciliter leur retour au Canada et afin de couvrir leurs besoins à court terme pendant qu'ils organisent leur retour. Chaque demande sera évaluée en fonction de la situation et des besoins particuliers de chaque personne.

Retour au Canada

Vous revenez au Canada? À compter du 21 novembre, les voyageurs qui se rendent au Canada doivent soumettre électroniquement les renseignements liés à la COVID-19. Utilisez [ArriveCAN](#) pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires.

Si vous planifiez rentrer au Canada, assurez-vous de consulter les exigences des autorités fédérales et provinciales de la santé publique. Les nouvelles mesures incluent entre autres la quarantaine (l'auto-isolation) en arrivant au Canada pendant 14 jours dans un endroit où vous n'aurez pas de contact avec des personnes vulnérables. Vous devez également porter un masque non médical ou un couvre-visage pour vous couvrir le nez et la bouche pendant le trajet vers la destination où vous allez vous mettre en quarantaine (auto-isoler).

Il y a aussi des mesures spécifiques pour les passagers qui rentrent en avion. Vous devrez montrer que vous avez le [masque non médical ou le couvre-visage](#) nécessaire au moment de l'embarquement, sans quoi vous ne pourrez pas monter à bord. Vous devez porter un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche pendant le voyage.

Consultez la page [Voyager et la COVID-19 : Restrictions, exemptions et conseils concernant les voyages](#) pour plus de renseignements sur toutes les exigences pour les voyageurs qui retournent au Canada. (21-01-2021)

Source : https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/covid-19-securite?utm_campaign=covid-19-travel-security&utm_source=canada&utm_medium=initiative-fr

Mise à jour : Vaccination contre la COVID-19 au Canada

Couverture vaccinale

Pourcentage de personnes vaccinées à date contre la COVID-19 dans les populations clés et les groupes démographiques. Ces informations sont mises à jour tous les **vendredis à 12h00**, heure de l'Est.

Sur cette page

- [Faits saillants](#)
- [À propos des vaccins et de la vaccination contre la COVID-19](#)
- [Couverture vaccinale à l'échelle nationale](#)
- [Populations clés](#)
- [Couverture vaccinale selon l'âge, le sexe et la province ou le territoire](#)
- [Couverture vaccinale par vaccin](#)
- [Remerciements](#)
- [Citation suggérée](#) (21-01-2021)

Source : <https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/couverture-vaccinale/>

Mise à jour Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Nous déployons beaucoup d'efforts pour faire en sorte que les doses de vaccin soient disponibles le plus rapidement possible après l'autorisation. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons identifié les populations prioritaires qui recevront les premières doses de vaccins, en collaboration avec :

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 21 janvier 2021, 18 h HNE (voir tableau) (21-01-2021)

Source : file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0002/202012111258478972402.htm_chg.htm#a4

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour: The Basics of SARS-CoV-2 Transmission

The emergence of a novel coronavirus in late 2019, identified as SARS-CoV-2, has resulted in a global pandemic accompanied by an unprecedented public health response. This brief review of the properties of SARS-CoV-2 and how it is transmitted outlines some of the evidence that currently forms the basis of the evolving public health response. This document has been updated from previous versions published in April, July, and November 2020 (previously titled "An introduction to SARS-CoV-2) to reflect new findings and provide additional information about the virus that may be relevant to the public health response. The evidence presented below is based on current knowledge on dominant variants currently circulating. As new evidence and new interpretations evolve, this document will continue to be updated. (21-01-2021)

Source : <https://ncceh.ca/documents/evidence-review/basics-sars-cov-2-transmission>

Nouvelle page : January Research Scan with COVID-19 Sections

This monthly Research Scan highlights recent environmental health publications by topic and provides easy access to article abstracts and report summaries to support public health professionals, researchers, planners, students, and others working in public health.

COVID-19 publications are included, providing readers with up-to-date emerging topics and information. (20-01-2021)

Source : <https://ncceh.ca/content/blog/january-research-scan-covid-19-sections>

Nouvelle page : Understanding the uses and limitations of ventilation and air cleaning in COVID-19-risk mitigation

Given the ongoing uncertainty as to whether short- and/or long-range aerosol transmission is a significant factor in the COVID-19 pandemic, there has been intense interest around both the role of ventilation systems in spreading of SARS-CoV-2, as well as the use of ventilation to reduce transmission. Even without fully understanding the role of smaller vs. larger particles in the pandemic, promoting healthy indoor spaces by exchanging and cleaning air is standard practice in hospital, commercial, or residential settings. However, although ventilation and air cleaning have a role to play in risk reduction, they are likewise not a panacea for eliminating risk of COVID-19 transmission indoors. In this webinar, we will discuss the functional differences between ventilation and air cleaning, some of the recent research looking at the role of these technologies in the pandemic, and what strategies and practices are being promoted thus far for COVID-19 risk mitigation.. (20-01-2021)

Source : <https://nexuswebcast.mediasite.com/Mediasite/Showcase/bc-cdc-showcase/Presentation/9ed7053ca26a475fa4d6c28a4c275f451d>

Autres pays

Santé publique France

Point épidémiologique Covid-19 du 21 janvier 2021. Une circulation du virus élevée qui appelle à une mobilisation indispensable de la population

Publié chaque semaine, le point épidémiologique relatif à la surveillance de la Covid-19 présente une analyse détaillée des indicateurs mis en place par Santé publique France et son réseau de partenaires pour suivre l'évolution de l'épidémie et orienter les décisions publiques. En semaine 02 (du 11 au 17 janvier 2021), le virus circule toujours à un niveau élevé avec 18 364 cas confirmés par jour en moyenne. Le taux d'incidence se stabilise au niveau national. On observe toutefois une augmentation de 12% de ce taux chez les personnes de 75 ans et plus. En région, une légère amélioration de ce taux est observée dans les régions Est, alors qu'il tend à augmenter dans 4 régions jusqu'alors moins touchées : Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Corse. Dans le contexte d'une circulation du virus à des niveaux élevés sur le territoire et de variants émergents, la vaccination doit poursuivre son accélération et la mobilisation de la population sur l'adoption des mesures barrières et la limitation des contacts rester entière. (22-01-2021)

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/point-epidemiologique-covid-19-du-21-janvier-2021.-une-circulation-du-virus-elevee-qui-appelle-a-une-mobilisation-indispensable-de-la-population>

Health Protection Scotland

COVID-19 - guidance for Health Protection Teams (HPTs)

Novel coronavirus (COVID-19) is a new is a new strain of coronavirus first identified in Wuhan, China. Clinical presentation may range from mild-to-moderate illness to pneumonia or severe acute respiratory infection.

It has been announced by the UK/Scottish Government that as of 16 March anyone developing symptoms consistent with COVID-19, however mild, should stay at home for 10 days from the onset of symptoms as per existing advice. In addition, it is now recommended that anyone living in the same household as a symptomatic person should self-isolate for 10 days.

Information on COVID-19, including stay at home advice for people who are self-isolating and their households, can be found on NHS Inform.

Further, people are advised to take physical distancing measures to help reduce the transmission of COVID-19. People at extremely high risk of severe illness from COVID-19 should rigorously follow physical distancing and hygiene measures. Further advice on these measures are available on NHS Inform.

Please note that this is an evolving situation and the most up to date guidance should always be checked on our COVID-19 page. (22-01-2021)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-guidance-for-health-protection-teams-hpts/>

COVID-19 Surveillance of asymptomatic patients in dental settings - Health Inequalities Impact Assessment (HIIA)

This is a report outlining the methods and findings of a Health Inequalities Impact Assessment (HIIA) of the COVID-19 surveillance in asymptomatic patients in dental settings. The report will outline the rationale for undertaking a HIIA, the steps taken, and the findings of this process along with recommendations for improvements to the programme. (22-01-2021)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-surveillance-of-asymptomatic-patients-in-dental-settings-health-inequalities-impact-assessment-hiia/>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 17-23 January 2021, week 3

The ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) is a weekly bulletin for epidemiologists and health professionals on active public health threats. This issue covers the period 17-23 January 2021 and includes updates on Legionnaires' disease, COVID-19, dengue, influenza, avian influenza A(H5N6), avian influenza A(H9N2), poliomyelitis, and chikungunya. (22-01-2021)

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-17-23-january-2021-week-3>

Risk related to the spread of new SARS-CoV-2 variants of concern in the EU/EEA – first update

Viruses constantly change through mutation and variations in the SARS-CoV-2 virus, due to evolution and adaptation processes, have been observed worldwide. While most emerging mutations will not have a significant impact on the spread of the virus, some mutations or combinations of mutations may provide the virus with a selective advantage, such as increased transmissibility or the ability to evade the host immune response. In this update we report new information on the spread of three virus variants (VOC 202012/01, 501Y.V2 and variant P.1). These variants are considered to be of concern because of mutations which have led to increased transmissibility and deteriorating epidemiological situations in the areas where they have recently become established.

Based on the new information, the risk associated with the introduction and community spread of variants of concern has been increased to high/very high and the options for response have been adjusted to the current situation. (22-01-2021).

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-risk-assessment-spread-new-variants-concern-eueea-first-update>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Moderna COVID-19 Vaccine - United States, December 21, 2020-January 10, 2021](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Coping with Stress](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Trends Among Persons Aged 0-24 Years - United States, March 1-December 12, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Evaluation of Abbott BinaxNOW Rapid Antigen Test for SARS-CoV-2 Infection at Two Community-Based Testing Sites - Pima County, Arizona, November 3-17, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Emergence of SARS-CoV-2 B.1.1.7 Lineage - United States, December 29, 2020-January 12, 2021](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Case Investigation and Contact Tracing Efforts from Health Departments - United States, June 25-July 24, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Workplace SARS-CoV-2 Testing: Consent Elements and Disclosures](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Rapid Assessment of Point of Entry Capacity \(RAPC\)](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Essential Services and Critical Infrastructure](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Contact Tracing Steps - Infographic](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Responder Stories](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021

- [Test for Current Infection](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Community and Faith-Based Organizations](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Media Statement from CDC Director Rochelle P. Walensky, MD, MPH, on Extending the Eviction Moratorium](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Healthcare Workers](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Webinar Series](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [V-safe Print Resources](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Community Mitigation](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Communication Resources](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Surveillance](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Emergency Response](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [CDC Strategy for Global Response to COVID-19 \(2020-2023\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Resources for Teachers and Staff](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Winter Holidays](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Community Mitigation \(Non-US Settings\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Clinical Mitigation \(Non-US Settings\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Donate Blood Plasma and Help Save Lives](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Rural Communities](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Questions and Answers: For People Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Developmental and Behavioral Disorders](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [If You Have Pets](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global COVID-19](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Test for Past Infection](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Disabilities](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Public Service Announcements \(PSAs\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Moderate to Severe Asthma](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Schools and Childcare Programs](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Communication Resources for Travelers](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Recommandations sur l'identification des cas suspects de COVID-19 chez le personnel soignant et les patients hospitalisés](#)TUESDAY, JANUARY 19, 2021

Source :

file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0018/202011121351108144141.htm_chg.htm#wswchange202101221521136617534

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy - project description

Project background and aim:

Scope is a Nordic collaborative project that will study important aspects of how the covid-19 pandemic has affected pregnancies. The project is funded by Nordforsk.

The SCOPE project will provide new and essential information on COVID-19-related risks to pregnant women and their newborns.

The project's main objective is to fill three crucial knowledge gaps:

- Are pregnant women more likely to contract COVID-19, and at a higher risk of severe disease, complications and hospitalizations than non-pregnant women of reproductive age? If so, which underlying characteristics, e.g. housing and working conditions, affect the risk of severe COVID-19 in pregnant women?
- Does COVID-19 in pregnancy increase the risk of pregnancy complications, including fetal loss?
- Does maternal COVID-19 during pregnancy adversely affect the health of the child?

To address these questions, the project group will use unique register data on health and social factors on all women in the reproductive age, together with clinical data on the COVID-19 infections. Combining results from the three Scandinavian countries will strengthen the ability to study severe COVID-19 illness, susceptible subgroups and non-frequent outcomes. The Scandinavian countries have had different course of the pandemic, and this enables us to compare results from different contexts with similar data resources. (21-01-2021)

Source : <https://www.fhi.no/en/cristin-projects/ongoing/scope--scandinavian-studies-of-covid-19-in-pregnancy/>

Face mask and visor use by the general public

In the regulations, there is a national requirement for face mask use by people in quarantine who must use public transport, and recommendations for their use in connection with quarantine and isolation. In addition, local recommendations or orders may be issued regarding the use of face masks in municipalities with a high risk of transmission.

Respiratory protection

In the healthcare sector, respiratory protection is used in some situations and against microorganisms that are spread by airborne infection. For protection against SARS-CoV-2 it is used mainly in a few procedures (aerosol generating procedures).

Respiratory protection is not recommended for use outside the healthcare service as protection against COVID-19. As COVID-19 is believed to be primarily transmitted by droplet infection, face masks are considered a simpler, less expensive, more accessible and more appropriate measure and provide adequate protection. Respiratory protection requires good adaptation and good training in use to ensure optimal effect. There are also a number of people who, for health reasons, should not use respiratory protection without consulting their own doctor, for example people with heart disease or reduced lung capacity.

Respiratory protection is also, as a result of the COVID-19 pandemic, a scarce commodity in the world. They should therefore be reserved for the health service in situations where it is considered necessary to protect ensure good protection, such as in aerosol-generating procedures

In municipalities with increased or high infection burden, it may be relevant - in situations where it is not possible to maintain at least 1 metre distance - that the municipality recommends the use of face masks. Some examples of situations where it may be relevant are: on public transport and in taxis, indoors in public places

such as shops and shopping centres, in doctors' offices, in businesses with one-on-one contact (hairdressers, etc.).

Each municipality gives recommendations or orders for the use of face masks there. The process is described in the Municipal Medical Handbook Step 5. Measure assessment, and in the Municipal Medical Handbook Appendix 1. Measure packages for each risk level, measures are proposed that may be relevant at different risk levels.

For nursing homes, separate advice is given. The specialist health service provides its own advice for its activities.

It is important to familiarise yourself with the recommendations on the use of face masks that apply to the area in which the individual resides. (21-01-2021).

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/munnbind-i-befolkningen/?term=&h=1>

Advice and information for women who are pregnant or breastfeeding

Vaccines

To date, there is little experience with vaccination of pregnant and breastfeeding women. Therefore, there is currently no general recommendation for vaccination of pregnant women. Available data do not indicate that vaccination is harmful to the pregnant woman or the foetus. Pregnant women who are at risk of serious disease course due to another illness that is prioritised for vaccination can be assessed individually by a doctor when they are offered the vaccine. The risk of a severe disease course in the pregnant woman should then be weighed against a possible unknown risk when vaccinating the mother and child. Breastfeeding mothers who are given priority for vaccination due to another illness or occupational situation can be vaccinated.

Who will get the coronavirus vaccine?

Vaccination began in December 2020 in Norway. When you are fully vaccinated, it is likely that you will have a lower risk of becoming ill with COVID-19. We do not know how well the vaccine prevents transmission. Vaccinated people should therefore continue to follow the current infection control advice. Vaccination is currently not exempt from the requirement for quarantine after travel or close contact.

Pregnant women in their second and third trimester, and pregnant women in their first trimester who have risk factors, are recommended to take the seasonal influenza vaccine. This advice applies regardless of coronavirus infection. (22-01-2021)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-pregnant-women-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

03 FÉVRIER 2021

[Pour la période du 1^{er} février au 3 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 3 FÉVRIER 2021 À 12 H 45 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 14 |
| Ministère de la famille | 14 |
| CNESST | 15 |
| Gouvernement du Canada | 15 |
| Public health Ontario | 15 |
| Stats Canada | 16 |
| AUTRES PAYS : GOV.UK, HAS, ECDPC, CDC, NIPH | 17 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

Des assouplissements seront apportés aux mesures en vigueur dans l'ensemble des régions à compter du 8 février 2021. Les régions suivantes passeront au niveau d'alerte (zone orange) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean. De nouvelles mesures s'appliqueront pour les régions qui demeurent en alerte maximale (zone rouge). Pour connaître les détails des mesures qui seront en vigueur à compter du 8 février, visitez la page Assouplissements des mesures de confinement. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Nouvelle page : Assouplissement des mesures du confinement (COVID-19)

De nouvelles mesures sanitaires seront en vigueur à **partir du 8 février 2021**.

Les régions suivantes resteront au niveau **Palier 4 - alerte maximale (zone rouge)** à partir du 8 février 2021 :

- Montréal
- Laval
- Laurentides
- Lanaudière
- Montérégie
- Capitale-Nationale
- Chaudière-Appalaches
- Mauricie-et-Centre-du-Québec
- Estrie
- Outaouais

Les régions suivantes se retrouveront au niveau **Palier 3 – alerte (zone orange)** à partir du 8 février 2021 :

- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Bas-Saint-Laurent
- Côte-Nord
- Abitibi-Témiscamingue
- Nord-du-Québec [Lire le contenu de la note numéro1](#)
- Saguenay – Lac-Saint-Jean

Les modalités de réouverture et le détail des mesures sanitaires spécifiques à chaque secteur seront mis à jour et publiés d'ici le 8 février sur le site Internet de la [Commission des normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité au Travail \(CNESST\)](#).

Pour connaître le détail des mesures qui continuent de s'appliquer **jusqu'au 7 février 2021** inclusivement, visitez la page [Confinement du Québec](#).

(voir tableau sur le site web) [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Estrie

Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS tient à préciser à la population quelles mesures seront ajustées dès le 8 février en zone rouge.

Alors que le retour du système des paliers d'alerte a été annoncé par le gouvernement, voici les mesures qui seront ajustées pour l'Estrie, dès le 8 février.

Au cours des dernières semaines, la région de l'Estrie a connu une baisse appréciable des nouveaux cas quotidiens, témoignant de l'efficacité des mesures sanitaires en place et surtout des efforts de l'ensemble de la population. Toutefois, le nombre d'hospitalisations et de décès reste élevé, d'où l'importance de continuer à protéger les personnes plus vulnérables et le réseau de la santé et des services sociaux.

AJUSTEMENTS APPORTÉS

Parmi les ajustements apportés en zone rouge, mentionnons :

- la réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques;
- la réouverture des musées et des bibliothèques;
- la reprise des activités extérieures rassemblant un maximum de quatre personnes (incluant les cours), en respectant la distanciation de 2 mètres.

CONSIGNES MAINTENUES

Notons que le couvre-feu entre 20 h et 5 h, l'interdiction de rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés et le télétravail obligatoires sont maintenus.

Le respect des consignes sanitaires demeure essentiel. [2021-02-03]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/ajustements-apportes-en-zone-rouge/>

Mise à jour : CIUSSS de MCQ

Un partenariat avec la Ville mène à l'implantation d'une clinique de vaccination à Shawinigan

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) et la Ville de Shawinigan sont fiers d'annoncer la mise en place d'une clinique de vaccination à Shawinigan.

La clinique sera située à l'aréna Gilles-Bourassa au 1607, 117e Rue, Shawinigan. Une équipe de la Ville de Shawinigan et les équipes du CIUSSS MCQ s'affairent actuellement à mettre tout en place pour être fin prêt pour la semaine du 7 février 2021. La vaccination des travailleurs de la santé pourra alors commencer selon l'arrivée des doses du vaccin.

Rappelons que pour cette première phase, ce sont les travailleurs de la santé en contact avec les usagers les plus vulnérables qui seront vaccinés. La vaccination des groupes dans la population se fera dans une seconde phase. Nous invitons la population à faire preuve de patience. Les groupes de personnes à vacciner s'ajusteront et s'élargiront au fur et à mesure des quantités et des types de vaccins reçus. Toutes les informations relatives à la vaccination seront alors communiquées (lieux, prises de rendez-vous, personnes ciblées, etc.).

Un endroit facilement accessible

Du côté de la Ville de Shawinigan, le maire, M. Michel Angers, se réjouit que les citoyens puissent éventuellement se faire vacciner dans leur municipalité. « L'aréna Gilles-Bourassa offre plusieurs avantages et nous sommes heureux de le mettre à la disposition du CIUSSS MCQ pour assurer la vaccination de notre population. C'était très important pour nous d'avoir un site à Shawinigan. Il faut s'assurer de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour rejoindre le maximum de personnes et ainsi contribuer à l'effort collectif de freiner la propagation du virus. Je remercie d'ailleurs les citoyens de Shawinigan pour leur grande discipline jusqu'à maintenant. Ce n'est pas le temps de baisser la garde, mais la campagne de vaccination à venir donne de l'espoir. On souhaite tous un retour à la vie normale », précise le maire, M. Michel Angers.

Notons que le début de la vaccination ne signifiera pas la fin des mesures sanitaires. Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population avec le vaccin. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre. [2021-02-03]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1395/un-partenariat-avec-la-ville-mene-a-l-implantation-d-une-clinique-de-vaccination/>

Mise à jour : Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

Afin de soutenir les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités, un volet a été créé et ajouté au PAUPME. Le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) prend la forme d'un pardon de prêt (aide financière non remboursable) selon les critères suivants :

- il s'applique aux prêts accordés dans le cadre du PAUPME à compter du 1er octobre 2020;

Le pardon de prêt pourra atteindre 100 % des frais fixes admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture. Il ne pourra excéder 80 % du montant du prêt octroyé dans le cadre du PAUPME.

Pour être admissibles, les établissements doivent :

- être visés par un ordre de fermeture afin de protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- avoir cessé, conformément à un décret ou à un arrêté ministériel, leurs activités, en tout ou en partie, pour une période :
- d'au moins dix jours durant un même mois, au cours d'octobre, de novembre et de décembre 2020 ainsi que de janvier 2021,
- d'au moins sept jours durant un même mois, au cours de février et de mars 2021.

Bonification pour la reprise des activités

Dans le but de faciliter un retour à la normale, les entreprises admissibles à l'AERAM pourront obtenir un soutien additionnel dans le cadre du PAUPME. Une entreprise pourrait se prévaloir d'une nouvelle aide financière additionnelle d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de couvrir ses besoins en liquidités, pour une aide totale atteignant 150 000 \$.

Ce soutien additionnel représente l'équivalent d'un ou de deux mois de contributions non remboursables supplémentaires, qui s'ajoutent à celles des mois précédents et qui pourront être réclamées lors de la réouverture de l'entreprise visée.

Pour les entreprises fermées pendant 90 jours ou moins

Le montant maximal additionnel qui pourra être versé s'élève à 15 000 \$ par établissement. Ce soutien supplémentaire devra couvrir des frais fixes déboursés le mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

Pour les entreprises fermées pour une période de plus de 90 jours

Le montant maximal additionnel qui pourra être versé correspond à 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra couvrir des frais fixes déboursés les deux mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

À titre d'exemple

L'entreprise ABC a dû fermer le 1er octobre dernier. Considérant l'ensemble de ses besoins en liquidités pour traverser cette période, l'entreprise a fait une demande de prêt d'un montant de 46 500 \$. Elle a donc recueilli les renseignements demandés et préparé les documents nécessaires à sa demande, puis s'est adressée à la MRC de son territoire.

Après avoir répondu aux questions de l'entreprise et reçu tous les documents pertinents, la MRC a procédé à l'analyse de la demande d'aide financière dans le cadre du PAUPME et a émis un avis favorable. L'entreprise a donc obtenu un prêt selon les modalités suivantes :

- prêt de 46 500 \$;
- taux d'intérêt de 3 % (les intérêts seront capitalisés au terme du moratoire de remboursement);
- moratoire de remboursement de trois mois (capital et intérêts) pouvant être prolongé en fonction de la période couverte par le pardon de prêt et jusqu'à une période totale de sept mois;

- période de remboursement sur 36 mois suivant le moratoire de remboursement.

Comme l'ordre de fermeture est prolongé jusqu'au 7 février, le volet AERAM pourra s'appliquer aux mois d'octobre, de novembre et de décembre 2020 ainsi qu'aux mois de janvier et de février 2021. L'entreprise ayant été fermée plus de 90 jours, la bonification pour la reprise de ses activités s'appliquera sur une période de deux mois, soit mars et avril.

Considérant la période couverte par le pardon de prêt, le moratoire de remboursement sera de sept mois. À la suite du moratoire de remboursement et de la réception des pièces justificatives pour les frais fixes mensuels admissibles, le montant du pardon de prêt a été établi à 6 650 \$ par mois.

Le pardon total atteint 100 % du prêt octroyé à l'entreprise. Seuls les intérêts capitalisés au terme du moratoire de remboursement seront à rembourser par l'entreprise. **[2021-02-03]**

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1395/un-partenariat-avec-la-ville-mène-a-l-implantation-d-une-clinique-de-vaccination/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

La région de la Côte-Nord passe en zone orange

Alors qu'il a été annoncé que la Côte-Nord passera au palier d'alerte 3 (zone orange), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord tient à préciser à la population quelles mesures en place seront ajustées dès le 8 février 2021. **[2021-02-03]**

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/la-region-de-la-cote-nord-passe-en-zone-orange/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=8579789272d0b4757b7adb18ff73cc24

COVID-19 : Vaccination en Minganie, Basse-Côte-Nord et Caniapiscau

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les résidents de 18 ans et plus des MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord), de la Minganie et de Caniapiscau à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19. **[2021-02-02]**

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/covid-19-vaccination-en-minganie-basse-cote-nord-et-caniapiscau/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=53d54ed465c5ab8fd6e6e895885ff03d

Mise à jour : CISSS de la Montérégie Ouest

ATTENTION : des changements pour les cliniques mobiles de dépistage sans rendez-vous des 3 et 4 février

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce des ajustements au niveau des cliniques mobiles de dépistage de la COVID 19 sans rendez-vous sur le territoire. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/attention-des-changements-pour-les-cliniques-mobiles-de-depistage-sans-rendez-vous>

Mise à jour : Liste des commerces prioritaires

À compter du 8 février 2021, les commerces de détail non essentiels, incluant les centres commerciaux, ainsi que les entreprises de soins personnels pourront reprendre leurs activités en respectant les restrictions du nombre de personnes

admises dans les commerces. Les centres commerciaux devront assurer une supervision adéquate des aires communes afin d'éviter tout rassemblement et flânage.

Les restaurants pourront reprendre leurs activités dans les territoires situés en zone orange (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean). Une limite de 2 adultes par table, accompagnés de leurs enfants d'âge mineur, le cas échéant, devra être respectée. Un registre de la clientèle devra être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement pourront se rendre au restaurant. La réservation sera obligatoire, sauf pour la restauration rapide.

Le télétravail demeure obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Dans l'objectif de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 7 février 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire. De nouvelles mesures s'appliqueront dans l'ensemble des régions, selon leur niveau d'alerte, à compter du 8 février. Pour connaître le détail de ces mesures, visitez la page Assouplissements des mesures de confinement. **[2021-02-03]**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Nouvelle page : La plupart des régions de retour au palier rouge

Accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et du directeur national de santé publique, Dr Horacio Arruda, le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé le retour du système des paliers d'alerte dès le 8 février prochain.

Bien que les nombres de nouveaux cas et d'hospitalisations aient chuté, la prudence est encore de mise alors que la vaccination est retardée en raison du manque de doses et que des cas de nouveaux variants font leur apparition au Canada. C'est la raison pour laquelle, sauf quelques exceptions, l'ensemble du Québec sera de retour en zone rouge.

Retour des paliers d'alerte

Les seules régions qui basculeront en zone orange à partir du 8 février sont les suivantes :

- Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Abitibi-Témiscamingue
- Nord-du-Québec
- Côte-Nord
- Toutes les autres régions du Québec seront au palier rouge.

Le premier ministre s'est montré ferme à savoir qu'aucune autre mesure d'assouplissement ni aucun changement aux paliers d'alerte régionaux ne seront apportés avant le 22 février. « On doit tous rester extrêmement prudents. Cet automne, il y a des gens qui pensaient que leur région était intouchable, mais plusieurs régions ont été frappées. Le virus est vicieux et ça ne prend pas grand-chose pour que ça reparte. Si on veut que d'autres régions passent à l'orange et si on ne veut pas que des régions repassent au rouge, on doit respecter toutes les règles, tout le temps », a déclaré le premier ministre, exhortant les Québécois à continuer de respecter les mesures et consignes sanitaires.

Ajustements apportés en zones rouge et orange

Pour une durée supplémentaire minimale de deux semaines, soit du 8 au 21 février inclusivement, la plupart des mesures en place et ayant démontré leur efficacité demeurent en vigueur :

- En zone rouge, couvre-feu en vigueur de 20 h à 5 h ; en zone orange, de 21 h 30 à 5 h ;

- Rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés interdits ;
- Activités organisées dans un lieu public interdites, à l'exception des funérailles à 25 personnes maximum ;
- Fermeture des bars ;
- Télétravail obligatoire pour tous ;
- Secteurs manufacturier et de la construction : diminution des activités et poursuite uniquement de celles qui sont nécessaires à l'exécution de leurs engagements ;
- Maintien des mesures dans les écoles primaires et secondaires.

Des allègements seront toutefois apportés à certaines mesures en vigueur afin de favoriser une reprise graduelle de l'activité économique et de la vie sociale, toujours dans un contexte rigoureusement balisé et encadré :

- Réouverture des commerces non prioritaires, y compris ceux de soins personnels et esthétiques ;
- Réouverture des centres commerciaux, avec supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage ;
- Réouverture des bibliothèques, avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires ;
- Réouverture des musées, avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires ;
- Révision de la limite d'accueil dans les lieux de culte en zone orange à 25 personnes et maintien de la limite de 10 personnes en zone rouge ;
- Reprise des activités extérieures rassemblant un groupe de quatre personnes maximum en zone rouge et de huit personnes maximum en zone orange.

En zone orange seulement, certains ajustements supplémentaires seront apportés :

- Réouverture des restaurants, en accueillant un maximum de deux adultes par table. Les adultes peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. À l'exception de la restauration rapide, la réservation sera obligatoire. Les restaurants devront tenir un registre de leur clientèle et les clients devront montrer une preuve de résidence dans la région où se trouve le restaurant ;
- Réouverture des cinémas et des salles de spectacle avec places assignées qui pourront accueillir la clientèle avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires. Ces réouvertures entreront en vigueur le 26 février, à la demande du milieu ;
- Réouverture des gyms pour des entraînements individuels, avec restriction de la capacité. Les activités de groupe seront toutefois interdites ;
- Réouverture des salles à manger dans les résidences pour personnes âgées.

La mise à jour des guides de la CNESST sur les mesures sanitaires en vigueur dans les différents secteurs concernés seront mis en ligne sur [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) d'ici le 8 février.

Présence sur les campus d'enseignement supérieur

D'autres assouplissements viendront permettre le retour partiel des étudiants sur les campus collégiaux et universitaires après le 8 février. Les assouplissements ne seront pas les mêmes en zone rouge et en zone orange. Les détails de ces nouvelles mesures seront annoncés dans les prochains jours.

Citations :

« Malheureusement, on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. On ne sait pas combien de vaccins on va recevoir dans les prochaines semaines ni la vitesse à laquelle les nouveaux variants vont s'implanter au Québec. Ce qu'on sait par contre, c'est que notre bataille contre le virus n'est pas terminée. Nous devons tous continuer nos efforts, nous serrer les coudes pour sauver le plus de vies possible, pour soulager nos hôpitaux et pour soigner toutes les personnes qui ont le cancer ou qui ont besoin d'une opération. Oui, on s'en va dans la bonne direction, mais il faut rester très prudents et assouplir les mesures de façon graduelle. »

François Legault, premier ministre du Québec

« L'allègement de certaines mesures fera du bien à plusieurs personnes et permettra la reprise de certains secteurs qui avaient dû cesser temporairement leurs activités. Toutefois, la situation demeure précaire dans le réseau de la santé. Il faut être prudents afin de ne pas causer de remontée des cas, après tous les efforts des dernières semaines. C'est pourquoi nous devons y aller graduellement : notre priorité est de nous assurer que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sécuritaires possibles pour tous. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus

Les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 sont venues exacerber la baisse de l'achalandage du transport interurbain par autobus, restreignant davantage les sources de revenus des transporteurs.

Le transport des personnes étant un élément clé de la reprise économique du Québec, le Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus vise à offrir aux transporteurs interurbains par autobus une aide financière exceptionnelle afin qu'ils aient un soutien dans la relance de leurs services, et ce, malgré la baisse importante de leur achalandage, le tout dans le respect des mesures sanitaires recommandées par la Santé publique.

Le programme entre en vigueur le 2 février 2021 et se termine le 31 mars 2021. Les dépenses admissibles sont celles qui sont engagées depuis le 17 octobre 2020 jusqu'à la fin du programme.

Objectifs

L'objectif général du programme est d'assurer la relance des services de transport interurbain par autobus au Québec de manière à garantir une mobilité interrégionale post-COVID-19 à la population et ainsi de contribuer à la reprise économique du Québec.

Les trois objectifs spécifiques du programme, qui sont indissociables afin de favoriser le redémarrage du transport interurbain par autobus partout au Québec, sont les suivants :

- soutenir la poursuite de la relance des liaisons principales, soit celles entre les principaux centres urbains du Québec;
- soutenir la relance des liaisons secondaires afin de satisfaire les besoins en mobilité des citoyennes et des citoyens de toutes les régions;
- maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires.

Admissibilité des demandes

Les transporteurs admissibles doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir temporairement diminué ou interrompu leurs services de transport interurbain par autobus en réaction à la pandémie de COVID-19;
- avoir identifié les liaisons principales qu'ils souhaitent relancer dans un premier temps et proposer, pour chacune de ces dernières, les fréquences et horaires journaliers, les tarifs imposés aux passagers et les coûts d'exploitation et d'administration qui y sont reliés;
- avoir déposé auprès du ministre, au plus tard le 10 mars 2021, une demande d'aide financière accompagnée des informations requises;
- avoir déposé, au plus tard le 10 mars 2021, la version la plus récente de leur stratégie de relance des liaisons secondaires visant la reprise de la totalité de leurs liaisons secondaires, s'il y a lieu;

- pour chacune des liaisons secondaires identifiées dans leur stratégie, avoir proposé les fréquences et horaires journaliers, les tarifs imposés aux passagers et les coûts d'exploitation et d'administration qui y sont reliés.

Aide financière

L'aide financière offerte couvre un maximum de 75 % du déficit d'exploitation mensuel qu'un bénéficiaire enregistre sur chacune des liaisons principales et secondaires qu'il remet en service, et ce, jusqu'à la fin de la période d'admissibilité, celle-ci étant déterminée par l'atteinte du minimum de l'un des nombres suivants pour chacune des liaisons :

- le nombre moyen de passagers requis pour atteindre le seuil de rentabilité financière;
- le nombre moyen de passagers observés au cours de l'année 2019.

Une demande d'aide financière peut être soumise par un bénéficiaire au cours d'une ou de plusieurs périodes d'admissibilité pendant la durée du programme.

Dans le respect des recommandations de la Santé publique, les transporteurs interurbains par autobus pourront, au besoin, ajouter des véhicules sur des liaisons lorsque l'achalandage le justifie. Les coûts additionnels d'exploitation et d'administration liés à l'ajout de véhicules en vue de respecter les recommandations de la Santé publique seront pris en considération dans les calculs du seuil de rentabilité.

Les dépenses admissibles pour la relance des liaisons principales et secondaires sont celles qui sont engagées par un bénéficiaire depuis la relance de ces liaisons selon la période d'admissibilité du bénéficiaire. Déduction faite des revenus provenant des passagers, des services de messagerie sur ces mêmes liaisons et de la portion de la liaison située à l'extérieur du Québec, ces dépenses correspondent aux :

- coûts d'exploitation engendrés par la remise en service des liaisons principales ou des liaisons secondaires;
- dépenses additionnelles reliées au respect des recommandations de la Santé publique;
- frais d'administration afférents.

Seule la portion d'une liaison située à l'intérieur du territoire québécois est admissible à une aide financière, laquelle est déterminée proportionnellement au kilométrage du parcours effectué à l'intérieur du territoire québécois.

De plus, tant qu'une liaison secondaire n'est pas relancée, les dépenses visant à maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à cette reprise sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme. La relance des liaisons secondaires doit toutefois débuter au plus tard le 16 octobre 2021. Les dépenses admissibles sont couvertes jusqu'à un maximum de 75 %. Il s'agit des dépenses suivantes, liées à la desserte des liaisons secondaires seulement :

- les frais d'amortissement des immobilisations corporelles;
- les frais d'entretien et de réparation;
- les frais découlant de contrats de location d'autobus à long terme;
- les frais d'assurances, les taxes et les permis des autobus.

Il est à noter que l'aide visant à maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires est calculée pour chacune de ces liaisons et ne peut pas être utilisée pour les liaisons principales. Également, un bénéficiaire ne peut pas recevoir de l'aide à la fois pour la relance et le maintien d'une même liaison.

Les bénéficiaires doivent informer le ministre avant toute réduction ou suspension de services, de même que de toute modification de fréquences.

Le ministre se réserve le droit de limiter le montant maximum de l'aide financière afin de respecter l'enveloppe budgétaire et les montants disponibles. Chaque versement d'aide financière est conditionnel au respect, par le bénéficiaire, de ses obligations prévues en vertu du programme, au respect des recommandations de la Santé publique et à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible et suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement.

Dépôt des demandes

Pour se prévaloir des dispositions du programme, les bénéficiaires doivent déposer au plus tard le 10 mars 2021, auprès du ministre, une demande d'aide financière comprenant les éléments suivants :

- les liaisons qu'ils identifient comme étant des liaisons principales et, le cas échéant, leurs liaisons secondaires, en indiquant le numéro de permis relié à chacune de ces liaisons;
- pour chacune de ces liaisons, les prévisions mensuelles suivantes, sur l'ensemble de la période d'admissibilité, à savoir :
 - leurs services (horaires, fréquences, tarif moyen et kilométrage d'un aller simple) et leurs coûts (dépenses d'exploitation et frais d'administration) projetés pour la relance des liaisons principales et, le cas échéant, des liaisons secondaires;
 - leurs revenus provenant des passagers et des services de messagerie;
 - leurs coûts d'exploitation, y incluant les frais d'administration afférents;
 - leurs dépenses reliées au respect des mesures sanitaires;
- pour chaque liaison, le montant de l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- les états financiers vérifiés pour l'année 2019;
- le cas échéant, des prévisions mensuelles des coûts associés au maintien des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires, par poste budgétaire et par liaison;
- [l'attestation de Revenu Québec](#) ;
- tout autre renseignement exigé par le ministre.

La demande doit être transmise par l'entremise de l'adresse courriel du bénéficiaire, et l'objet du message électronique doit préciser le nom du programme dans le cadre duquel la demande est formulée. La demande doit être acheminée à l'adresse suivante :

aideurgencetc@transports.gouv.qc.ca.

Octroi et versement de l'aide financière

L'aide financière octroyée à un bénéficiaire en vertu du programme lui est versée de la façon suivante :

- le premier versement, équivalant à 50 % de l'aide financière maximale accordée, est effectué dès l'acceptation de la demande par le ministre;
- le second versement, équivalant à 50 % de l'aide financière maximale accordée, est effectué à la suite de la signature, par le bénéficiaire, d'une convention d'aide financière avec le ministre et à la réception, par ce dernier, d'une mise à jour de la stratégie, le cas échéant, le tout au plus tard le 22 mars 2021. Dans le cadre de cette convention, le bénéficiaire s'engage notamment à avoir rétabli l'ensemble des services inscrits à ses permis d'ici le 16 octobre 2021, à respecter les recommandations de la Santé publique et à respecter les conditions de la section 6 « Contrôle et reddition de comptes » des modalités d'application du programme. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.quebec.ca/transports/programme-aide-transport-interurbain-autobus/#c82952>

Mise à jour : Quand un couple se sépare

Du 18 février 2021 au 30 juin 2022, les couples sans enfant commun à charge auront droit à 3 heures gratuites avec une médiatrice ou un médiateur familial accrédité. Il s'agit d'une bonification au Programme de médiation familiale Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.. Les couples pourront ainsi régler à l'amiable les effets de leur séparation, qu'ils soient mariés ou non.

De plus, dès le 18 février, un nouveau service gratuit d'information et d'aide à la préparation à la médiation sera disponible pour tous les couples qui désirent y recourir. Ce service sera offert par les centres de justice de proximité et permettra notamment aux couples de s'outiller avant la médiation, s'ils le souhaitent. Ils pourront également contacter directement une médiatrice ou un médiateur familial, comme c'est le cas actuellement. **[2021-02-03]**

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/separation-divorce/quand-couple-separe/#c35874>

Nouvelle page : Réseau de la santé toujours en état critique - Québec solidaire demande un plan de redressement

Au lendemain d'un assouplissement partiel donnant une bouffée d'air frais aux Québécoises et aux Québécois, Québec solidaire demande au gouvernement Legault de profiter de cette accalmie pour mettre en place un plan de redressement pour le réseau de la santé, qui s'essouffle après des mois de pandémie.

« Pour beaucoup d'entre nous, cette crise a été un long marathon, où nous avons parfois accéléré, parfois ralenti. Mais pour les femmes et les hommes qui sont sur le terrain dans le réseau de la santé, c'est un sprint perpétuel, et il faut leur venir en aide. Notre réseau de la santé est encore sous respirateur », rappelle Gabriel Nadeau-Dubois.

Québec solidaire demande donc au gouvernement du Québec de plancher rapidement sur un plan de redressement pour venir en aide aux soignantes. Ce plan devrait contenir trois axes incontournables :

1- Amener du renfort dans le réseau

« Le principal talon d'Achille du système de santé au Québec c'est qu'il manque de personnel. Il faut amener des renforts : d'abord réquisitionner les ressources qui sont gaspillées dans le réseau des cliniques privées, puis mettre au pas les agences privées de placement pour leur demander de contribuer davantage à la continuité des services dans le réseau de la santé. Par décret, le gouvernement peut faire tout ça rapidement », propose Gabriel Nadeau-Dubois.

2- Mieux protéger les soignantes

« Le personnel soignant le demande depuis des mois : ça prend des masques N95 pour toutes celles et ceux qui sont en contact avec un patient atteint de la COVID ou suspectés d'avoir la COVID. C'est le strict minimum pour qu'elles arrêtent de tomber au combat! », affirme le porte-parole de Québec solidaire.

3- Annoncer une amélioration massive des conditions de travail

« Ce plan de redressement doit prévoir une amélioration massive des conditions de travail dans le réseau de la santé. Ça commence par une entente avec l'ensemble des syndicats dans le réseau de la santé dans les prochaines semaines. C'est le temps d'envoyer un signal fort que les conditions de travail vont s'améliorer dans le réseau de la santé. Il faut annoncer que des meilleurs jours sont à venir, que les gens qui y sont doivent y rester, et que les gens qui ont quitté le réseau doivent y revenir », déclare le député de Gouin.. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/reseau-de-la-sante-toujours-en-etat-critique-quebec-solidaire-demande-un-plan-de-redressement/>

Nouvelle page : COVID-19 - Un appui supplémentaire aux entreprises

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, annonce que les propriétaires d'entreprises qui ont été visées par un ordre de fermeture dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 pourront obtenir un remboursement de leurs frais fixes pendant la période de redémarrage.

Cette aide additionnelle représente l'équivalent d'un ou deux mois de contributions non remboursables supplémentaires, qui s'ajoutent à celles des mois précédents. Elle pourra être réclamée à la suite de la réouverture de l'entreprise visée.

Dans le but de faciliter un retour à la normale, les entreprises admissibles au volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) ou du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pourront obtenir ce soutien additionnel.

Ces ajustements font suite à l'annonce du premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la reprise graduelle des activités des entreprises à compter du 8 février prochain.

- Pour les entreprises fermées pendant 90 jours ou moins, le montant maximal additionnel qui pourra être reçu s'élève à 15 000 \$ par établissement. Ce soutien supplémentaire devra être réclamé pour des frais fixes

déboursés le mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

- Pour les entreprises fermées pour une période de plus de 90 jours, le montant maximal additionnel qui pourra être reçu correspond à 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra être réclamé pour des frais fixes déboursés les deux mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

Citation :

« On a dit à plusieurs reprises que notre gouvernement adapterait les mesures de soutien aux entreprises en fonction de l'évolution de la pandémie. Cette aide supplémentaire facilitera la vie des entrepreneurs lorsqu'ils reprendront leurs activités. Je sais aussi que plusieurs entreprises attendent ce moment, et ce soutien sera là pour elles quand elles rouvriront leurs portes. » [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-un-appui-supplementaire-aux-entreprises/>

Nouvelle page : Le Parti libéral du Québec propose des mesures pour répondre aux préoccupations quant à la réussite scolaire des jeunes

Ce vendredi, des milliers de parents vont recevoir le premier bulletin de l'année scolaire de leurs enfants. Ils sont préoccupés des résultats qui seront obtenus dans le contexte pandémique. De leur côté, plusieurs élèves, qui ont vécu de nombreuses interruptions de cours depuis 11 mois ainsi que l'école à distance, sont anxieux pour leurs notes. Partageant leurs préoccupations, la cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions, madame Dominique Anglade, et la porte-parole en éducation, madame Marwah Rizqy, ont fait 3 propositions aujourd'hui au premier ministre, monsieur François Legault, et au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, pour soutenir véritablement la réussite et la persévérance scolaire de nos jeunes.

« François Legault n'arrête pas de dire que l'éducation est sa priorité. Malheureusement, sur le terrain, nos jeunes et le personnel écopent directement de l'absence de planification de son gouvernement. Nous constatons que la pandémie a des impacts indéniables sur la réussite de nos jeunes, mais également nous devons avoir des préoccupations au-delà de l'année scolaire en cours. Il est impératif que le gouvernement se mette au travail dès maintenant pour redresser la situation et planifier l'après-pandémie. C'est dans cette optique que nous demandons au gouvernement de bonifier le programme de tutorat, de régler rapidement les négociations collectives avec l'ensemble du personnel scolaire pour éviter de nouvelles interruptions de cours et de tenir un forum pour définir les actions qui seront posées dans les prochaines années pour rattraper le retard pris pendant cette crise. Le réseau l'éducation attend après François Legault et Jean-François Roberge. La balle est dans leur camp. »

Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions.

« Depuis le début de la pandémie, les équipes-écoles travaillent d'arrache-pied pour accompagner les jeunes afin de les tenir motivés malgré les contraintes sanitaires. Or, ils font face à beaucoup d'incertitudes créées par l'absence d'un plan clair et de transparence du ministre Roberge. Il doit être beaucoup plus à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain. Ce que nous demandons est réalisable, réaliste et apporterait rapidement des changements. Ainsi, il ne sert à rien au gouvernement de se braquer contre nos propositions constructives. Nous tendons la main au gouvernement. Il est grand temps qu'il parle de réussite et de persévérance scolaire, plutôt que de se camper sur ses positions. »

Marwah Rizqy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation.

Concrètement, nous demandons au gouvernement de :

- Bonifier immédiatement le programme de tutorat pour :
 - En faire un programme permanent, au-delà de 2022 ;
 - Élargir le bassin potentiel en permettant aux étudiants universitaires dans les programmes pertinents de participer au programme (par exemple en mathématiques ou en littérature) ;
 - Faciliter la participation des enseignants retraités en réglant la question des pénalités financières versus leur régime de retraite ;

- Prévoir un crédit d'impôt remboursable de 500 \$ pour les familles afin de couvrir les coûts pour les embauches faites par les parents de ressources pour soutenir l'apprentissage de leurs enfants depuis le début de la crise
- Régler rapidement les négociations collectives avec le personnel scolaire afin d'éviter d'autres interruptions de cours. C'est la responsabilité du gouvernement de régler cette situation et de tout mettre en œuvre afin d'éviter des bris de services supplémentaires ;
- S'engager à tenir rapidement un sommet avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative et la persévérance scolaire afin d'établir un plan sur 3 ans de sortie de crise et ainsi permettre de bien définir la vision post-pandémie de notre système d'éducation préscolaire et primaire. Le gouvernement pourrait profiter de la semaine de relâche pour tenir cet événement. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-parti-liberal-du-quebec-propose-des-mesures-pour-repondre-aux-preoccupations-quant-a-la-reussite/>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - La ministre Blais annonce la réouverture des salles à manger avec des mesures sanitaires encadrées dans les résidences privées pour aînés en palier d'alerte orange

Dans la foulée de l'annonce d'hier du premier ministre présentant le retour des paliers d'alerte et certains ajustements des mesures sanitaires à partir du 8 février, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, annonce aujourd'hui que les résidences privées pour aînés (RPA) situées dans des régions **en palier d'alerte orange** seront autorisées à rouvrir leurs salles à manger. Elles devront toutefois continuer d'appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections très strictes afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Les mesures que les RPA doivent notamment mettre en place pour pouvoir accueillir les résidents dans leurs salles à manger sont les suivantes :

- respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres et les autres mesures de protection (p. ex. : port du masque, lavage des mains, etc.) à l'intérieur de la salle à manger ainsi qu'aux abords de celle-ci, entre autres lors des entrées et des sorties;
- mettre en place plusieurs tablées pour un même repas afin de réduire le nombre de personnes pouvant avoir accès en même temps à la salle à manger;
- retirer les repas de style buffet et comptoir à salades;
- s'assurer que les résidents ne se présentent pas en salle à manger s'ils ont des symptômes ou s'ils ont reçu des consignes d'isolement.

Il est à noter qu'en cas d'éclosion dans le milieu, les repas en salle à manger devront être interrompus.

Depuis le 17 décembre dernier, l'ensemble des RPA du Québec ont dû fermer leurs salles à manger. Cette mesure demeurera en vigueur pour toutes les RPA situées en palier d'alerte rouge minimalement jusqu'au 21 février prochain, inclusivement.

Citation :

« En raison des risques concrets que représentent les rassemblements dans des espaces intérieurs communs, il a été nécessaire de fermer les salles à manger au cours des dernières semaines pour protéger nos personnes les plus vulnérables. Bien que nous soyons très sensibles à l'isolement qu'elles peuvent subir, nous avons pris la dure décision qui s'imposait, compte tenu de la situation épidémiologique, et conformément à la recommandation de la Santé publique. Maintenant, en observant la diminution du nombre de cas, nous sommes heureux de pouvoir permettre à certaines RPA de rouvrir ces lieux de manière sécuritaire, en fonction de la situation de chaque région. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Faits saillants :

Rappelons que de façon exceptionnelle, les salles à manger des RPA situées en palier d'alerte rouge peuvent être utilisées en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections, soit pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents ou pour les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation.

S'il advenait une situation exceptionnelle dans une RPA, une demande de dérogation temporaire pourrait être adressée à l'établissement du territoire concerné. La demande sera alors appréciée par l'établissement, en collaboration avec la direction régionale de santé publique. L'établissement devra faire un suivi serré auprès de la RPA et la situation sera réévaluée régulièrement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra être informé par le président-directeur général (PDG) de l'établissement des demandes acceptées et de leur durée. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-la-ministre-blais-annonce-la-reouverture-des-salles-a-manger-avec-des-mesure/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directive sur la déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19

Directive COVID-19

Description

Déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19 dans les meilleurs délais. [2021-02-02]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002895/>

Mise à jour: Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Information aux propriétaires et aux locataires d'immeubles à logements multiples

Description

Cette affiche présente les recommandations sur les différentes mesures à mettre en place par les propriétaires et les locataires pour freiner la propagation de la COVID-19. Elle traite du nettoyage et de la désinfection, de l'installation de stations d'hygiène des mains, de l'interdiction des visites et des rassemblements ainsi que de la livraison de nourriture et de biens.

La reproduction intégrale des affiches fournies sur le site du MSSS est autorisée, sans modification ni altération (des contenus, des couleurs et des polices de caractères). [2021-02-02]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002525/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Ministère de la famille

Mise à jour: Mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Famille

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Famille a récemment été mis à jour pour que soient prises en compte les répercussions de la pandémie sur ses activités et celles de ses partenaires.

Les changements effectués permettront au Ministère de demeurer à la fois réaliste et ambitieux dans un contexte où les ressources, tant humaines que matérielles ou financières, sont grandement sollicitées. Le Ministère a la conviction que les modifications apportées continueront de favoriser l'épanouissement des familles et le développement des enfants du Québec malgré les défis auxquels nous devons tous faire face.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le [Plan stratégique 2019-2023](#) ou son [tableau synoptique](#). [2021-02-02]

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/Nouvelles/Pages/nouvelle-2021-02-03.aspx>

CNESST

Mise à jour: Coronavirus (COVID-19)

La CNESST tient à rappeler l'importance de bien connaître les consignes sanitaires, de les partager et de les appliquer à la lettre pour protéger la santé et assurer la sécurité de tous.

Nous vous proposons de l'information et des outils pratiques pour que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID 19.

Nous vous invitons à signer la [Charte d'engagement à combattre le coronavirus en milieu de travail](#). Un geste symbolique important! [2021-02-02]

Source : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

Gouvernement du Canada

Mise à jour: Maladie à coronavirus (COVID-19) : Mise à jour sur l'éclosion

Suivi des variants

L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour surveiller et identifier les variants préoccupants au Canada. Nous suivons les [premiers variants génétiques détectés au Royaume-Uni \(variant B. 1.1.7\)](#), [en Afrique du Sud \(variant B.1.351\)](#) et au Brésil (variant P.1). La surveillance des changements génétiques du virus nous permet de mieux comprendre l'impact potentiel des mutations.

À propos des nouveaux variants

Ces nouveaux variants préoccupants comprennent des mutations qui semblent rendre le virus plus infectieux, lui permettant de se propager plus facilement. Ils pourraient également avoir un effet sur la gravité de la maladie.

À l'heure actuelle, les données probantes indiquent que certains variants pourraient avoir une incidence sur certains [médicaments et vaccins](#). Toutefois, il est nécessaire de mener d'autres recherches pour confirmer ces constatations. [2021-02-02]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Public Health Ontario

Nouvelle page : Adverse Events Following Immunization (AEFIs) for COVID-19 in Ontario: December 13, 2020 to January 30,

This report includes reports of adverse events following immunization (AEFIs) reported in iPHIS and CCM as of January 30, 2021. Doses administered data include doses administered up to and including January 30, 2021 and are obtained from the Ministry of Health's COVID-19 webpage [2021-02-03]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/epi/covid-19-aefi-report.pdf?la=en>

Statistique Canada

Nouvelle page : Misinformation during the COVID-19 pandemic

Since the pandemic began, a great deal of information has circulated online and on social media about COVID-19, and many Canadians have turned to online resources to stay informed.

The COVID-19 pandemic was accompanied by an infodemic—an overabundance of information, some which is true and some which is not, which made it very difficult for people to find facts and reliable sources. Misinformation in the context of COVID-19, can endanger the population's health, especially if the news that spreads is about false prevention measures or treatments, or if it undermines the population's trust in health services and public or political institutions (WHO 2020; OECD 2020).

For several years now, national and international organizations have been trying to better understand the mechanisms of misinformation and how to limit its reach. To counter misinformation, the public and policy makers need to rely on healthy, resilient information environments (OECD 2020). That means public institutions, online platforms and Internet users all have a role to play in reducing the impacts of misinformation.

The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) has identified three pillars in combating misinformation: the importance of public institutions having transparent strategic communications; the role of online platforms as relevant players that are able to limit the spread of false claims; and, lastly, education, to equip future generations with appropriate digital and media literacy skills (OECD 2020; Goch 2020).

Nationally, the Canadian government has been involved in combating misinformation for several years, including supporting initiatives for digital citizenship education and creating healthy information ecosystems (Canadian Heritage n.d.a; Canadian Heritage n.d.b).

This article uses data from the Canadian Perspectives Survey Series (CPSS) 4: Information Sources Consulted During the Pandemic, which was conducted from July 20 to 26, 2020^{Note} among Canadians aged 15 and over living in the 10 provinces. The focus is on information found online by Canadians who used online resources to learn about COVID-19, as well as COVID-19 information sharing. In addition, the article examines the verification methods used by Canadians to check the accuracy of information found online as well as suspected information^{Note} seen online about COVID-19. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00003-eng.htm>

Mise à jour: Impact of COVID-19 on merchandise imports: Evidence based on end-use goods, 2020

The study [Impact of COVID-19 on merchandise imports: evidence based on end-use goods](#), released today, analyzes the impact of the COVID-19 pandemic on international merchandise imports using monthly Broad Economic Categories, Rev.5 (BEC5) data to compare the first half of 2019 with the first half of 2020. In absolute terms, intermediate goods were the most negatively affected, with a decline of \$21.6 billion, followed by capital goods and consumption goods, with a decline of \$18.5 billion and \$10.4 billion, respectively. However, in relative terms (percentage), capital goods were the most adversely affected of the three end-use categories, with a decline of 24.4%.

For individual broad economic categories, transport equipment and travel services were the most adversely affected by the pandemic, followed by energy, mining, basic metals and chemicals.

The COVID-19 pandemic has resulted in supply chain shifts, which have affected mainly the import supply from the US and China. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202b-eng.htm>

Nouvelle page : How Canadians are safeguarding their health during the pandemic

In December 2020, Canada approved the first COVID-19 vaccine for use in the country, which is now in the beginning stages of being rolled out. In October 2020, three in four Canadians (75%) aged 12 and older reported that they are very or somewhat willing to receive the COVID-19 vaccine. This proportion remained unchanged from September, when 75% reported that they were willing to receive the vaccine. Vaccine willingness by gender also remained unchanged, with women and men equally likely to report that they are willing to get the vaccine. [2021-02-03]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210203/dq210203a-eng.htm>

Nouvelle page : Mental health among health care workers in Canada during the COVID-19 pandemic

Seven in ten health care workers who participated in a recent crowdsourcing initiative reported worsening mental health during the COVID-19 pandemic, according to results released today by Statistics Canada. Participating health care workers who worked in direct contact with confirmed or suspected cases of COVID-19 and those who experienced restrictions or conditions on the supply of personal protective equipment (PPE) were more affected than others.

These findings come from a new crowdsourcing initiative, Impacts of COVID-19 on Health Care Workers: Infection Prevention and Control, developed by Statistics Canada in collaboration with Health Canada, the Canadian Institute for Health Information and the Public Health Agency of Canada. A [previous study from Statistics Canada](#) has shown that Canadian adults (aged 18 and older) reported lower self-perceived mental health than before the pandemic. Health care workers face particular challenges because of an increased risk of infection, high workloads affecting work–life balance, and issues involving the supply of PPE. The current initiative was developed to examine these issues by gathering information from health care workers about their health, mental health and work environment. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202a-eng.htm>

Nouvelle page : Study: Misinformation during the COVID-19 pandemic

Almost all Canadians believed they saw misinformation on COVID-19 circulating online

Since the beginning of the pandemic, a lot of COVID-19 information has circulated online and on social media, and many Canadians have turned to online resources as a source of information.

A new study is being released today about how Canadians behave regarding the overload of information that accompanied the COVID-19 pandemic. This analysis uses data from the fourth iteration of the Canadian Perspectives Survey Series: Information sources consulted during the pandemic.

Data from this survey show that the majority of Canadians who used online resources to obtain information about COVID-19 saw information they suspected to be misleading, false or inaccurate. About one in five Canadians always verified the accuracy of COVID-19 information found online; consulting other sources was the strategy they most often used. In addition, half of Canadians shared information related to COVID-19 that they were unsure was accurate. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202c-eng.htm>

Autres pays

GOV.UK: Coronavirus (COVID-19) Guidance

How to stop the spread of coronavirus (COVID-19)

This guidance is for everyone to help reduce the risk of catching coronavirus (COVID-19) and passing it on to others. By following these steps, you will help to protect yourself, your loved ones and those in your community..[2021-02-02]

Source : <https://www.gov.uk/government/publications/how-to-stop-the-spread-of-coronavirus-covid-19>

European Centre for Disease Prevention and Control

Stress test on logistical aspects of COVID-19 vaccination deployment plans: final report

Member States were asked to describe the deployment plans in place for delivering a vaccine with strict cold chain requirements to their target priority groups. All participating Member States were able to describe the process, albeit in varying levels of detail, reflecting that they were at different points in their planning. Most described bespoke cross-government governance arrangements where a task force had been convened to oversee the deployment. Electronic systems for logistics management and vaccination registries were described, some newly developed and others that had been used in previous vaccination programmes. Plans were also in place, or in development, to promote the vaccination campaign including using and monitoring social media to support the roll-out.

One of the most important aspects of the stress test, however, was to provide an opportunity for those involved in developing their vaccine deployment plan to test it against a realistic scenario, to work through all the elements of deployment and provide reassurance that the plan was robust and that any issues identified could be addressed. Feedback from those who took part in the stress test indicated that this was achieved. The stress test was completed when participants came together in a webinar to hear an overview of the results and share their experiences of vaccine roll-out to date.[2021-02-02]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-stress-test-logistical-aspects-vaccination-deployment-plans>

CDC

What's new

- [Understanding the Federal Retail Pharmacy Program for COVID-19 Vaccination](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Federal Retail Pharmacy Partnership Program for COVID-19 Vaccination FAQs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Pharmacies Participating in the Federal Retail Pharmacy Program](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Science Briefs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Testing and International Air Travel](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Wear Face Masks on Public Transportation Conveyances and at Transportation Hubs](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Vaccines](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

- [Federal Register Notice: Temporary Halt in Residential Evictions to Prevent the Further Spread of COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Know Your Travel Risk](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Know When to Delay your Travel to Avoid Spreading COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel during the COVID-19 Pandemic](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Returning to Work](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Research Use Only CDC Influenza SARS-CoV-2 \(Flu SC2\) Multiplex Assay Real-Time RT-PCR Primers and Probes](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [CDC's Diagnostic Multiplex Assay for Flu and COVID-19 and Supplies](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 in Newly Resettled Refugee Populations](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Agriculture Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Manufacturing Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Test for Past Infection](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Meat and Poultry Processing Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [What Airline Catering Kitchen Workers Need to Know about COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Staffing Resources](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Print Resources](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 Employer Information for Transit Maintenance Workers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [What Airline Customer Service Representatives and Gate Agents Need to Know about COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Use of Masks to Help Slow the Spread of COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [K-12 Schools and Childcare Programs](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travelers Returning from Cruise Ship and River Cruise Voyages](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [After You Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel: Frequently Asked Questions and Answers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Frequently Asked Questions](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Children seem less likely to become infected or ill

The Norwegian Institute of Public Health monitors knowledge about the role of children in the spread of COVID-19. In December 2020, the European Centre for Disease Control (ECDC) published a summary and assessment of available knowledge:

- [COVID-19 in children and the role of school settings in transmission - first update](#) (ECDC)

The combined knowledge indicates that:

- Children of primary school age and younger are less likely to become sick from coronavirus. When they become ill, they usually have milder symptoms and a mild disease course.
- Children can be infected and have symptoms, but to a lesser degree than adults. Since they have fewer symptoms than adults, it is assumed that they are less contagious.
- It is rare that they infect other children or adults outside their household. This is supported by findings from the Norwegian Corona Child Study.
- Transmission in schools and childcare centres contributes only to a small extent in the spread of COVID-19 in the society. The start of the school year in August does not appear to be the cause of the second wave of COVID-19 seen from October 2020.

Adolescents (teenagers) are probably more contagious than children because they get more symptoms when infected with COVID-19. Adolescents may also have a lifestyle that increases the risk of transmission, such as a larger and more

geographically dispersed network of contacts, the need for close contact with peers, as well as pandemic fatigue. Their ability to infect others appears to increase gradually until adulthood.

Some countries have reported an inflammatory condition after COVID-19 among children and adolescents, known as MIS-C (multi inflammatory syndrome in children) or PIMS (paediatric inflammatory multisystem syndrome temporarily associated with COVID-19). The condition is rare, but serious. The NIPH has been notified about 5-10 children in Norway with this condition (January 2021). When treated for this syndrome the prognosis is good.

For more information on COVID-19 symptoms in children and adolescents, see [Facts about the virus and COVID-19 disease](#).

In December 2020, a new variant of the coronavirus was detected in the United Kingdom. Initially, questions were raised as to whether children and young people had a greater role in the spread of the English virus variant. Recent reports show, however, that the gender and age distribution of the new variant appears to be similar to other variants. Public Health England have reported that there seems to be a lower transmission among children than adults, about half as contagious in the age group under 10 years compared to adults.

Should children and adolescents be vaccinated with coronavirus vaccines?

The vaccines that are now available are approved for use from 18 years and older, with the exception of the BioNTech and Pfizer vaccine that is approved from 16 years.

For children and adolescents, the risk of severe COVID-19 disease is low, even with chronic underlying disease. However, vaccination of adolescents is possible with the BioNTech and Pfizer vaccine, which is approved from the age of 16 and can be used in adolescents with a high risk of serious illness.

Care for children when several people in the household are ill

It is important that the child's need for care is taken care of, even if the guardian has COVID-19. Similarly, if the child has COVID-19, they must receive adequate care and attention from parents or others, even though this may mean that it is not possible to keep a distance. If caregivers are ill and unable to care for children for whom they are responsible, the municipal health services must be informed to implement relief from child welfare or others, as in other situations where caregivers are ill.

Play, social contact and events

Limit the number of guests that are present at the same time. This applies to both indoor and outdoor gatherings for both children and adults. The risk of transmission is lower outdoors than indoors, and when playing in small groups.

The general infection control measures apply when children, adolescents and adults are together in leisure time:

1. Sick people should stay at home, or go home if they develop symptoms
2. Good hand hygiene and cough etiquette
3. Limit contact between individuals that do not live in the same household

Children:

Play and social contact in their leisure time should first and foremost be with children who are in the same group in childcare centres / school / organised leisure activities. Outside these groups, children can also play with a few close friends, preferably from the same local environment.

- Children who play together do not have to keep a distance. This applies to children who are already together at school and in sports, or others who are considered the child's close friends.
- Children should keep their distance from other children who are not in these groups.
- Adults who accompany children to activities and play should keep their distance from other children and adults.
- If an adult is responsible for a child outside their own household, the recommendation to keep a distance must be weighed up against whether the child needs to be comforted or helped.

- Children can have friends for sleepovers if everyone is well and the guests are among the same close contacts as in school and leisure time. Other members of the family should try to keep a distance from the guests.

Adolescents:

Adolescents can also have a few friends / contacts that they do not need to keep their distance from, and who are considered to be their close contacts. They should be the same over time. They should keep at least one metre away from others who are not close contacts.

Birthday parties and other celebrations

For birthdays and other celebrations in or outside the home, limit the number according to the current advice and guidelines for events. Both children and adults are included. It may be necessary to split a class in two to ensure that not too many children and adults are present at the same time.

If possible, guardians of invited children should not go inside. If this is necessary for some children, the guardian should keep a safe distance from other children and adults and follow normal infection control advice.

Remember clean hands for everyone, especially when food is served.

Organised leisure activities and importance for children and adolescents

Leisure activities are important for the physical and mental well-being of children and adolescents. The outbreak has lasted for a long time and it is uncertain how long it is necessary to have strict infection control measures. It is therefore of great importance that children and adolescents can engage in leisure activities in a safe way that will reduce the risk of infection.

Where there is a need for strict infection control measures, try to maintain some activity as long as possible.

For many children and adolescents, participation in leisure activities can be of great importance, because the setting is a safe and familiar arena that can be an important point in a difficult everyday life. It is especially important to be aware of vulnerable children and adolescents, including those who under normal circumstances would not have been exposed, but who have become so as a consequence of the pandemic.

The pandemic may have changed participation in leisure activities. Instructors / leaders should be aware of dropouts from organised leisure activities, and if there are some children who have not participated in the activity for a while, the association can contact parents to look at possible solutions for participation. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

05 FÉVRIER 2021

[Pour la période du 3 février au 5 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 5 FÉVRIER 2021 À 12 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 8 |
| INESSS | 9 |
| Gouvernement du Canada | 10 |
| CCNMO | 12 |
| AUTRES PAYS : GOV.UK, HAS, ECDPC, CDC, NIPH | 12 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Nouvelle page : Commission de la santé et des services sociaux

Interpellation de la députée de Maurice-Richard au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : La gestion de la lutte contre la pandémie de COVID-19 par le gouvernement caquiste et ses conséquences

Dates des séances

Le vendredi 12 février 2021

- 10 h à 12 h, Salle de l'Assemblée nationale [2021-02-0]

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss/mandats/Mandat-44321/index.html>

Mise à jour : CIUSSS de l'Estrie

Augmentation graduelle des chirurgies en Estrie dès le 8 février : Tout en considérant les autres services à la population et les besoins toujours bien présents en lien avec la COVID-19.

Dans les derniers jours, nous avons pu remarquer une amélioration de la situation en Estrie, notamment concernant la diminution du nombre cas de COVID-19 et du nombre de personnes hospitalisées sur notre territoire. Bien que la situation demeure fragile, notre établissement travaille actuellement un plan d'atténuation du délestage, notamment pour les chirurgies.

Un des objectifs est de graduellement augmenter l'accès en chirurgie, en considérant tant les autres services à la population que les besoins toujours bien présents en lien avec la COVID-19 (Centres désignés de dépistage, Clinique désignée d'évaluation, Centre de confinement, éclosions en milieux de soins, hospitalisations, activités de dépistage, etc.). Il s'agit d'un ajustement continu entre les besoins de la population liés à la COVID-19 et les besoins réguliers (comme la chirurgie).

Augmentation des chirurgies dès le 8 février

Il est confirmé que lundi prochain, une salle de chirurgie additionnelle sera disponible à l'Hôpital Fleurimont. De plus, rappelons qu'une entente avec deux cliniques médicales spécialisées permet de délocaliser certaines chirurgies, libérant ainsi du temps opératoire à l'Hôtel-Dieu pour d'autres types de chirurgie.

Depuis la mi-janvier, environ 500 chirurgies non urgentes par semaine ont été effectuées en Estrie (toutes spécialités confondues). Avant que le délestage ne soit accentué en décembre dernier, c'est autour de 800 chirurgies non urgentes qui étaient effectuées par semaine. [2021-02-04]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/augmentation-graduelle-des-chirurgies-en-estrie-des-le-8-fevrier/>

Mise à jour : CIUSSS de MCQ

Nouveau centre de services ambulatoires à Shawinigan, secteur Grand-Mère : Un projet qui améliore encore davantage l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins et des services de santé pour la communauté

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) est fier d'annoncer que les travaux de construction du nouveau Centre de services ambulatoires à Shawinigan, secteur Grand-Mère, débiteront officiellement la semaine prochaine.

Réalisé en collaboration avec la Coopérative solidarité santé Le Rocher, le projet débutera dans la semaine du 14 février 2021 et prévoit l'aménagement du Centre de services ambulatoires dans un nouvel édifice de 17 000 pieds carrés répartis sur deux étages. L'édifice sera construit dans le stationnement actuel des locaux de la coopérative, situés sur la 8^e Rue, du secteur Grand-Mère.

Une ouverture prévue en 2022

Selon les échéanciers, le nouveau Centre de services ambulatoires devrait ouvrir ses portes au début de l'année 2022. Les services suivants devraient y être offerts : clinique médicale, soins infirmiers courants, physiothérapie, services en maladies chroniques et en santé publique, prélèvements et imagerie médicale (radiographie). [2021-02-04]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1401/nouveau-centre-de-services-ambulatoires-a-shawinigan-secteur-grand-mere-un-proje/>

Mise à jour : Assouplissement des mesures du confinement (COVID-19)

Enseignement supérieur, Assouplissements à partir du 8 février 2021

Palier 4 – niveau alerte maximale

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique
- lorsque l'étudiant s'alimente
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale

Activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque de procédure, permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques
- étudier
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances

Palier 3 – niveau alerte

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et les étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique
- lorsque l'étudiant s'alimente
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale

Respect des consignes associées au palier 3 pour les autres milieux de vie présents sur les campus des établissements [2021-02-04]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/>

Mise à jour : CISSS du Bas-Saint-Laurent

Fermeture de la clinique désignée d'évaluation (CDE) de Rimouski la fin de semaine

À compter du samedi 6 février, la clinique désignée d'évaluation (CDE) de Rimouski, qui reçoit les usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID, sera fermée la fin de semaine. Elle demeurera ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Le faible achalandage nous amène à cette décision qui permettra par la même occasion l'optimisation des ressources humaines en cette période où tous sont très sollicités.

Advenant une recrudescence des demandes, cette orientation sera réévaluée et la clinique pourra être ouverte à nouveau la fin de semaine.

À noter que la clinique désignée de dépistage (CDD) de Rimouski, située au 280, boul. Arthur-Buies Est, demeure ouverte 7 jours par semaine de 8 h à 20 h, avec et sans rendez-vous. Il est préférable d'obtenir un rendez-vous avant de s'y présenter en téléphonant au 1 877 644-4545. [2021-02-04]

Source : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/actualites/fermeture-de-la-clinique-designee-d-evaluation-cde-de-rimouski-la-fin-de-semaine>

Mise à jour : CISSS de la Gaspésie

La région de la Gaspésie passera en couleur orange dès le 8 février

Alors qu'il a été annoncé que la région de la Gaspésie passera au palier d'alerte (zone orange), le CISSS tient à préciser à la population quelles mesures en place seront ajustées dès le 8 février.

Au cours des dernières semaines, une baisse appréciable des nouveaux cas quotidiens a été observée, témoignant de l'efficacité des mesures sanitaires en place et surtout des efforts de l'ensemble de la population. Le maintien des mesures sanitaires demeure d'une grande importance afin de continuer à se protéger.

Parmi les ajustements apportés en **zone orange**, mentionnons

- le couvre-feu entre 21 h 30 et 5 h
- la réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- la réouverture des musées et des bibliothèques
- la réouverture des restaurants (maximum de deux adultes par table, accompagnés, s'il y a lieu, de leurs enfants d'âge mineur)
- la permission d'accueillir jusqu'à 25 personnes dans un lieu de culte, la reprise des activités sportives et de loisir, respectant la distanciation de 2 mètres :
 - o activités extérieures rassemblant un maximum de 8 personnes (incluant les cours)
 - o activités intérieures individuelles, en duo ou en famille (incluant les cours)
 - o réouverture des salles d'entraînement (activités de groupe interdites)
- dès le 26 février, la réouverture des cinémas et des salles de spectacle (avec port du masque de procédure)

Notons que l'interdiction de rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés et le télétravail obligatoires sont maintenus. [2021-02-04]

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/02/03/la-region-de-la-gaspesie-passera-en-couleur-orange-des-le-8-fevrier/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

La vaccination de la population contre la COVID-19 se fait en plusieurs étapes.

La gestion des rendez-vous et des vaccins est revue périodiquement.

Nous vaccinons actuellement les groupes suivants :

Personnes âgées de 80 ans et plus

Pour de plus amples informations sur le déroulement de la campagne ou sur les types de vaccins,

veuillez cliquer ici: consulter le site suivant : [Déroulement de la vaccination contre la COVID-19](#) [2021-02-04]

Source : <https://clients3.clicsante.ca/60015/take-appt>

Reprise du service de prélèvements sans rendez-vous le 17 février à Baie-Comeau

Dès le mercredi 17 février 2021, le service de prélèvements (prises de sang et autres types de prélèvements prescrits) sans rendez-vous sera de retour à l'Hôpital Le Royer de Baie-Comeau. [2021-02-04]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/reprise-du-service-de-prelevements-sans-rendez-vous-le-17-fevrier-a-baie-comeau/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=676ca5c646552d711eb92671b293929f

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

Prévention du déconditionnement lors de l'hospitalisation : un projet-pilote prometteur au CISSS de la Montérégie-Est

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est est fier de dévoiler les résultats d'un projet-pilote prometteur mis sur pied l'automne dernier dans le but de prévenir le déconditionnement des aînés lors de leur hospitalisation.

Lancé en octobre dernier dans les trois hôpitaux de notre territoire, ce projet consistait à intégrer des aides de service dans un nouveau rôle de réadaptation dans le cadre du programme de l'approche adaptée à la personne âgée.

Les aides de service en réadaptation ont comme principale tâche de stimuler l'autonomie des personnes âgées pour favoriser le maintien de leur capacité et éviter leur déconditionnement pendant l'hospitalisation. Les aides de service en réadaptation accompagnent ainsi les usagers en les stimulant pour la marche et pour la réalisation d'exercices physiques généraux. Ils peuvent également les encourager à faire leur hygiène personnelle ou à s'habiller de façon autonome, par exemple.

Les aides de service en réadaptation sont appuyés dans leur travail par un mentor (physiothérapeute ou technologue en physiothérapie) qui encadre leur travail et qui leur transmet ses recommandations en plus de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de soins.

Faits saillants

- 9 aides de service en réadaptation ont été déployés dans nos trois hôpitaux
- 5446 interventions auprès de 842 usagers ont été faites par les aides de service en réadaptation d'octobre à décembre

Citation

« Le déconditionnement est un défi auquel nous avons toujours fait face lorsque des personnes âgées sont hospitalisées. Étant souvent peu actives pendant plusieurs jours, ces personnes risquent de perdre une partie de leur autonomie. Le projet-pilote que nous avons mis en place répond parfaitement à cette problématique et nous sommes heureux de pouvoir faire une différence pour ces gens. » - Maryse Hébert, directrice des services multidisciplinaires, CISSS de la Montérégie-Est. [2021-02-04]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/prevention-du-deconditionnement-lors-de-lhospitalisation-un-projet-pilote-prometteur>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Ouest

Des symptômes? Une clinique de dépistage sans rendez-vous s'amène dans votre quartier

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous [2021-02-04]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/des-symptomes-une-clinique-de-depistage-sans-rendez-vous-samene-dans-votre-quartier>

Mise à jour : CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Détresse psychologique et COVID-19 : les travailleurs de la santé s'adaptent bien malgré des conditions difficiles

Une équipe de recherche du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) et du Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (CR-IUSMM) faisant partie du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal montre que 85 % des travailleurs de la santé suivis ont fait preuve de résilience face aux expériences stressantes de la première vague de la pandémie.

Dans un hôpital ou un CHSLD, le stress ressenti par le personnel hospitalier prend plusieurs visages : anxiété, insomnie, dépression ou encore détresse psychologique. Pour les aider à veiller sur leur bien-être, le Dr Nicolas Bergeron, psychiatre et chercheur au CRCHUM, et Steve Geoffrion, chercheur au CR-IUSMM et professeur à l'Université de Montréal, ont lancé en mai 2020 une application mobile d'autosurveillance des réactions de stress.

Présentée aujourd'hui, l'analyse récente des données anonymisées recueillies entre mai et septembre 2020 fait émerger un constat optimiste : « la majorité des personnes suivies ont bien récupéré des expériences stressantes qu'elles ont pu vivre. Pour près de 85 % d'entre elles, la détresse ressentie était transitoire. Dans le contexte particulier de la COVID-19, notre étude est l'une des premières dans le monde à dresser le portrait longitudinal de la santé mentale du personnel de santé », indique le Dr Bergeron, professeur à l'Université de Montréal.

Prévenir la détresse chronique

Dans le cadre de ce projet de recherche, les scientifiques ont recruté 373 participants parmi les employés du CHUM, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et du CIUSSS de la Capitale-Nationale (médecins, infirmières, préposés aux bénéficiaires et autres). Chaque semaine, ces personnes ont répondu à une série de questions portant, entre autres, sur leur santé psychologique, leur exposition à des événements critiques et au stress, ainsi que sur le soutien qu'ils ont reçu.

Les deux chercheurs s'entendent pour dire que cette étude ouvre de nouvelles perspectives : comment les équipes pourraient-elles mieux accompagner les personnes en détresse ? Devrait-on adapter les stratégies d'accompagnement offertes à l'interne : séance de groupe, séance individuelle, soutien par les pairs, premiers soins psychologiques ? D'autres études seraient nécessaires pour répondre à ces questions.

Pour Steve Geoffrion, « il demeure essentiel de nous concentrer sur les travailleurs de la santé qui n'ont pas montré une telle résilience et qui ont vécu de la détresse psychologique pendant cette première vague. Il est aussi capital d'intervenir de façon préventive en santé mentale dans nos établissements pour éviter que la détresse devienne chronique. »

De l'aide disponible

Diverses initiatives sont déjà en cours :

- Cinq autres CIUSSS et CISSS ont adopté l'usage de l'application mobile dans le cadre de la seconde vague.
- Au CHUM, le service de psychologie a mis en place le programme Adapte-COVID pour soutenir les employés durant la pandémie. Les psychologues du CHUM sont ainsi disponibles pour écouter et aider ceux qui en ressentent le besoin.
- Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal a mis en place plusieurs initiatives comme le Programme de Premiers soins psychologiques et la ligne de soutien psychosociale. Également, le Programme d'aide aux employés offre désormais des services aux membres des familles du personnel.
- Finalement, tous les employés sont invités par le chercheur Steve Geoffrion à participer au Défi 100 jours et ainsi prendre quelques minutes par jour pour prendre soin d'eux et mesurer comment ils vont, dans plusieurs sphères de leur vie.

En savoir plus sur cette recherche

« Peur, confinement, fatigue et résilience : étude longitudinale sur la détresse psychologique des travailleurs de la santé pendant la pandémie au Québec » par le Dr Nicolas Bergeron et Steve Geoffrion, a été présentée le 3 février 2020 lors d'une conférence organisée au Centre hospitalier universitaire de Montréal dans le cadre de la Semaine québécoise de prévention du suicide 2021.

Le Dr Nicolas Bergeron et Steve Geoffrion ont été assistés dans leur étude par deux cochercheurs : Stéphane Guay (Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal) et Dre Shelley-Rose Hyppolite (Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale). Ces travaux de recherche ont été financés par les Fonds de recherche du Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation. [2021-02-04]

Source : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/actualite/detresse-psychologique-et-covid-19-les-travailleurs-de-la-sante-sadaptent-bien-malgre-des-conditions-difficiles>

Mise à jour : Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur

Les projets pédagogiques particuliers, les activités parascolaires et les cours à option contribuent à la persévérance et à la réussite scolaires des jeunes. Nous devons, plus que jamais, poursuivre collectivement nos efforts pour faire reculer le virus et offrir aux jeunes des conditions propices à leur épanouissement. [2021-02-03]

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/napperon_parasco-sports.pdf?1602177467

Mise à jour : Directives spécifiques pour les milieux de l'enseignement supérieur (COVID-19)

Dès le 8 février 2021, les établissements s'assureront que chaque étudiant est en mesure de bénéficier d'activités d'enseignement en présence plusieurs fois par mois, idéalement une fois par semaine.

Activités en présence en zone rouge sans limite d'occupation des locaux

- les activités des programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels et le chant;
- les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie et la pratique sage-femme;
- les cours nécessitant la réalisation d'un projet qui ne peut se faire à distance comme la réalisation d'un prototype dans un cours de génie nécessitant des appareillages, des outils et des matériaux spécialisés;
- les cours et les travaux qui nécessitent des terrains d'expérimentation (agriculture, foresterie et génie) [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/organisation-activites-enseignement-superieur/>

Nouvelle page : INRS

Jeunes, emplois et... pandémie

La [Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec \(CRJ\)](#) publie un rapport sur les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur l'emploi des jeunes de 15 à 34 ans au Québec, en collaboration avec le [Comité consultatif Jeunes \(CCJ\)](#) de la [Commission des partenaires du marché du travail \(CPMT\)](#) du Québec. [2021-02-04]

Source : <https://inrs.ca/actualites/jeunes-emplois-et-pandemie/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Plan provincial de priorisation des activités cliniques - Secteur première ligne médicale

Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation épidémiologique, le Comité clinique de dépistage COVID-19 et 1ère ligne a élaboré des orientations selon les niveaux d'alerte, permettant aux établissements, en collaboration avec les Départements régionaux de médecine générale de déterminer les activités cliniques de 1re ligne médicale devant être priorisées selon chaque niveau. [2021-02-05]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002904/>

Mise à jour: Directive sur la présence des médias dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Dans le contexte exceptionnel de la COVID-19, plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS/CIUSSS et établissements non fusionnés) sont fréquemment sollicités par les médias pour des demandes de reportages et d'entrevues dans leurs installations. Notons également que l'opération de vaccination, qui est une étape déterminante de la lutte contre la COVID-19, suscite un grand intérêt.

Les CHSLD privés conventionnés, les CHSLD privés non conventionnés, les résidences privées pour aînés, les ressources intermédiaires et de type familial et les autres établissements privés ne sont pas visés par la présente directive. Toutefois, les gestionnaires ou les responsables de ces milieux sont invités à contacter le CISSS/CIUSSS de leur territoire, les responsables de la PCI ainsi que la direction régionale de santé publique pour les accompagner afin d'encadrer la présence des représentants des médias pour s'assurer du respect des mesures de prévention et de contrôle des infections ou de toutes autres mesures jugées nécessaires [2021-02-05]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/doc>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Bilan de la situation des variants au Québec

Lors d'un point presse tenu aujourd'hui afin de faire le point sur la situation de la COVID-19 au Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé que quelques cas du variant britannique ont été déclarés au Québec.

Bien que la situation soit préoccupante, le variant britannique est considéré comme contenu pour l'instant par la Santé publique, qui suit son évolution de très près. En plus des huit cas confirmés pour l'instant, le laboratoire procède au séquençage de plusieurs échantillons pour investigation. Aucun cas de variant sud-africain ou brésilien n'a été trouvé au Québec jusqu'à présent.

La Santé publique assure un traçage intensif et un suivi de quarantaine étroit des personnes concernées (cas et contacts). La surveillance par séquençage permet d'assurer une détection de l'émergence des variants préoccupants ainsi que de nouveaux variants du virus.

Rappelons que la surveillance des variants par séquençage au Québec a débuté en avril 2020. De 3 % à l'automne dernier, la capacité de séquençage est passée à 8,5 % actuellement. Les résultats d'analyse de séquence prennent entre 7 et 10 jours avant d'être disponibles. Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) a développé un test PCR pour cribler rapidement la présence du variant du Royaume-Uni. Il est utilisé pour cribler les échantillons reçus au LSPQ pour la recherche de variant, et ce, pour obtenir une réponse plus rapide, mais les échantillons doivent toutefois être séquencés pour confirmer le variant. Le test PCR de la variante Royaume-Uni sera également délocalisé dans des laboratoires cliniques qui ont la capacité de faire ce genre de tests afin d'améliorer la couverture de criblage. À l'instar de la surveillance mise en place en Grande-Bretagne, ce type de tests de confirmation réduira le délai d'identification de la présence du variant britannique du virus et un suivi plus rapide du traçage effectué par la Santé publique.

Il demeure important de réitérer que pour limiter la transmission communautaire, la surveillance des symptômes et le dépistage le plus précoce possible sont des facteurs essentiels. Toute personne présentant des symptômes d'allure grippale ou s'apparentant à la COVID-19, ou qui a eu un contact étroit avec une personne atteinte, doit se faire dépister rapidement.

Citation :

« Nous suivons de très près l'évolution des nouveaux variants au Québec. Nos mécanismes fonctionnent afin de trouver les personnes qui sont porteuses du nouveau variant, les isoler et faire le traçage afin de limiter la transmission communautaire. Nous allons intensifier les efforts au cours des prochaines semaines. Dans le contexte actuel, je réitère toute l'importance de se faire dépister rapidement en cas de symptômes ou d'un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Rappelons que le gouvernement du Québec a annoncé qu'un [montant de 11,1 M\\$ est octroyé à l'Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#) pour le déploiement du Programme de surveillance des variants de la COVID-19 au Québec. L'objectif est de repérer les mutations génétiques du virus, d'identifier les variants et de déterminer leur impact sur la transmission, la gravité de la maladie et la réponse aux vaccins afin de soutenir le gouvernement du Québec dans la gestion de la pandémie. Le programme vise à séquencer 65 000 échantillons positifs au SRAS-CoV-2 d'ici la fin de l'année 2021 pour ainsi atteindre 10 % des échantillons positifs séquencés, assurant une détection rapide

Enfin, rappelons que des [assouplissements seront apportés aux mesures en vigueur](#) dans l'ensemble des régions à compter du 8 février 2021. Bien qu'on observe une baisse des nouveaux cas et des hospitalisations, la prudence est encore de mise et le respect des mesures demeure essentiel. [2021-02-05]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2610/>

Mise à jour: Le protocole de priorisation en bref

Ce document fourni de l'information au sujet du protocole de priorisation pour l'accès aux soins intensifs. [2021-02-04]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002774/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Mise à jour: Pour aider au consentement éclairé - Opération vaccination COVID-19

Ce feuillet présente les faits afin de vous aider à prendre une décision éclairée face la vaccination contre la COVID-19. [2021-02-03]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002901/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

INESSS

Nouvelle page: Suivi de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 : Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers – Mise à jour du 4 février 2021

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) rend disponible aujourd'hui la plus récente mise à jour des deux rapports qu'il produit de manière hebdomadaire en soutien aux décideurs et aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour la semaine du 23 au 29 janvier, il ressort du rapport sur les risques d'hospitalisation que :

- Pour une 3e semaine consécutive, on note une baisse (-17%) du nombre de nouveaux cas par rapport à la semaine précédente (8 830 versus 10 635) ;
- Cette diminution est observée dans toutes les régions et dans tous les groupes d'âge, sauf chez les jeunes de 0 à 17 ans où le nombre de cas est plus élevé que celui de la semaine précédente (+7%) ;
- Comparativement au début du mois de janvier, le nombre de cas par semaine a diminué de moitié ;
- La diminution du nombre d'hospitalisations anticipées se poursuit à un rythme aussi soutenu (-26%) que la semaine précédente (431 versus 579) ;
- On anticipe que 69 patients nécessiteront un séjour aux soins intensifs comparativement à 96 la semaine précédente (-28%);
- Plus de 80% des hospitalisations anticipées le sont pour des résidents de Montréal et des régions avoisinantes. [2021-02-04]

Source : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Communiques/Communique-projections-040221_Web.pdf

Gouvernement du Canada

Mise à jour: Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 4, 2021 à 8 h

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 4, 2021 à 8 h

| Distribution du vaccin | Pfizer-BioNTech | Moderna | Total |
|-----------------------------------|-----------------|---------|-----------|
| Total disponible au Canada | 858 000 | 340 200 | 1 198 200 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 12 675 | 4 800 | 17 475 |
| Île-du-Prince-Édouard | 7 800 | 2 400 | 10 200 |
| Nouvelle-Écosse | 23 400 | 7 400 | 30 800 |
| Nouveau-Brunswick | 17 550 | 5 100 | 22 650 |
| Québec | 190 125 | 66 500 | 256 625 |
| Ontario | 328 575 | 109 400 | 437 975 |
| Manitoba | 36 075 | 14 700 | 50 775 |
| Saskatchewan | 28 275 | 10 300 | 38 575 |
| Alberta | 98 475 | 34 000 | 132 475 |

| Distribution du vaccin | Pfizer-BioNTech | Moderna | Total |
|---|-----------------|---------|---------|
| Colombie-Britannique | 115 050 | 41 200 | 156 250 |
| Yukon | 0 | 14 400 | 14 400 |
| Territoires du Nord-Ouest | 0 | 14 400 | 14 400 |
| Nunavut | 0 | 12 000 | 12 000 |
| Allocation fédérale Note de bas de page1 | 0 | 3 600 | 3 600 |

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés. Les prévisions en matière d'allocations peuvent changer rapidement.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Les allocations actuelles du vaccin de Pfizer-BioNTech sont fondées sur la monographie de produit de 5 doses par flacon.

| Lieu de distribution | 8-14 fév | 15-21 fév | 22-28 fév |
|-----------------------------|----------|-----------|-----------|
| Allocations totales prévues | 70 200 | 336 375 | 395 850 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 975 | 4 875 | 5 850 |
| Île-du-Prince-Édouard | 975 | 975 | 975 |
| Nouvelle-Écosse | 1 950 | 8 775 | 9 750 |
| Nouveau-Brunswick | 975 | 6 825 | 7 800 |
| Québec | 15 600 | 76 050 | 89 700 |
| Ontario | 27 300 | 130 650 | 155 025 |
| Manitoba | 2 925 | 12 675 | 14 625 |
| Saskatchewan | 1 950 | 10 725 | 12 675 |
| Alberta | 7 800 | 39 000 | 45 825 |

| Lieu de distribution | 8-14 fév | 15-21 fév | 22-28 fév |
|---------------------------|----------|-----------|-----------|
| Colombie-Britannique | 9 750 | 45 825 | 53 625 |
| Yukon | 0 | 0 | 0 |
| Territoires du Nord-Ouest | 0 | 0 | 0 |
| Nunavut | 0 | 0 | 0 |

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils

Nouvelle page: Rapid Review: What is known about the risk of transmission of COVID-19 during musical activities such as singing or playing a wind instrument, and how can these risks be mitigated?

Singing and playing wind instruments produce respiratory droplets and aerosols and may also generate fomites (i.e., contaminated surfaces). Public health guidance on the extent to which any of these activities contributes to COVID-19 transmission may assist community and arts organizations to respond effectively to risks associated with the pandemic. This rapid review was produced to support public health decision makers' response to the coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic. This review seeks to identify, appraise, and summarize emerging research evidence to support evidence-informed decision making. This rapid review includes evidence available up to January 4, 2021 to answer the question: What is known about the risk of transmission of COVID-19 during musical activities such as singing or playing a wind instrument, and how can these risks be mitigated? [2021-02-03]

Source : <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service/33>

Autres pays

Health Protection Scotland

Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

HPS conducted a rapid review of the evidence to determine if the infection prevention and control measures applied in Scotland were suitable for the prevention and management of COVID-19 in health and care settings. The current version of the rapid review includes literature identified up to 1 February 2021. [2021-02-05]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/rapid-review-of-the-literature-assessing-the-infection-prevention-and-control-measures-for-the-prevention-and-management-of-covid-19-in-healthcare-settings/>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 31 January-6 February 2021, week 5

The ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) is a weekly bulletin for epidemiologists and health professionals on active public health threats. This issue of the ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) covers the period 31 January-6 February 2021 and includes updates on COVID-19, influenza, Middle East respiratory syndrome coronavirus (MERS-CoV), and cholera. [2021-02-05]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-31-january-6-february-2021-week-5>

CDC

What's new

- [Guidance for SARS-CoV-2 Point-of-Care Testing](#)FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021
- [Racial and Ethnic Disparities in the Prevalence of Stress and Worry, Mental Health Conditions, and Increased Substance Use Among Adults During the COVID-19 Pandemic - United States, April and May 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Decreases in Young Children Who Received Blood Lead Level Testing During COVID-19-34 Jurisdictions, January-May 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Sexual Orientation Disparities in Risk Factors for Adverse COVID-19-Related Outcomes, by Race/Ethnicity - Behavioral Risk Factor Surveillance System, United States, 2017-2019](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Early COVID-19 First-Dose Vaccination Coverage Among Residents and Staff Members of Skilled Nursing Facilities Participating in the Pharmacy Partnership for Long-Term Care Program - United States, December 2020-January 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Demographic Characteristics of Persons Vaccinated During the First Month of the COVID-19 Vaccination Program - United States, December 14, 2020-January 14, 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [CDC Readiness and Planning Tool: To Prevent the Spread of COVID-19 in Primary and Secondary Schools in Low Resource Non-U.S. Settings](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [COVID-19 Vaccine Information for Specific Groups](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Vaccination Considerations for Persons with Disabilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Workplaces and Businesses](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Wear Face Masks on Public Transportation Conveyances and at Transportation Hubs](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Federal Register Notice: Temporary Halt in Residential Evictions to Prevent the Further Spread of COVID-19](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Investigating the Impact of COVID-19 during Pregnancy](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Toolkit for People with Disabilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Print Resources](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [How to Protect Yourself & Others](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [ACIP Live Meeting Archive - January 27, 2021](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Cases in the U.S.](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Understanding the Federal Retail Pharmacy Program for COVID-19 Vaccination](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021

- [Federal Retail Pharmacy Partnership Program for COVID-19 Vaccination FAQs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Pharmacies Participating in the Federal Retail Pharmacy Program](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Science Briefs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Vaccines](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 One-Stop Shop Toolkits](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [People with Certain Medical Conditions](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Considerations for Public Beaches](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Daily Activities and Going Out](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Community Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Staffing Resources](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [What Aircraft Maintenance Workers Need to Know about COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Information for Health Departments on Reporting Cases of COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Interim Guidance for Health Departments: COVID-19 Vaccination Implementation for People Experiencing Homelessness](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/media/index.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Advice to retail, restaurants, travel industry, taxi, police, tradespeople, etc.

The Government has introduced stricter national infection control measures, see [government.no](https://www.government.no) for the current recommendations and regulation changes. The measures will last as long as they are needed, and the situation will be continuously assessed.

The Government has also introduced stricter measures for several municipalities (ring 1 and ring 2 municipalities), see [government.no](https://www.government.no).

The municipalities can introduce stricter measures locally, based on the infection situation. Check the website of your municipality for information about local measures. [2021-02-05]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/advice-to-specific-sectors/?term=&h=1>

The Government recommends that most private gatherings and events be postponed or canceled. This is especially important for events that bring people together across different geographical areas. See [Overview of national measures](https://www.government.no) (government.no).

If they still have to be held, the following applies

Who will get the coronavirus vaccine?

Initially, there will not be enough coronavirus vaccine available for everyone in the recommended groups, so it must be given first to those who need it most. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/who-will-get-coronavirus-vaccine-first/>

Strategies to support the mental wellbeing of frontline workers during infectious disease epidemics. What is the effect and what are the implementation considerations?

Working as a 'frontline' health or social care professional during a global disease pandemic, like COVID-19, can be very stressful. Over time, the negative effects of stress can lead to mental health problems such as depression and anxiety, which, in turn, may affect work, family and other social relationships. Here is a new evidence-based information leaflet for health systems planners and implementers considering strategies to support their mental well-being. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/global-health-collaboration/evidence-to-decisions/mental-wellbeing-of-frontline-workers-during-pandemics/>

Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

There are separate recommendations for handling outbreaks where a new variant has been detected from the United Kingdom (501Y.V1 (B.1.1.7)) or from South Africa (501Y.V2 (B.1.351)) or with an epidemiological connection to such an outbreak.

People who share a household with one or more who are in quarantine can live like others in society, provided that the person / people who are in quarantine are well. If the person in quarantine experiences symptoms of COVID-19 ("probable COVID-19 case"), it is recommended that the entire household is quarantined pending a test result. If the probable case receives a negative test result, the quarantine for household members ends. If there is a positive test result, the person tested shall be isolated and contact tracing begins. All close contacts are quarantined, including all household members.

When handling outbreaks where a new variant has been detected from the United Kingdom (501Y.V1 (B.1.1.7)) or South Africa (501Y.V2 (B.1.351)), or with an epidemiological connection to such an outbreak, there are separate recommendations for household members of close contacts.

Follow-up at workplace when people are exempt from quarantine duty according to §6e : Follow the test regime for travellers coming to Norway and the exemption decision.

The duration for the measures is 10 days after last possible exposure, or 10 days after arrival in Norway taken at the earliest 7 days after last exposure/arrival. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

10 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 8 au mercredi 10 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 10 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 16 |
| MFA | 16 |
| CCNSE | 16 |
| Statistique Canada | 17 |
| ICIS | 17 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 17 |

Québec.ca

Mise à jour : Rappel du gouvernement

« JE DEMANDE À TOUS LES QUÉBÉCOIS DE FAIRE EXTRÊMEMENT ATTENTION ET D'ALLER SE FAIRE TESTER AU MOINDRE SYMPTÔME » – FRANÇOIS LEGAULT

9 février 2021, 14 h 25

La pandémie de la COVID-19

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AAActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Rassemblements et auditoires

Les règles concernant les rassemblements privés et les activités se déroulant dans un endroit public dépendent du niveau de l'alerte en vigueur. De manière générale, il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, etc. Bien que les recommandations sanitaires de base s'appliquent à tous les niveaux d'alerte, des mesures additionnelles plus restrictives sont déployées au Palier 3 - Alerte (orange) et au Palier 4 - Alerte maximale (rouge). Pour connaître les consignes spécifiques pour chacun des niveaux d'alerte et les mesures en vigueur dans votre région, consultez la [Carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/>

Mise à jour : Questions et réponses

- Est-ce que je peux aller chercher mon proche qui réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) où il y a des cas de COVID-19 pour l'Accueillir chez moi?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-services-sante-covid-19/>

- Les collèges et les universités peuvent-ils utiliser les auditoriums et les salles de spectacles à des fins pédagogiques ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Mise à jour : palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Le Palier 4 – Alerte maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

Mesures en vigueur

- COUVRE-FEU

Entre 20 heures et 5 heures du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire son ou ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;

- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un autre service essentiel;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail;
- Les personnes sans-abris.

Les policiers continuent d'assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu* décrété par le gouvernement du Québec.

▪ DÉPLACEMENTS ENTRE LES RÉGIONS ET LES VILLES

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

▪ RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS (MAISON ET CHALET) À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR

Interdits :

- Visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Familles monoparentales ou reconstituées :

- Deux conjoints qui ne résident pas à la même adresse peuvent se voir, mais ne peuvent toutefois pas être accompagnés de leurs enfants lors de ces visites.
- Une personne peut passer la nuit chez son conjoint ou sa conjointe, mais ne peut se déplacer entre 20 h et 5 h.
- Deux conjoints peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir en dyade, mais ne pourront alors être accompagnés de leurs enfants.
- ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire). De plus, aucun alcool ni nourriture ne peut être servi. Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

- LIEUX DE CULTE

Ouverts

Maximum de 10 personnes, à l'exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes maximum

- RESTAURANTS

Salles à manger fermées

Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible

- BARS, BRASSERIES, TAVERNES, CASINOS

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson

- MUSÉE, ZOO, AQUARIUMS, ETC.

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur pour les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques et les parcours déambulatoires

- CINÉMAS

Fermés

- AUDITOIRES ET AUDIENCES (SALLES DE SPECTACLE)

Salles de spectacle et théâtres fermés

- BIBLIOTHÈQUES

Ouvertes, accès à tous

- LOISIR ET SPORT

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 4 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées. L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Les activités intérieures sont interdites.

Aucune compétition ni spectateur ne sont permis.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski, etc.). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

■ TÉLÉTRAVAIL

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

■ MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifie ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

■ SOINS PERSONNELS ET ESTHÉTIQUES

Ouverts

■ SERVICE DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une écloison dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Les organismes communautaires Famille et les activités de halte-garderie communautaires peuvent maintenir leurs services.

■ ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque de procédure est obligatoire pour le personnel.

Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Port du masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Activités parascolaires en présentiel sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

■ ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques à l'aide d'équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent. De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de services en présentiel peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises toujours en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel sont suspendues et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque de procédure devient obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Le masque de procédure doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque de procédure est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque de procédure peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger. Deux masques de procédure par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation n'est imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations. Voir la [liste complète des activités en présence sans limite d'occupation des locaux](#).

Stages et laboratoires maintenus, dans le respect des consignes sanitaires des milieux de stage.

Activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque de procédure, permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques;
- étudier;
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local;
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe ou dans un espace de travail individuel à la bibliothèque et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente ;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Bibliothèques ouvertes, mais la circulation et l'achalandage y sont contrôlés. Selon la disponibilité des espaces de travail collectif, leur utilisation est permise pour des groupes d'études d'au maximum 6 étudiantes et étudiants, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Services de soutien aux étudiants offerts à la fois en présence et à distance.

Activités de groupe à caractère socioculturel ou sportif interdites à l'intérieur. À l'extérieur, jusqu'à quatre personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs, auxquelles peut se joindre un instructeur, au besoin. Respect des consignes qui concernent des services et activités qui se trouvent sur les campus (ex. : aires de restauration, bars, salles de spectacle, infrastructures sportives).

Chaque établissement est responsable de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle de la circulation sur ses campus et d'assurer le respect des consignes sanitaires en vigueur.

■ CHSLD, RÉSIDENCES INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS (RPA)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante identifiée et connue par jour

- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement. Cette personne doit avoir reçu la formation sur les mesures de prévention et du contrôle des infections du milieu
- SERVICES PROFESSIONNELS ET DE SANTÉ EN CABINET PRIVÉ

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne

- AIDE ET RESSOURCES EN CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

Le confinement et le couvre-feu ne doivent pas empêcher une victime de violence conjugale de quitter un milieu où elle se sent en danger. Si vous êtes victime ou si vous connaissez une victime de violence conjugale, de l'aide et des ressources sont disponibles pour vous.

Pour connaître l'aide et les ressources disponibles, consultez la page [Violence conjugale](#).

- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Maintien des services.

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu. Maintien des services des organismes communautaires Famille et des activités de halte-garderie communautaires.

- AUTRES MESURES APPLICABLES À LONG TERME

Interventions policières accrues

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 - Alerte (zone orange)

Le Palier 3 – Alerte introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.

Les **contacts sociaux non nécessaires ne sont pas autorisés**, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, etc.

Mesures intermédiaires en vigueur

- COUVRE-FEU

Entre 21 h 30 et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;

- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire son ou ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un autre service essentiel;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail;
- Les personnes sans-abris.

Les policiers continuent d'assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec.

▪ DÉPLACEMENTS ENTRE LES RÉGIONS ET LES VILLES

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

▪ RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS (MAISON ET CHALET) À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Familles monoparentales ou reconstituées :

- Deux conjoints qui ne résident pas à la même adresse peuvent se voir, mais ne peuvent toutefois pas être accompagnés de leurs enfants lors de ces visites.

- Une personne peut passer la nuit chez son conjoint ou sa conjointe, mais ne peut se déplacer entre 21 h 30 et 5 h.
- Deux conjoints peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir en dyade, mais ne pourront alors être accompagnés de leurs enfants.
- ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire). De plus, aucun alcool ni nourriture ne peut être servi. Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

- LIEUX DE CULTE

Ouverts, mais toutes les activités religieuses sont limitées à 25 personnes maximum

- RESTAURANTS

Ouverts, avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible

- BARS, BRASSERIES, TAVERNES, CASINOS

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation de boisson sur place

- MUSÉE, ZOO, AQUARIUMS, ETC.

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur pour les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques et les parcours déambulatoires.

- CINÉMAS

Ouverts à compter du 26 février, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

- AUDITOIRES ET AUDIENCES (SALLES DE SPECTACLE)

Les lieux avec des places fixes assignées peuvent rouvrir à compter du 26 février, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

- BIBLIOTHÈQUES

Ouvertes, accès à tous

- LOISIR ET SPORT

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes d'une

même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

De même, les activités sportives et récréatives incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'intérieur dans des lieux publics pour les personnes seules, en duo ou entre occupants d'une même résidence. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter à un individu ou aux occupants d'une même résidence pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Dans les lieux à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Toutefois, l'accès aux douches dans les vestiaires des piscines est permis si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel ou avec les occupants d'une même résidence ainsi que les cours privés sont autorisés. En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée, sauf pour les membres d'une même résidence.

■ TÉLÉTRAVAIL

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

■ ENTREPRISES, COMMERCES ET BOUTIQUES

Ouverts

1 personne par ménage recommandée

Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Les centres commerciaux doivent assurer une supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage.

Restriction du nombre de personnes admises dans les commerces assujettis à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (RLRQ, chapitre H-2.1), notamment les commerces de détail et d'alimentation, pharmacies, succursales de la Société des alcools du Québec.

Afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 21 h 30, tous les commerces doivent fermer leurs portes au plus tard à 21 h.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tels que des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, ou encore offrir un service professionnel. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.

- MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifie ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

- SOINS PERSONNELS ET ESTHÉTIQUES

Ouverts

- SERVICE DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis. Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une éclosion dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La place de l'enfant dont le parent fait le choix de ne pas envoyer son enfant au service de garde ne peut plus être maintenue, même contre paiement, et l'entente de services doit être résiliée.

Les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Les organismes communautaires Famille et les activités de halte-garderie communautaires peuvent maintenir leurs services.

- ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque de procédure est obligatoire pour le personnel.

Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Port du masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Activités parascolaires en présentiel sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

■ ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques à l'aide d'équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent. De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de services en présentiel peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises toujours en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel sont suspendues et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque de procédure devient obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Le masque de procédure doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque de procédure est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque de procédure peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger. Deux masques de procédure par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence. Enseignement hybride privilégié.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe ou dans un espace de travail individuel à la bibliothèque et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Accès privilégié à l'enseignement en présence pour certains groupes d'étudiants, dont les nouveaux étudiants et ceux ayant des besoins particuliers.

Respect des consignes associées au palier 3 pour les autres milieux de vie présents sur les campus des établissements.

Chaque établissement est responsable de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle de la circulation sur ses campus et d'assurer le respect des consignes sanitaires en vigueur.

■ CHSLD, RÉSIDENCES INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS (RPA)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante à la fois identifiée et connue du milieu de vie pour un maximum de 2 personnes proches aidantes connues par jour
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement. Cette personne doit avoir reçu la formation sur les mesures de prévention et du contrôle des infections du milieu.
- SERVICES PROFESSIONNELS ET DE SANTÉ EN CABINET PRIVÉ

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne.

- AIDE ET RESSOURCES EN CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

Le confinement et le couvre-feu ne doivent pas empêcher une victime de violence conjugale de quitter un milieu où elle se sent en danger. Si vous êtes victime ou si vous connaissez une victime de violence conjugale, de l'aide et des ressources sont disponibles pour vous.

Pour connaître l'aide et les ressources disponibles, consultez la page [Violence conjugale](#).

- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Maintien des services.

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu. Maintien des services des organismes communautaires Famille et des activités de halte-garderie communautaires.

- AUTRES MESURES APPLICABLES À LONG TERME

Interventions policières accrues.

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

S'adapter aux cours à distance

- Créez-vous un espace fonctionnel, réservé à vos études. Si possible, faites en sorte que cet endroit ne soit pas dans votre chambre, afin de départager la sphère des études des autres sphères.
- Gérer efficacement votre temps en répartissant vos tâches tout au long du trimestre et en prévoyant des moments fixes pour travailler vos cours à distance.
- Privilégiez des courtes périodes de travail ou d'étude.
- Segmentez l'écoute de vos cours à distance en morceaux, si possible.
- Maintenez des contacts avec vos collègues de classe en prévoyant des séances d'étude à l'aide des outils à votre disposition comme les appels vidéo ou le téléphone.
- Connectez-vous aux réseaux sociaux de votre association étudiante ou de votre cohorte et participez aux activités virtuelles proposées, s'il y a lieu.

Pour d'autres conseils et solutions, vous pouvez consulter le dossier, de l'Université du Québec à Montréal.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/allier-mieux-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Le protocole de priorisation en bref
- Feuillet d'information sur les mesures applicables depuis le 8 février 2021 s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou une ressource intermédiaire (RI) de 20 places et plus qui accueille des aînés
- Feuillet d'information sur les mesures applicables depuis le 8 février 2021 s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

- Tableaux : Gradation des mesures dans les milieux de vie, d'hébergement et milieux de réadaptation en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/ressources-intermediaires-et-ressources-de-type-familial>

- Guide de procédures techniques Soins intensifs et urgence SARS-CoV-2 (COVID-19)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/services-medicaux>

Ministère de la famille et des aînés

Mise à jour: Hospitalisation des cas COVID-19

- Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 28-01-2021)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) des appareils 5G ne propage pas la COVID-19. Ces affirmations **ne** reposent sur aucun fondement scientifique.

Effets sur la santé des cellulaires, des tours de téléphonie cellulaire, des antennes et des dispositifs 5G

Source : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/covid19.html>

Mise à jour : Rapport sur la sécurité des vaccins

- Rapport sur la sécurité des vaccins

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Mise à jour : Services et renseignements

- Considerations for temporary individual school closure
- What we know so far about...herd immunity

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Aucune mise à jour.

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: Maximizing Fit for Cloth and Medical Procedure Masks to Improve Performance and Reduce SARS-CoV-2 Transmission and Exposure, 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Improve How Your Mask Protects You](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Strategies for Optimizing Supply of N95 Respirators](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [EARLY RELEASE: COVID-19 Vaccination Intent, Perceptions, and Reasons for Not Vaccinating Among Groups Prioritized for Early Vaccination - United States, September and December 2020](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Tue, 09 Feb 2021 06:00:00](#) EST TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Mask Up America](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Laboratory Fellow Puts COVID-19 Tests Through the Paces](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Key Things to Know About COVID-19 Vaccines](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [COVID-19 Vaccination for Communities](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Small Gatherings](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021

- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Ventilation](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Responder Stories](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [People with Disabilities](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Healthcare Professional Preparedness Checklist For Transport and Arrival of Patients With Confirmed or Possible COVID-19](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Information for Healthcare Professionals about Coronavirus \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Guidance to Reduce the Risk of SARS-CoV-2 Spreading between People and Wildlife](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Facility Planning and Operations for COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Surge Mitigation in Healthcare](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [COVID-19 Exposure in Healthcare Settings](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Toolkit for Pregnant People and New Parents](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Holiday Tips](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Vaccines](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [eCR Now: COVID-19 Electronic Case Reporting for Healthcare Providers](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Protecting Seafood Processing Workers from COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [What to Know About Liver Disease and COVID-19](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: European Centre for disease

- Infection prevention and control and preparedness for COVID-19 in healthcare settings

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: HPS

- Guidance for primary care

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: FDA

- Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Authorizes Monoclonal Antibodies for Treatment of COVID-19

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

- Live map of COVID-19 evidence

Source : <https://www.fhi.no/en/about/this-is-the-norwegian-institute-of-public-health/would-you-like-to-work-at-the-niph/>

- Scandinavian studies of COVID-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

17 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 15 au mercredi 17 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 17 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 6 |
| MFA | 7 |
| CCNSE | 7 |
| Statistique Canada | 9 |
| ICIS | 9 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 10 |

Québec.ca

Mise à jour : Effort de vigilance supplémentaire

LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT DEMANDE UN EFFORT DE VIGILANCE SUPPLÉMENTAIRE AUX QUÉBÉCOIS EN PRÉVISION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

16 février 2021, 17 h 30

La pandémie de la COVID-19

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AAActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Vaccination

La vaccination est recommandée en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications à cause de la COVID-19, notamment les personnes âgées de 70 ans et plus qui vivent en CHSLD. Pour en savoir plus, consultez [Priorisation des groupes à vacciner](#).

Le gouvernement du Canada a signé également des accords d'achats anticipés auprès des compagnies suivantes : AstraZeneca, Johnson & Johnson, Medicago, Novavax et SanofiPasteur/GlaxoSmithKline. Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada.

Des vaccins de plus d'une compagnie seront utilisés pour la vaccination contre la COVID-19 dans le but de vacciner la population dès que des produits seront disponibles.

Composition et fonctionnement

Le virus qui cause la COVID-19 est composé d'un brin de matériel génétique, l'ARN (acide ribonucléique) entouré par une enveloppe. À la surface du virus, on trouve des protéines, dont la protéine S (spicule) qui lui donne sa forme en couronne, d'où le nom *coronavirus*. La protéine S permet au virus d'infecter les cellules du corps humain.

Lorsqu'une personne reçoit le vaccin contre la COVID-19, le corps prépare sa défense contre le virus. Une réaction immunitaire naturelle se produit qui permet de neutraliser le virus en produisant des anticorps et d'autres cellules de défense. La plupart des vaccins en développement contre la COVID-19 bloquent la protéine S, empêchant ainsi le virus d'entrer dans les cellules humaines et de les infecter. La vaccination prépare notre corps à se défendre contre les microbes qu'il pourrait rencontrer.

Ces vaccins ne protègent pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, comme la grippe.

Développement des vaccins

Des efforts antérieurs, notamment lors de l'épidémie de SRAS en 2003, ont permis l'avancement de la recherche sur les vaccins contre les coronavirus et le développement plus accéléré de ceux contre la COVID-19.

Actuellement, près d'une cinquantaine de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés dans des essais cliniques partout dans le monde. Il s'agit d'un effort scientifique sans précédent. Pour favoriser un développement rapide des vaccins et respecter toutes les exigences réglementaires, des ressources humaines et financières considérables ont été investies. Les autorités de santé publique et réglementaires de plusieurs pays, dont le Canada, travaillent activement pour s'assurer que des vaccins sécuritaires et efficaces contre la COVID-19 soient disponibles le plus rapidement possible. Consultez la page [Processus de développement d'un vaccin](#) pour en savoir plus sur les étapes nécessaires pour fabriquer un vaccin.

Différents types de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés :

VACCINS À ARN

Ces vaccins contiennent un brin d'ARN d'une des protéines présentes à la surface du virus SRAS-CoV-2, responsable de la COVID-19. Ce brin d'ARN sert de « recette » au système immunitaire pour produire la protéine. Comme l'ARN est fragile, il est inséré dans une boule de graisse protectrice qui lui permet de pénétrer dans l'organisme et de conserver sa forme jusqu'à ce qu'il entre dans les cellules humaines. Une fois entré, il fournit la recette aux cellules afin qu'elles produisent la protéine. Ensuite, le système immunitaire produira des anticorps en réaction à la présence de cette protéine qu'il reconnaît comme étant un virus.

Ces vaccins sont très purs et ne contiennent ni antibiotique ni agent de conservation. Le fragment d'ARN se dégrade rapidement suivant l'injection du vaccin. Il n'y a aucun risque que cet ARN modifie nos gènes.

VACCINS À VECTEURS VIRAUX

Ces vaccins utilisent des virus modifiés génétiquement, inoffensifs pour l'humain, pour produire la protéine S.

VACCINS À BASE DE PROTÉINES

Ces vaccins contiennent des fragments non infectieux de protéines ou d'enveloppe de protéines qui imite l'enveloppe du virus. Certains contiennent une substance auxiliaire, appelée adjuvant, qui contribue à une réponse immunitaire plus robuste et de plus longue durée.

Nombre de doses

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada nécessitent deux doses. Ils sont administrés par voie intramusculaire.

Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la 2^e dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose est très élevée et la 2^e dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Pour plus de détails sur l'efficacité, voir la section Efficacité des vaccins.

Sécurité des vaccins

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada sont sécuritaires. Ils ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés.

Ainsi, les vaccins contre la COVID-19 sont soumis aux mêmes normes de qualité et de sécurité que tout autre vaccin utilisé au Canada.

La sécurité des vaccins continue d'être surveillée après l'autorisation de commercialisation. Cela permet de détecter des réactions indésirables très rares, le cas échéant. Le Canada et le Québec disposent d'un système très complet pour assurer la sécurité des vaccins après leur mise en marché. Chaque signalement d'effet indésirable inhabituel est examiné par des experts afin d'identifier rapidement tout problème de sécurité.

Pour en savoir plus sur les étapes d'évaluation des vaccins par Santé Canada, consultez la page Réglementation des vaccins à usage humain au Canada, dans le site Web du gouvernement du Canada.

Efficacité des vaccins

Dans les études, les vaccins à base d'ARN ont produit une bonne réponse immunitaire contre la COVID-19, et ce, même chez les personnes âgées. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de 92 %. Leur efficacité est estimée à 95 % après deux doses.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Mise à jour : Impact d'un variant

17 février 2021, 07 h 30

/R E P R I S E -- INVITATION AUX MÉDIAS - ÉPIDÉMIOLOGIE ET MODÉLISATION DE L'ÉVOLUTION DE LA COVID-19 : IMPACT POTENTIEL D'UN VARIANT PLUS TRANSMISSIBLE DANS LE GRAND MONTRÉAL/

17 février 2021, 07 h 30

Breffage technique MONTRÉAL, le 16 févr. 2021 /CNW Telbec/ - L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) convie les représentants des...

Institut national de santé publique du Québec

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1

Mise à jour : Services municipaux

- Les municipalités doivent-elles interdire l'accès aux aires de jardinage communautaires ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

- La région de l'Outaouais passera au Palier 3 – alerte (zone orange) à compter du 22 février 2021.

À compter du 26 février 2021 :

- la limite de personnes de résidences différentes pouvant pratiquer des activités sportives et récréatives à l'extérieur dans les lieux publics passera de 4 à 8. Une personne responsable de l'encadrement pourra s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Cette limite ne s'applique pas aux personnes qui résident à la même adresse;
- les piscines et les arénas pourront ouvrir. Les seules activités qui y seront permises seront limitées à la pratique libre du sport et l'entraînement individuel ou en duo, avec un instructeur.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

CHSLDs, RIS FOR SENIORS WITH 20 OR MORE RESIDENTS AND PRIVATE SENIORS' HOME (RPAs)

Relationships between people and their loved ones must also be maintained and increased as lockdown restrictions are eased either virtually or through telephone calls. Informal caregivers who are known to the community must be encouraged to visit.

General instructions

The measures differ depending on whether or not there is an outbreak in the facility.

Informal caregivers must:

- Make an appointment with the facility to:
 - facilitate visits and support;
 - ensure infection prevention and control measures are applied;
 - check that the informal caregiver's situation does not require them to self-isolate.
- Comply fully with the basic health instructions.
- Wear a medical mask at all times or a face covering in RPAs in accordance with the current directive. This instruction applies to all visitors over 2 years of age, both indoors and outdoors.
- Be informal caregivers known to the facility, i.e., people who are
 - trained and already familiar with the infection prevention and control measures that must be applied;
 - identified by the user or the resident of the facility. A maximum of two different informal caregivers identified by the user will be allowed to access the facility. The same caregiver who is known and identified may visit their loved one more than once during the same day depending on the appointment made with the facility.
- Provide their contact information in the entry and exit management register so that they can be contacted promptly by a public health authority in the event of an outbreak. Anyone who refuses to provide this information will not be allowed to enter the facility.
- Respect the curfew. In some specific situations, informal caregivers may obtain a certificate from a health and social services institution allowing travel during the curfew when clinically required for the user.

Only informal caregivers from neighbouring territories are allowed to travel.

In the event of a fire in an RPA, in an RI for seniors with 20 or more residents or in a CHSLD, additional measures must be put in place during the evacuation and at the gathering point (PDF 56 KB), to prevent the spread of COVID-19.

CHSLDs and RIs for seniors with 20 or more residents

Facilities that do not have an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed. The facility is asked to encourage visits by informal caregivers.

Resident in isolation or facilities where there is an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed.

Instructions for private seniors' homes

Facilities that do not have an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

- Outings to attend gatherings are not allowed. However, as for the general public, a person who lives on their own in an RPA may meet up with another person. This other person must always be the same person.

Daily activities in the home

- Walks outdoors and essential outings (for example, grocery store, drugstore or medical appointment) are allowed. In these cases, residents are asked to avoid contact with other residents or to maintain a physical distance of 2 metres and to respect the curfew.
- Meals may not be taken in the dining room. Meals are served to rental units and infection prevention and control measures must be strictly observed. There is no charge for meal delivery during the COVID-19 pandemic. In addition, exceptionally, dining rooms could be used subject to strict compliance with infection prevention and control measures:
 - in RPAs where the operator shares their place of residence with residents;
 - for residents who require supervision or assistance with feeding;
 - for residents in a health care unit, when the bubble concept can be applied;
 - for residents who live in unfurnished rental units where meals can be taken in an appropriate and safe manner.
- In the event of an exceptional situation in an RPA, a request for a temporary exemption could be made to the institution in the territory concerned. The request will be assessed by the institution, in collaboration with the Direction régionale de santé publique. The institution will have to monitor the RPA closely and the situation will be reassessed regularly. The Ministère de la Santé et des Services sociaux must be informed by the institution's CEO of any requests accepted and their duration.
- Supervised group activities in the RPA that are aimed at promoting physical and psychological health are allowed with a maximum of 10 people. Infection prevention and control measures, including physical distancing of 2 metres between residents and no sharing of items must be strictly observed.

Resident in isolation or facilities where there is an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed.

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/progressive-regional-alert-and-intervention-system/level-4-maximum-alert-red/>

Mise à jour : Services de garde et COVID-19

Soutien aux parents en temps de pandémie

Consignes et recommandations pour soutenir les parents en temps de pandémie.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/gardereries-et-services-de-garde/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Consentement à la vaccination

Pour aider au consentement éclairé – opération vaccination COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Mise à jour: Directives additionnelles

- Guide sommaire de réorganisation et délestage des activités de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, familles et communautés
- Directives sur les visites et sorties pour certains milieux de vie, d'hébergement ou de soins

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

- Directive sur l'accès aux tests de détection d'antigènes rapides de la COVID-19 en entreprise privée

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Mise à jour: Tests rapides

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LES ENTREPRISES PRIVÉES AURONT ACCÈS À DES TESTS RAPIDES DE DÉPISTAGE

17 février 2021, 10 h 24

QUÉBEC, le 17 févr. 2021 /CNW Telbec/ - Afin de réduire les risques d'écllosion dans les milieux de travail en isolant rapidement les personnes...

Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Vaccination

- [Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité](#)
- [Où se faire vacciner dans votre province et territoire](#)

Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité

Le [Comité consultatif national de l'immunisation](#) (CCNI) est un comité d'experts indépendant qui fournit des conseils à l'Agence de la santé publique du Canada. Ces conseils sont ensuite diffusés et publiés afin d'éclairer le processus décisionnel des provinces et des territoires, qui sont responsables de distribuer les vaccins et de décider quelles populations les recevront en premier.

Les recommandations du CCNI visent à atteindre l'objectif de la réponse du Canada à la pandémie, qui est de réduire les maladies graves et les décès tout en réduisant les perturbations dans la société.

Le comité choisit des groupes prioritaires pour la vaccination en examinant les facteurs de risque de maladie grave liée à la COVID-19 et les conséquences, notamment les facteurs :

- biologiques comme les :
 - personnes ayant un âge avancé
 - problèmes de santé préexistants
- sociaux comme :
 - un statut socioéconomique faible
 - l'appartenance à une population racialisée

Le processus décisionnel comprend également un examen des éléments suivants :

- équité
- éthique
- faisabilité
- acceptabilité

Ces recommandations visent à réduire les perturbations dans la société causées par la pandémie en accordant la priorité aux personnes qui :

- fournissent des services essentiels
- prennent des risques supplémentaires pour protéger le public

Les recommandations sont fondées sur ce qui suit :

- une analyse fondée sur la population des risques et des avantages qui tient compte des éléments suivants :
 - le risque d'exposition à la COVID-19, notamment :
 - la capacité à maintenir une distance physique
 - l'accès à d'autres mesures de prévention des infections
 - un risque élevé de tomber gravement malade ou de mourir des suites de la COVID-19
 - la mesure dans laquelle les vaccins autorisés sont sûrs et efficaces dans les populations clés
- les résultats des essais cliniques
- l'approvisionnement en vaccins, soit le moment où les doses sont disponibles et le nombre de :
 - types de vaccins disponibles
 - doses dont chaque groupe a besoin
- la situation pandémique actuelle lorsque les vaccins deviennent disponibles

Les provinces et les territoires pourraient devoir adapter leur stratégie à chaque stade en fonction des tendances locales et des taux de transmission.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour : Résumé épidémiologique

Les nouveaux cas et décès reflètent le changement net entre ce que les provinces et les territoires déclarent pour le jour courant et pour le jour précédent. Certaines provinces et certains territoires ne fournissent pas de mises à jour quotidiennes, et les rapports des provinces et des territoires après l'extraction des données pourraient être exclus de cette mise à jour quotidienne. En raison des fluctuations dans les rapports quotidiens, les indicateurs de tests effectués comprennent un délai de 2 jours. Les données non incluses dans ce tableau sont souvent rapportées le lendemain et mises à disposition pour d'autres analyses.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html>

Mise à jour : Pour les professionnels de la santé

Renseignements sur la COVID-19 à l'intention des médecins, du personnel infirmier, des pharmaciens et des autres fournisseurs de soins de santé

- [Trousse à outils de vaccination contre la COVID-19 pour les fournisseurs de soins de santé \(PDF\)](#)
- [Industrie des produits de santé](#)
- [Mise à jour sur l'épidémiologie](#)

SYMPTÔMES ET FACTEURS DE RISQUE

Guide des cliniciens sur les signes et les symptômes, la fréquence, la transmission asymptomatique, les facteurs de risque et la gravité de la maladie

VACCINS

Vaccins autorisés, sécurité, lignes directrices sur l'immunisation

DÉPISTAGE ET SIGNALEMENT DE CAS

Instruments de dépistage, directives de diagnostic, formulaire de déclaration de cas

TRAITEMENTS

Traitements autorisés, lignes directrices sur la prise en charge clinique des patients atteints de la COVID-19, soins des résidents d'établissements de soins de longue durée

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Soins actifs, soins de longue durée, soins à domicile, soins ambulatoires et consultation externe

TRANSMISSION

Modes de transmission, période d'incubation, réinfection, groupes à risque

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Accès accéléré, types de masques, blouses et gants médicaux, comment obtenir l'ÉPI, retraitement

LIGNES DIRECTRICES

Symptômes, soins cliniques, prévention et contrôle des infections, immunisation, dépistage, santé buccodentaire

FORMATION

Recherche des contacts, webinaires sur les vaccins

MISES À JOUR SUR LA COVID-19

Dernières annonces, rappels et avis, nouveautés sur les instruments médicaux, les médicaments et les produits de santé naturels

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: SARS-CoV-2 variants of concern: Results of point prevalence study

Positive COVID-19 tests on January 20 in Ontario were sent to PHO for screening and sequencing to identify the prevalence of variants of concern.

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [How CDC is responding to SARS-CoV-2 variants globally](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [List of COVID-19 Resources for Organizations Working with Persons Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Global Emergency Response](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Vaccine FAQs in Correctional and Detention Centers](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [At-Home Testing](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Holiday Tips](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Parental Resources Kit – Adolescence](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Questions and Answers: For People Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Implementation of Mitigation Strategies for Communities with Local COVID-19 Transmission](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Tribal Communities](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Data Visualization](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Criteria for Return to Work for Healthcare Personnel with Confirmed or Suspected COVID-19 \(Interim Guidance\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Interim Clinical Guidance for Management of Patients with Confirmed Coronavirus Disease \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Schools and Childcare Programs](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [CDC Science Agenda for COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 15, 2021
- [Ensuring the Safety of COVID-19 Vaccines in the United States](#) MONDAY, FEBRUARY 15, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#)
- [EARLY RELEASE: Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [EARLY RELEASE: First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Protect Yourself When Using Transportation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: European Centre for disease

- BEHAVIOURAL INSIGHTS RESEARCH TO SUPPORT THE RESPONSE TO COVID-19: A SURVEY OF IMPLEMENTATION IN THE EU/EEA

Technical report - 17 Feb 2021

This Technical Report presents evidence about the current status of Behavioural Insights (BI) research being conducted in the ten EU/EEA Member States that responded to an ECDC survey, within the context of the COVID-19 pandemic.

- **DETECTION AND CHARACTERISATION CAPABILITY AND CAPACITY FOR SARS-CoV-2 VARIANTS WITHIN THE EU/EEA**

Technical report - 16 Feb 2021

ECDC has mapped the detection and characterisation capability and capacity for SARS-CoV-2 variants across the EU/EEA. This is the fifth laboratory capacity survey since the beginning of the COVID-19 pandemic in December 2019.

Detection and characterisation capability and capacity for SARS-CoV-2 variants within the EU/EEA - EN - [PDF-727.88 KB]

- **RISK ASSESSMENT: SARS-CoV-2 - INCREASED CIRCULATION OF VARIANTS OF CONCERN AND VACCINE ROLLOUT IN THE EU/EEA, 14TH UPDATE**

Risk assessment - 15 Feb 2021

This risk assessment provides an overall update on the COVID-19 situation in the EU/EEA, including latest data on the situation with SARS-CoV-2 variants of concern covered by previous targeted risk assessments.

Risk assessment: SARS-CoV-2 - increased circulation of variants of concern and vaccine rollout in the EU/EEA, 14th update - EN - [PDF-1.44 MB]

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: Face mask use in the general public

For many, it can be challenging to get the face mask to fit snugly around the entire edge. If you use a face mask with elastic around the ears, try tying a knot on the elastic so that the loop is smaller and the mask will then sit tighter.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/munnbind-i-befolkningen/?term=&h=1>

Mise à jour: Reports and systematic reviews (Norway)

- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

19 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 17 au mercredi 19 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 19 FÉVRIER 2021 À 13 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 12 |
| MSP | 13 |
| Gouv. Du Canada | 14 |
| CADTH | 14 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 15 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Recommandations de santé publique Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger

Tous les voyageurs qui entrent au Canada doivent s'isoler obligatoirement pendant une période de 14 jours. Le fait de ne pas vous conformer aux instructions reçues à votre arrivée au Canada peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ ou une peine allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site de l'Agence de santé publique du Canada.

Si vous n'avez pas d'aide pour votre épicerie ou vos médicaments, vous pouvez utiliser les services de livraison à domicile de l'épicerie ou la pharmacie et évitez le contact à moins de 2 mètres avec le livreur.

Si c'est impossible, gardez une distance d'au moins 2 mètres entre vous et les autres. Couvrez votre nez et votre bouche (voir encadré plus bas) si vous devez vous approcher à moins de 2 mètres;

- Si possible, mangez et dormez seul dans une pièce de la maison;
- Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est réservée; sinon, désinfectez-la après chaque utilisation;
- Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).

Vous pouvez sortir à l'extérieur sur votre balcon ou dans votre cour privée, en vous assurant d'être à 2 mètres de toute autre personne.

Évitez les contacts avec les animaux

Rien n'indique que les animaux jouent un rôle significatif dans la propagation de la COVID-19. Cependant, quelques cas de transmission entre les humains et les animaux ont été identifiés. De plus, les animaux exposés au virus sont comparables à des surfaces qui peuvent être contaminées.

- Comme pour les personnes autour de vous, respectez les mesures d'hygiène à l'égard des animaux.
- Si possible, demandez à un autre membre de votre foyer de prendre soin de vos animaux. Sinon, lavez-vous les mains avant et après les soins donnés à un animal. Couvrez votre toux et vos éternuements.
- Si possible, gardez vos animaux à l'intérieur. À l'extérieur, utilisez une laisse ou un espace clôturé privé.
- Informez toute personne qui prend soin de vos animaux de limiter les contacts avec ceux-ci, de se laver les mains avant et après ces contacts, puis d'appliquer les mesures habituelles de prévention des maladies animales transmissibles à l'humain, sur www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.
- Pour obtenir plus d'information, consultez les questions et réponses concernant les propriétaires ou gardiens d'un animal sur Quebec.ca.

Comment vous soigner si vous développez des symptômes

Notez la date de début du premier symptôme, cela sera utile si vous appelez à la ligne 1 877 644-4545 ou si vous consultez un professionnel de la santé. Cette information aidera à déterminer le moment où l'isolement préventif sera terminé.

Dans la grande majorité des cas, vous pouvez vous soigner à la maison. Consultez le Guide autosoins.

- En présence de symptômes de la COVID-19, un test de détection est généralement recommandé. Consultez l' Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour savoir si vous devez passer un test.
- Si vous devez vous présenter dans une clinique médicale ou un hôpital, portez un masque ou un couvre-visage et informez le personnel dès votre arrivée que vous avez voyagé à l'étranger.
- Si vous avez des symptômes graves comme une difficulté à respirer, un essoufflement important ou une douleur à la poitrine, signalez le 911 avant de vous rendre à l'urgence et avisez-les que vous avez voyagé à l'étranger. **[17-02-2021]**

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/20-210-19W_consignes-retour-pays-etranger.pdf?1586885718

Nouvelle page : Projet de loi n° 698, Loi limitant temporairement les frais de services de commande en ligne et de livraison de repas pouvant être exigés des restaurateurs

Ce projet de loi vise à soutenir les restaurateurs pendant la période de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement pour protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19. Pour ce faire, il

limite les frais pouvant être exigés des restaurateurs pour les services de commande en ligne et de livraison de repas. [18-02-2021]

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-698-42-1.html>

Mise à jour : CIUSSS de la Mauricie et du centre du Québec

COVID-19 | Un nouvel arrivage de doses permet la poursuite de la vaccination dans la région.

Les 5850 doses du vaccin Pfizer reçues depuis hier permettront de continuer la vaccination auprès du personnel de la santé prioritaire ainsi que des résidents des ressources intermédiaires (RI) et des ressources de type familial (RTF). Cette semaine marque également le début de la vaccination dans les résidences privées pour aînés (RPA). [18-02-2021]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1416/covid-19-un-nouvel-arrivage-de-doses-permet-la-poursuite-de-la-vaccination-dans/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Ouest de Montréal

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 SUR LE TERRITOIRE DU CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

La vaccination populationnelle contre la COVID-19 approche à grands pas! À preuve, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est heureux d'annoncer l'emplacement de ses trois premiers sites de vaccination.

Ces sites, destinés au grand public, seront situés :

- **Aréna Bob-Birnie** (58, avenue Maywood, Pointe-Claire, à l'angle de l'avenue Douglas-Shand, H9R 0A7);
- **Centre sportif Dollard-St-Laurent** (707, 75^e Avenue, LaSalle, à l'angle du boulevard De La Vérendrye, H8R 3Y2);
- **Centre communautaire Gerry-Robertson** (9665, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds/Roxboro, à l'angle du boulevard Sunnybrooke, H8Y 1R4)

D'autres sites communautaires de proximité seront également annoncés sous peu.

En étroite collaboration avec les services municipaux, des équipes sont déjà mobilisées pour la transformation des lieux. Ouverts 7 jours sur 7 dès le coup d'envoi de la vaccination dans la population, ces trois sites pourront accueillir quelques milliers de personnes par jour. Toute personne qui le désire pourra se faire vacciner gratuitement lorsque son tour viendra.

Priorisation des groupes :

1. Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
2. Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
3. Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
4. Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complication de la COVID-19.
5. Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
6. Le reste de la population adulte.

La vaccination se fera sur rendez-vous (prise de rendez-vous en ligne et numéro de téléphone disponible). Surveillez les annonces qui seront diffusées prochainement.

La vaccination est le premier pas vers un retour à une certaine normalité. Toutefois, il faut s'assurer de respecter étroitement les consignes sanitaires déjà en place (lavage fréquent des mains, port du masque, distanciation physique de 2 mètres), même une fois vacciné. En agissant ainsi, nous assurerons notre propre protection, mais également celle des autres. [18-02-2021]

Source : https://ciuss-ouestmtl.gouv.qc.ca/actualites/actualite/devoilement-des-futurs-sites-de-vaccination-contre-la-covid-19-sur-le-territoire-du-ciuss-de-louest-de-lile-de-montreal/bb6de77dc4165cf8e8e94c78e6d59a85/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail/

Mise à jour : CISSS du Bas du Saint-Laurent

Rappel concernant l'interdiction des rassemblements intérieurs

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent constate une recrudescence soutenue de cas de COVID-19 depuis une semaine. Celle-ci témoigne d'une transmission communautaire au sein de la population. C'est pourquoi il est important de rappeler que les rassemblements intérieurs demeurent interdits partout au Québec.

À la lumière des informations recueillies récemment lors de nos enquêtes épidémiologiques, force est de constater que des personnes de bulles familiales différentes font fi des règles sanitaires et tiennent des rassemblements intérieurs. Pourtant, le virus de la COVID-19 est toujours présent au Bas-Saint-Laurent, l'émergence de plusieurs nouveaux cas positifs ces derniers jours le démontre bien.

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent sollicite donc à nouveau la collaboration de tous afin de limiter le plus possible les risques de propagation du virus. Rappelons enfin que les déplacements interrégionaux non-essentiels doivent être évités. [18-02-2021]

Source : <https://www.ciuss-bsl.gouv.qc.ca/actualites/rappel-concernant-l-interdiction-des-rassemblements-interieurs>

Mise à jour : CISSS de la Gaspésie

COVID-19 : LA DÉBUT DE LA DEUXIÈME VAGUE DE VACCINATION

Le CISSS de la Gaspésie confirme que la deuxième partie de la campagne de vaccination pour contrer la propagation du virus de la COVID-19 s'amorce cette semaine dans la Baie-des-Chaleurs pour les clientèles ciblées des MRC Avignon et de Bonaventure.

La poursuite de cette campagne de vaccination permettra d'atteindre les clientèles priorisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), notamment les résidents des Résidences privées pour aînés (RPA) et les travailleurs de la santé ciblés.

Par la suite, si des vaccins sont toujours disponibles, la vaccination dite « populationnelle » débutera avec les personnes de 90 ans et plus. Le CISSS de la Gaspésie recevra 975 doses de vaccin pfizer et pourra débiter la vaccination selon les critères du MSSS vendredi le 19 février et samedi le 20 février, au Centre communautaire de Maria, 65 rue des Voltigeurs. Ces deux journées de vaccination se dérouleront de 7h à 19h.

Rappelons que la population gaspésienne sera informée, secteur par secteur, du déroulement de la vaccination et aura toute l'information nécessaire afin qu'elle puisse en suivre à la fois facilement et attentivement le déroulement. Tous les moyens de communication seront mis en œuvre afin que toutes et tous trouvent réponse à leurs questions et sachent exactement quelle sera la démarche à suivre afin d'être vaccinés.

« Même en ayant reçues le vaccin il ne faut pas que les personnes oublient de suivre rigoureusement les mesures sanitaires que nous demandons à la population d'appliquer jusqu'à ce qu'un bon pourcentage de la population soit vaccinée » a précisé le directeur régional de la santé publique, Dr Yv Bonnier Viger. [18-02-2021]

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/02/18/covid-19-la-debut-de-la-deuxieme-vague-de-vaccination/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

Aller au chalet, c'est OUI! Mais en bulle familiale ou entre personnes vivant à la même adresse.

Rappelons que les rassemblements intérieurs et extérieurs sont **INTERDITS**, que l'on soit à la maison ou au chalet. Les activités extérieures sont cependant permises en groupe de 8 personnes maximum.

Pour en savoir plus sur les mesures en région de palier d'alerte orange : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Il est fortement déconseillé de se déplacer de régions en régions, sauf pour les déplacements essentiels. [18-02-2021]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/aller-au-chalet-cest-oui-mais-en-famille/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=b2c67b994c032730e38b89214a0322fd

Mesures renforcées entre la Côte-Nord et Terre-Neuve-et-Labrador

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord désire informer la population que le protocole de gestion des entrées dans les territoires isolés s'applique maintenant à toutes les personnes qui arrivent de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. [18-02-2021]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/mesures-renforcees-entre-la-cote-nord-et-terre-neuve-et-labrador/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=f292c6c575b4753c7c5d147c144e61cb

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Centre

Les proches aidants sont de nouveau admis dans les hôpitaux du CISSSMC

La présence des proches aidants est de nouveau permise dans les hôpitaux du Haut-Richelieu et Charles-Le Moyne compte tenu de la diminution des éclosions dans ces milieux de soins.

Un proche aidant par jour pourra dorénavant accompagner un usager dans les hôpitaux, sauf exception. De plus, un nombre maximal de deux proches aidants différents pouvant se relayer auprès du patient devront être identifiés.

Cet accompagnement sera permis dans le respect des directives de prévention et de contrôle des infections afin d'assurer la sécurité de tous :

- Les équipements de protection individuelle (masque de procédure, blouse et gants) doivent être portés en tout temps;
- Le proche aidant et le patient doivent rester dans la chambre, sauf lors de l'arrivée et du départ;
- Le proche aidant doit porter un bracelet d'identification qui lui sera remis par l'établissement afin de limiter le nombre de personnes auprès des usagers identifiés.

Rappelons que cette directive s'adresse aux proches aidants c'est-à-dire aux gens qui, de façon continue ou occasionnelle, apportent du soutien à un membre de leur entourage qui présente une incapacité temporaire ou

permanente et avec qui elles partagent un lien affectif, qu'il soit familial ou non. Le soutien est offert à titre non professionnel, et sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité du membre de l'entourage, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre. Le soutien peut prendre diverses formes, par exemple, l'aide aux soins personnels, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et services. [19-02-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nouvelles/les-proches-aidants-sont-de-nouveau-admis-dans-les-hopitaux-du-cisssmc>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

Clinique mobile de dépistage à Longueuil les 24, 25 et 26 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Longueuil les 24, 25 et 26 février 2021 entre 10h-16h à la **Salle de la Paroisse de la Visitation 1545, boul. Jacques-Cartier.**

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>
Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. [19-02-2021]

Source <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-longueuil-les-24-25-et-26-fevrier-2021>

Clinique mobile de dépistage à Otterburn Park le 23 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Otterburn Park le 23 février 2021 entre 10h-16h au **Centre communautaire Pointe-Valaine, situé au 85 Rue d'Oxford.**

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>
Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique.[19-02-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-otterburn-park-le-23-fevrier-2021>

Clinique mobile de dépistage à Sorel-Tracy le 22 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Sorel-Tracy le 22 février 2021 entre 10h-16h à la Salle Jani-Ber, située au 80, rue Plante.

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>

Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-sorel-tracy-le-22-fevrier-2021>

Mise à jour : Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19

Restez à la maison

Vous pouvez être identifié comme étant un contact d'un cas confirmé de différentes façons : par la santé publique, par le cas confirmé, par l'application Alerte COVID, par l'école ou la garderie de votre enfant, etc.

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE, à la garderie ni dans aucun endroit public (ex. : magasin).
- Ne sortez pas prendre une marche.
- Les personnes qui vivent avec vous peuvent poursuivre leurs activités habituelles (travail, école, garderie, etc.) si elles ne sont pas elles-mêmes visées par une consigne d'isolement (ex : en attente de résultat de test, contact de cas confirmé, personne habitant à la même adresse qu'une personne symptomatique en attente de résultat de test, retour de voyage, etc.).

Pendant votre période d'isolement, si vous n'avez pas eu un résultat de test positif pour la COVID-19, les autres membres de la famille n'ont pas à être isolés, s'ils n'ont pas de symptômes ou reçu d'autres consignes d'isolement.

Si vous développez des symptômes, il est recommandé de faire un test. Dans l'attente de votre résultat de test, vous et les personnes qui habitent avec vous devez vous isoler. Si votre test est positif, vous devez vous isoler pour une période de 10 jours après la date du début de vos symptômes. Vous pouvez arrêter votre isolement si toutes les conditions suivantes sont réunies **[18-02-2021]**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/#c56335>

Mise à jour : Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19

Si vous présentez des symptômes tels que la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, une difficulté à respirer ou une perte subite de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, il est possible que vous ayez la COVID-19, même si vous n'avez pas passé de test de détection. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître, comme un mal de gorge, un mal de tête, un écoulement nasal, des douleurs musculaires, une fatigue intense inexpliquée, une

perte importante de l'appétit, des vomissements ou une diarrhée. Nous vous recommandons de suivre les consignes suivantes pour éviter de transmettre la COVID-19 aux autres personnes.

Vous avez passé un test pour la COVID-19

Consultez la fiche [Consignes pour la personne en attente d'un test ou d'un résultat de test](#). Dans l'attente de votre résultat de test, toutes les personnes qui vivent avec vous doivent aussi s'isoler.

Vous n'avez pas passé de test pour la COVID-19

| Situation | Quand arrêter l'isolement |
|---|---|
| <p>Vous avez l'un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre (38,1°C et plus); • Apparition ou aggravation d'une toux; • Difficulté à respirer; • Essoufflement; • Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût; • Mal de gorge; • Rhinorrhée ou congestion nasale (de cause inconnue) | <p>Vous pouvez arrêter l'isolement si toutes les conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes. • Vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre). • Vos symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures (excluant la toux ou la perte de l'odorat et de goût, qui peuvent durer plus longtemps). • Consultez l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 ou contactez la ligne 1 877 644-4545 pour obtenir un test • Les personnes qui vivent sous le même toit que vous doivent aussi s'isoler au moins 14 jours. |
| <p>Vous avez un seul symptôme autre que ceux nommés plus haut (ex. : mal de tête, fatigue intense, diarrhée).</p> | <p>Vous pouvez reprendre vos activités si votre état le permet.</p> |
| <p>Vous avez deux symptômes ou plus autres que ceux nommés plus haut (ex. : mal de tête, mal de gorge, diarrhée).</p> | <p>Consultez l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 ou contactez la ligne 1 877 644-4545 pour savoir si un test est indiqué et si oui comment procéder pour l'obtenir.</p> <p>Les personnes qui vivent sous le même toit que vous doivent aussi s'isoler si un test est indiqué pour vous</p> |

[18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19/>

Mise à jour : Liste des emplois et des services prioritaires donnant droit à des services de garde d'urgence

Voici la liste des emplois et des services prioritaires donnant droit à des services de garde d'urgence :

- Agentes et agents des services correctionnels
- Approvisionnement en médicaments et en biens pharmaceutiques, et distribution de ceux-ci
- Cabinets privés de ressources professionnelles (réseau de la santé)

- Centres de communication avec la clientèle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, plus précisément, le personnel qui répond aux appels de la population via la ligne d'information téléphonique du gouvernement du Québec sur la COVID-19 ou qui encadre la prestation de ce service
- Centres de la petite enfance, garderies ou services de garde en milieu familial
- Personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires requis pour assurer les services de garde d'urgence
- Personnel d'entretien d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé
- Centres de prévention du suicide
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Constables spéciaux
- Croix-Rouge
- Personnel affecté au déneigement
- Éboueuses et éboueurs (collecte des déchets)
- Héma-Québec
- Inspection des aliments
- Institut national de santé publique du Québec
- Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence
- Ministère de la Sécurité publique (sécurité civile et coroners)
- Personnes impliquées dans les travaux de développement ou de fabrication d'un vaccin contre la COVID-19 ou de ses composantes
- Personnes qui offrent des services à domicile aux aînés et qui travaillent pour des entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- Pharmacies communautaires
- Policières et policiers
- Pompières et pompiers
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Ressources intermédiaires, ressources de type familial et résidences privées pour aînés
- Services à domicile pour les aînés
- Services aériens gouvernementaux
- Services préhospitaliers d'urgence (ambulancières et ambulanciers, répartitrices et répartiteurs)
- Services sanitaires (usines de traitement des eaux)
- Soutien à domicile dans le cadre des modalités « chèque emploi-service »
- Toutes les professions du réseau de la santé et des services sociaux

- Transplant Québec
- Travailleuses et travailleurs du système judiciaire
- Travailleuses et travailleurs du 811 et du 911, d'un centre de répartition d'un service de sécurité incendie ou d'un centre de répartition d'un corps de police

[18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-services-garde-urgence/>

Mise à jour : Décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19 - Nouvelles dates d'audiences sur les décès survenus au CHSLD Herron

Suite à la décision de M^e Géhane Kamel rendue en date du 16 février 2021, le Bureau du coroner annonce les nouvelles dates d'audiences sur les décès survenus au CHSLD Herron. Ces dernières se tiendront du 7 au 10 septembre 2021, du 13 au 16 septembre 2021, et du 20 au 23 septembre 2021 au palais de justice de Montréal.

Prochaine étape

Les audiences reprendront avec le volet factuel portant sur le CHSLD des Moulins à compter, comme prévu, du 29 mars prochain au palais de justice de Joliette. Compte tenu du contexte actuel de pandémie, sauf avis contraire, toutes les personnes entendues au cours de ces audiences le seront en mode virtuel. Il sera également possible d'y assister en ligne. Les renseignements de connexion seront annoncés dans les jours précédant les audiences.

Calendrier de l'enquête publique

CHSLD des Moulins (Terrebonne)

Les audiences publiques se tiendront du 29 mars au 1^{er} avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Joliette (salle 1.35).

RPA Manoir Liverpool (Lévis)

Les audiences publiques se tiendront du 12 au 15 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Québec (salle 5.02B).

CHSLD René-Lévesque (Longueuil)

Les audiences publiques se tiendront du 19 au 22 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au point de service du palais de justice de Longueuil (salle 25.01).

CHSLD Lafleche (Shawinigan)

Les audiences publiques se tiendront du 26 au 29 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Shawinigan (salle 2.07).

CHSLD Sainte-Dorothée (Laval) et CHSLD Yvon-Brunet (Montréal)

Les audiences publiques se tiendront au palais de justice de Laval du 7 au 10 juin 2021 (salle 2.09), du 14 au 17 juin 2021 (salle 1.12) et du 21 au 23 juin 2021 (salle 1.12).

CHSLD Herron (Dorval)

Les audiences publiques se tiendront du 7 au 10 septembre 2021, du 13 au 16 septembre 2021 et du 20 au 23 septembre 2021, au palais de justice de Montréal (salles à confirmer).

Volet national de gestion de la pandémie dans les CHSLD et recommandations

Les audiences publiques se tiendront du 1^{er} au 4 novembre 2021, du 8 au 11 novembre 2021 et du 15 au 18 novembre 2021, au palais de justice de Québec (salle 5.02E).

Rappelons que ces audiences s'inscrivent plus largement dans le cadre de l'enquête publique portant sur les décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19. Cette enquête publique est présidée par la coroner et avocate Géhane Kamel. Compte tenu de la complexité du sujet et du nombre important de décès, un coroner ayant une formation médicale, D^r Jacques Ramsay, a été nommé pour assister et éclairer M^e Kamel tout au long du processus. M^e Kamel est également appuyée par deux procureurs, M^e Dave Kimpton et M^e Julie Roberge.

Comme mentionné dans un précédent communiqué, M^e Kamel établira les causes, dans la mesure du possible, et les circonstances des décès ciblés dans chaque milieu d'hébergement. Par la suite, elle pourra élargir la réflexion sur le sujet, notamment en entendant des témoins et des acteurs privilégiés de l'hébergement des personnes âgées au Québec lors du Volet national de gestion de la pandémie dans les CHSLD et recommandations. Ces démarches permettront ultimement à M^e Kamel de formuler des recommandations dans le but d'éviter d'autres décès et de protéger la vie humaine.

Pour chaque lieu visé par l'enquête, la liste des témoins sera déposée dans la section [Calendrier des enquêtes publiques](#) du site Internet du Bureau du coroner dans les jours précédant les audiences. [19-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deces-de-personnes-agees-ou-vulnerables-survenus-dans-des-milieux-dhebergement-au-cours-de-la-pandem-4/>

Mise à jour : Pandémie de la COVID-19 - Des documents écrits de la Santé publique sont rendus publics

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rend publics certains documents écrits de la Santé publique ayant servi à la prise de décision du gouvernement du Québec depuis mars 2020 en réponse à la pandémie.

Ces documents sont des présentations faites par la Santé publique aux autorités afin d'appuyer certaines décisions quant à l'application de mesures sanitaires. Les recommandations présentées sont évolutives et font l'objet de discussions entre les parties pour les rendre opérationnelles sur le terrain, le tout en vue de leur annonce publique.

Depuis maintenant près d'un an, la Santé publique gère une crise exceptionnelle. Comme il a déjà été mentionné antérieurement, plusieurs recommandations ont été présentées verbalement lors des rencontres de la cellule de crise, particulièrement au cours de la première vague.

Par ailleurs, plusieurs décisions ont été basées sur des documents préparés par d'autres experts que ceux de la Santé publique, en l'occurrence ceux de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) ou de l'[Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#). Ces avis sont publiés sur leurs sites Web respectifs.

La mise à jour des documents se fera sur une base régulière. [19-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-des-documents-ecritsde-la-sante-publique-sont-rendus-publics/>

Nouvelle page : Utilisation des tests rapides dans les entreprises (COVID-19)

Afin de réduire les risques d'écllosion dans les milieux de travail, les entreprises pourront avoir accès gratuitement à des tests rapides de détection d'antigènes de la COVID-19 pour leur personnel situé au Québec. Elles pourront en faire la demande auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ainsi, elles auront en réserve des tests leur permettant d'enclencher un protocole de dépistage lorsqu'un premier employé présentera des [symptômes de la COVID-19](#) [18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/utilisation-tests-rapides-entreprises-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: COVID-19 - Gradation des mesures dans les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) en fonction des paliers d'alerte régionale

Cette directive a pour but de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19 dans les RHD et de guider les directions et les conseils d'administration de ces ressources dans le choix des mesures pouvant être mises en place pour continuer à offrir des activités et des services à la population tout en respectant les règles sanitaires de chaque palier d'alerte. La présente directive est ainsi conçue pour soutenir le maintien et l'adaptation des activités et services offerts par les RHD à la population.

Les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) dispensent des activités et des services de première importance pour la population de leur territoire, notamment auprès de personnes plus vulnérables. À cet effet, il est souhaitable qu'elles puissent maintenir des activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique selon le palier d'alerte (zones vertes, jaunes, oranges et rouges) de leur territoire. [17-02-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002932/?&index=directives-covid-19&date=DESC& sujet=milieux-d-hebergement&critere=sujet>

Mise à jour: Pandémie de la COVID-19 – Financement gouvernemental de 1,1 million \$ afin de développer une clinique de recherche pour étudier les effets secondaires chez les survivants de la COVID-19

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, annoncent un financement de 1,1 million \$ octroyé à l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) pour le développement d'une clinique qui aura pour mandat d'étudier les effets secondaires de la COVID-19 chez les personnes ayant survécu à l'infection.

Cette clinique sera dirigée par l'équipe multidisciplinaire d'Emilia Liana Falcone, chercheuse de l'IRCM et spécialiste en maladies infectieuses. L'équipe étudiera notamment les effets secondaires à long terme de la maladie et se penchera sur la détection des anomalies subséquentes. Les patients seront suivis pendant un an, au moyen d'une série de tests dont les résultats permettront d'évaluer les conséquences de la pandémie actuelle et de mieux réagir à une telle situation dans les années à venir.

Le financement sera réparti entre divers partenaires gouvernementaux. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) fournira au projet un total de 200 000 \$ pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) y contribuera pour sa part à hauteur de 300 000 \$. Un autre montant de 100 000 \$ sera octroyé par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). Enfin, l'IRCM utilisera 500 000 \$ d'une contribution financière reçue du MEI en mars 2020 pour soutenir ses activités.

Citations :

« Bien qu'on ne connaisse pas encore toutes les conséquences d'une infection à la COVID-19 à plus long terme, il est crucial de nous organiser dès maintenant pour mieux réagir aux conséquences à venir de cette maladie. Près de 260 000 personnes se sont rétablies jusqu'à maintenant, et nous souhaitons mettre à profit l'expérience acquise ces derniers mois pour mieux accompagner ces personnes dans le cas où des effets secondaires surviendraient. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

« La recherche fondamentale en santé, c'est essentiel pour relever les défis auxquels on fait face actuellement. Grâce aux projets comme celui de l'IRCM, on prépare la réponse du Québec pour les mois et les années à venir. Au gouvernement, on s'assure de soutenir efficacement les équipes de recherche pour qu'elles continuent de faire ce qu'elles font de mieux : permettre à l'expertise québécoise de rayonner à l'échelle internationale. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

« La science québécoise a été très active depuis le début de la pandémie et elle doit le demeurer, car la COVID-19 comporte son lot d'inconnues. Il est important de connaître les effets secondaires à long terme pour les personnes qui ont été aux prises avec la maladie causée par le virus. C'est pourquoi le FRQS est heureux de s'associer à ce projet de clinique qui sera mené par une équipe multidisciplinaire de l'IRCM. Les résultats pourront améliorer notre potentiel d'intervention clinique auprès de nos concitoyens et concitoyennes touchés par le virus. »

Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec

Faits saillants :

- Outre les recherches mentionnées, l'IRCM tentera d'établir une banque d'échantillons biologiques provenant de survivants de la COVID-19. Cela permettra de répondre plus rapidement aux questions actuelles et de favoriser certaines collaborations.
- Rappelons que toutes les personnes qui présentent des symptômes persistants de la COVID-19 ou en gardent des séquelles peuvent obtenir des soins et services dans le réseau de la santé et des services sociaux, même si une telle clinique n'est pas implantée dans leur région, par exemple auprès d'un médecin de famille.
- Il est à noter que d'autres cliniques de ce genre ont ouvert leurs portes au cours des dernières semaines au Québec. En plus d'offrir des services aux patients sous forme de clinique ambulatoire, elles aident les cliniciens et chercheurs à mieux comprendre l'état de santé des patients et leurs besoins. [18-02-2021]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2634/>

Ministère de la sécurité publique

Nouvelle page : Opération policière durant la semaine de relâche

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, annonce qu'une présence policière accrue est prévue partout au Québec pendant la semaine de relâche, soit du 26 février au 7 mars.

En plus de continuer de s'assurer du respect du couvre-feu, les policiers concentreront notamment leurs efforts de surveillance sur les lieux de villégiature et chalets de location, où il est interdit de se rassembler en plusieurs bulles familiales ou entre amis. En ces lieux, tout comme dans les résidences privées, les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ en cas de non-respect des règles sanitaires établies. M^{me} Guilbault a également souligné que les forces policières conjugueront leurs efforts pour protéger les régions en zone orange.

Citation :

« La semaine de relâche n'est pas une semaine de relâchement. J'invite nos citoyens à profiter de cette période pour prendre l'air et passer de bons moments, tout en respectant les règles sanitaires. Je remercie une fois de plus nos policiers, qui font un excellent travail depuis le tout début de la pandémie afin de faire respecter les consignes sur tout notre territoire. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Faits saillants :

Mesures déployées entre le 26 février et le 7 mars :

- Présence policière accrue afin d'assurer le respect des règles sanitaires de base, notamment dans :
 - les lieux de villégiature;
 - les relais dans les sentiers de motoneiges et de véhicules hors route;
 - les parcs;

- les patinoires;
- les lieux extérieurs.
- Augmentation des visites dans les centres commerciaux et les commerces avec entrées extérieures afin de veiller à ce que les consignes pour les entreprises soient respectées :
 - affichage et respect de la capacité d'accueil maximale;
 - contrôle de l'achalandage;
 - règles de distanciation sociale.
- Visites dans les restaurants en zone orange afin de s'assurer du respect des dispositions sanitaires en vigueur, notamment :
 - la tenue d'un registre des clients;
 - la limitation du nombre d'adultes à 2 par table;
 - l'interdiction pour un résident d'une zone rouge de se trouver dans un restaurant situé en zone orange.
- Attention particulière portée aux rassemblements dans les résidences privées et les lieux publics.
- Différentes mesures, y compris des contrôles routiers, pourront être déployées pour veiller au respect du couvre-feu, dans les régions en zone rouge de 20 h à 5 h, et en zone orange de 21 h 30 à 5 h.
- Déplacements interrégionaux non recommandés.
- Des efforts particuliers seront consentis afin de protéger les régions en zone orange, notamment le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. **[17-02-2021]**

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiqués/detail/16658.html>

Gouvernement du Canada

Mise à jour: COVID-19 : fraudes et arnaques

La PCU et la PCUE sont maintenant fermées aux demandes. Vous ne pouvez plus demander ces prestations. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

Mise à jour: Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

La dernière journée pour faire une demande pour la période de demande 6 (2 août au 29 août 2020) est le **25 février 2021**. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.canada.ca/fr/services/entreprises.html>

CADTH

Nouvelle page : Remdesivir: Evidence Review and Appraisal

CADTH conducted a Health Technology Review on remdesivir — an antiviral drug currently being used to treat COVID-19. Remdesivir was approved in Canada on July 27, 2020 to treat adults and adolescents with severe symptoms of COVID-19 who have pneumonia and require extra oxygen. Four randomized controlled trials were identified and included in the review **[19-02-2021]**

Source : <https://covid.cadth.ca/treatment/remdesivir-evidence-review-and-appraisal/>

Nouvelle page : Respiratory Personal Protective Equipment for Female Presenting Individuals

CADTH conducted a Rapid Response Report to search for clinical evidence or evidence-based guidelines regarding the use of respiratory personal protective equipment designed specifically for female presenting individuals during COVID-19. However, no clinical evidence or evidence-based guidelines were identified. References that did not meet the inclusion criteria, but may still be of interest, were included in the Appendix. [17-02-2021]

Source : <https://covid.cadth.ca/prevention/respiratory-personal-protective-equipment-for-female-presenting-individuals/>

Nouvelle page : Ivermectin for the Treatment and Prevention of COVID-19

To find effective treatment for COVID-19, researchers have started studying older drugs approved for other infections or diseases. One recent drug of interest is ivermectin, a drug typically used to treat patients with parasitic infections (e.g., roundworm). This report looks at the evidence regarding ivermectin to treat patients with COVID-19 infections. While some lab studies have shown ivermectin to be a promising treatment, it's hard to know how well ivermectin works in patients because the included studies were not done well (i.e., they were of low quality). This report did not find any evidence on cost-effectiveness or any relevant guidelines. [17-02-2021]

Source : <https://covid.cadth.ca/treatment/ivermectin-for-the-treatment-and-prevention-of-covid-19/>

Autres pays

Royal College of Obstetricians and Gynaecologists

COVID-19 and pregnancy

Q. What is the main advice for pregnant women?

Studies from the UK show that pregnant women are no more likely to get COVID-19 than other healthy adults. Roughly two-thirds of pregnant women with COVID-19 have no symptoms at all, and most pregnant women who do have symptoms only have mild cold or flu-like symptoms. However, a small number of pregnant women can become unwell with COVID-19. Pregnant women who catch COVID-19 may be at increased risk of becoming severely unwell compared to non-pregnant women, particularly in the third trimester. Pregnant women have been included in the list of people at moderate risk ([clinically vulnerable](#)) as a precaution.

Q. What effect does COVID-19 have on pregnant women?

Current evidence from the UK suggests that pregnant women are no more likely to get COVID-19 than other healthy adults. Roughly two-thirds of pregnant women with COVID-19 have no symptoms at all (also known as being asymptomatic). Most pregnant women who do have symptoms only have mild cold or flu-like symptoms. However, a small number of pregnant women can become unwell with COVID-19. Pregnant women who catch COVID-19 may be at increased risk of becoming severely unwell compared to non-pregnant women, particularly in the third trimester.

Studies have shown that there are higher rates of admission to intensive care units for pregnant women with COVID-19 compared to non-pregnant women with COVID-19. It is important to note that this may be because clinicians are more likely to take a more cautious approach when deciding whether to admit someone to the intensive care unit when a woman is pregnant.

At present, it is unclear whether pregnancy will impact on the proportion of women who experience 'long COVID' or a post COVID-19 condition.

In the UK, information about all pregnant women requiring admission to hospital with COVID-19 is recorded in a registry called the UK Obstetric Surveillance System ([UKOSS](#)).

The first report from this study included information about the outcomes of 427 pregnant women admitted to hospital with COVID-19 and their babies during the pandemic, and was published in May 2020. While most women in the study required only ward treatment and were discharged home well, around one in ten women required intensive care, and sadly five women with COVID-19 died, although it is currently unclear if COVID-19 was the cause of their death. The study found that the majority of women who did become severely ill were in their third trimester of pregnancy, emphasising the importance of [social distancing](#) and good hand hygiene from 28 weeks of pregnancy. An [update of the UKOSS report is being prepared \(a draft form of the update was published in January 2021\)](#). The updated report includes information on 1,148 pregnant women admitted to hospital with COVID-19. It has similar findings to the first UKOSS study: the vast majority of women were discharged home after simple ward care, about 1 woman in 20 required intensive care, and sadly 8 women died. Six of those deaths were because of COVID-19, and two deaths were from unrelated causes.

The UKOSS study and more recent publications have found that pregnant women from Black, Asian and minority ethnic backgrounds were more likely than other women to be admitted to hospital for COVID-19. Pregnant women over the age of 35, those who had a BMI of 25 or more, and those who had pre-existing medical problems, such as high blood pressure and diabetes, were also at higher risk of developing severe illness and requiring admission to hospital. Living in areas or households of increased socioeconomic deprivation is also known to increase risk of developing severe illness. [...]. [17-02-2021]

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Haut conseil de la santé publique

Covid-19 : contrôle et prévention de la diffusion des nouveaux variants du virus en milieu de soins

Le HCSP complète les recommandations figurant dans son avis des 18 et 20 janvier 2021 et préconise qu'il n'y ait aucune dérogation à l'éviction des professionnels des structures de soins infectés par le SARS-CoV-2, qu'ils soient ou non symptomatiques. Cela doit également s'appliquer aux professionnels du secteur de la ville et aux aides à domicile.

Par ailleurs, le HCSP rappelle que le respect strict des mesures barrières et des précautions standard demeure essentiel en milieu de soins quel que soit le statut des personnes prises en charge vis-à-vis du SARS-CoV-2 (et, en cas d'infection qu'il s'agisse ou non d'un variant préoccupant) mais aussi lors des interactions avec d'autres professionnels de santé en dehors des zones de soins (salles de pauses).

Le HCSP recommande également :

- d'anticiper l'organisation des services afin de prévenir les risques de rupture de prise en charge des patients ;
- de recueillir des indicateurs (nombre de patients infectés, existence de clusters, nombre de soignants contaminés, indicateurs de tension hospitalière et leur évolution dans le temps) au niveau de chaque établissement et que ces indicateurs soient portés activement à la connaissance des professionnels ;
- le soutien aux personnels par les équipes opérationnelles d'hygiène et les services de santé au travail ;
- que les professionnels ayant été infectés par le SARS-CoV-2 observent des mesures de précaution (notamment ne pas partager de pause non masquée avec ses collègues, en particulier au moment des repas), lors de leur reprise de travail et ce, pendant 7 jours ;
- la vaccination rapide des professionnels exerçant en milieu de soins, des résidents et des aidants. [17-02-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=978>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 14-20 February 2021, week 7 [17-02-2021]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-14-20-february-2021-week-7>

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: First Month of COVID-19 Vaccine Safety Monitoring - United States, December 14, 2020-January 13, 2021](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Science Update released: February 19, 2021 Edition 77](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Guidance for COVID-19](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Small Gatherings](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Attending Sporting Events](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Visiting Beaches and Pools](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Considerations for Animal Activities at Fairs, Shows, and Other Events](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Public Beaches](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Personal and Social Activities](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Community-Based Organizations](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Communities of Faith](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID Data Tracker Weekly Review](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Event Planning and COVID-19: Questions and Answers](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Older Adults](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Required and Voluntary Occupational Use of Hazard Controls for COVID-19 Prevention in Non-Health Care Workplaces - United States, June 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Decline in Receipt of Vaccines by Medicare Beneficiaries During the COVID-19 Pandemic - United States, 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Trends in Use of Telehealth Among Health Centers During the COVID-19 Pandemic - United States, June 26-November 6, 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Maximizing Fit for Cloth and Medical Procedure Masks to Improve Performance and Reduce SARS-CoV-2 Transmission and Exposure, 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Thu, 18 Feb 2021 06:00:00 EST](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Large Gatherings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Testing and International Air Travel](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Holiday Celebrations](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Indicators for Dynamic School Decision-Making](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [COVID-19 Hospitalization and Death by Race/Ethnicity](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [COVID-19 Hospitalization and Death by Age](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Toolkit for Correctional and Detention Facilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Isolate If You Are Sick](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Guidance for Wearing Masks](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Considerations for Events and Gatherings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Interim Guidance on Developing a COVID-19 Case Investigation & Contact Tracing Plan: Overview](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Correctional and Detention Facilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Summary for Healthcare Facilities: Strategies for Optimizing the Supply of N95 Respirators during the COVID-19 Response](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [After You Travel](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Discontinuation of Isolation for Persons with COVID -19 Not in Healthcare Settings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Communication Resources for Travelers](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021

- [EARLY RELEASE: Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [EARLY RELEASE: First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [CDC's Operational Strategy for K-12 Schools through Phased Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Guidance for vaccinating older adults and people with disabilities at vaccination clinics](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [How COVID-19 Vaccines Get to You](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [A Double Dose of Trouble](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Improve the Fit and Filtration of Your Mask to Reduce the Spread of COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Vaccination Considerations for Persons with Disabilities](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Understanding Viral Vector COVID-19 Vaccines](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Vaccination for People Experiencing Homelessness: Frequently Asked Questions](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Protect Yourself When Using Transportation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Responder Stories](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Interim Guidelines for Collecting, Handling, and Testing Clinical Specimens for COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021

Norwegian Institute of Public Health

Referrals for diagnosis of selected notifiable diseases during Covid-19 epidemic

By comparing selected test-based indicators for the period March-September 2020, with the "normal" laboratory function before the covid-19 epidemic, we will in this project assess how the covid-19 epidemic may have affected the capacity of Norwegian medical microbiological laboratories. [17-02-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/2021/Referrals-for-diagnosis-of-selected-notifiable-diseases-during-Covid-19-epidemic/>

Advice for universities, colleges, vocational schools and folk high schools

Contact-limiting measures for universities, colleges and vocational schools

Measures to limit contact in order to prevent transmission are important in all situations and must be maintained at all stages in contact between students, between employees, and between students and staff. The educational institution should identify how many students may be present at the same time in each of the premises. As a rule of thumb, allow for 4 m² per person. [...] [17-02-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/universities-colleges-vocational-schools-and-folk-high-schools/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

26 FÉVRIER 2021

[Pour la période du mercredi 24 au vendredi 26 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 26 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|--|---|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 7 |
| MFA | 7 |
| CCNSE | 8 |
| Statistique Canada | 8 |
| ICIS | 8 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 9 |

Québec.ca

Mise à jour : Test de dépistage pour la COVID-19

- Guide autosoins – COVID-19

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/>

Mise à jour : Consignes pour les parents

Si l'enfant doit passer un test, toutes les personnes vivant sous le même toit doivent également s'isoler, même si celles-ci n'ont pas de symptômes, au moins jusqu'à l'obtention du résultat de test, et ensuite suivre les consignes qui leur seront données.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-garde-educatifs-enfance-covid19/>

Mise à jour : Directives pour le secteur du loisir

▪ Hygiène des mains et étiquette respiratoire

On fait la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition des gens le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydro-alcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.) aux endroits stratégiques des lieux de pratique (ex. : à l'entrée et à la sortie). Une personne à l'accueil peut rappeler de se laver les mains.

▪ Directives pour la pratique d'activités hivernales

Les activités physiques, sportives et de loisirs hivernales pratiquées dans un environnement extérieur sont moins risquées pour la transmission du virus que celles à l'intérieur. C'est pour cette raison que les activités extérieures comme le patin, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette, la pêche blanche, la motoneige, le vélo à pneus surdimensionnés, la glissade sur tube, etc. sont à privilégier cet hiver dans le respect des mesures en vigueur selon le palier d'alerte.

En zones orange et rouge, les activités physiques, sportives et de loisir extérieur, incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation.

Infrastructures

Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Toutefois, pour permettre aux participants de pratiquer leur activité en toute sécurité et limiter les risques liés aux engelures en saison hivernale, l'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur repas est permis, et ce même en zone rouge. Cependant, les services de restauration (cafétéria, cantine, restaurant, etc.) demeurent fermés en zone rouge. Pour que les participants puissent consommer les aliments apportés, les aires de repas (tables et chaises) doivent être aménagées de façon à maintenir une distance de deux mètres entre les personnes présentes ou les celles d'une même résidence. Des particularités s'appliquent pour les relais de motoneige.

En zone rouge, les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés pour permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

En zone orange, les services de restauration sont autorisés avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement ou dans une zone d'un palier d'alerte identique ou inférieur à celle où se trouve l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire. La distanciation de 2 mètres entre les tables doit être respectée.

Prêt d'équipements

Les activités physiques, sportives ou de loisirs hivernales demandent souvent l'utilisation d'équipement spécialisé pour les pratiquer. Pour permettre leur accessibilité à tous, le prêt ou la location d'équipement est permis, et ce, peu importe le palier d'alerte.

▪ Directives pour les gestionnaires des installations intérieures

En zone orange, les activités sportives et de loisir intérieures réalisées seul ou en dyade avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Les compétitions et les spectateurs sont interdits.

En zone rouge, les activités sportives et de loisir intérieures demeurent interdites, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes pédagogiques particuliers en contexte scolaire ainsi que des activités réalisées dans les piscines et les patinoires. Dans ces installations, ces activités doivent être réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée.

À l'intérieur, pour les activités qui sont permises, une personne qui assure l'encadrement de l'activité peut se joindre à un individu ou aux occupants d'une même résidence privée pour dispenser un cours, un entraînement, etc.

Les gestionnaires des installations sportives (scolaires, municipales ou privées) sont responsables du respect des consignes sanitaires émises par les autorités de santé publique. Ils sont invités à travailler conjointement avec les organisations sportives pour assurer l'application des consignes sanitaires.

Les responsables d'une piscine ou d'un bassin doivent s'assurer de la qualité de l'eau de baignade.

Pour assurer le respect de la distanciation physique, des cloisons pleines peuvent être installées à certains endroits (ex. : accueil, devant les marqueurs) ou entre les équipements (ex. : équipements en gymnase).

L'accès aux vestiaires n'est pas permis, à l'exception des vestiaires de piscines. L'accès aux installations sanitaires (toilettes et lavabos) est permis dans le respect de la distanciation physique et celles-ci doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement dans la journée.

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour. La fréquence de nettoyage et de désinfection des installations est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage. Pour en savoir davantage, consultez le document COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces.

Les activités locales ou à proximité sont privilégiées. Les arrêts non essentiels doivent être minimisés et doivent permettre de se rendre directement au lieu de pratique sportive. Une fois les personnes arrivées à destination, il importe de respecter les consignes de santé publique. En tout temps, les personnes doivent respecter les consignes s'appliquant à leur zone de provenance.

Dans la mesure du possible, la tenue d'un registre qui inclut les noms des participants, leur numéro de téléphone et la date de participation est recommandée. Ce registre doit être détruit 30 jours après l'activité.

▪ Déroulement de l'activité physique ou sportive et à l'extérieur

Les effets personnels des participants sont limités au strict minimum (ex. : bouteille d'eau et serviette) et ceux-ci ne sont pas entassés. Des aires spécifiques peuvent être identifiées.

Si le personnel ne peut respecter la distanciation physique de 2 mètres avec les participants (ex. : sur le banc des joueurs, à la barre en gymnastique), le port du masque et de la protection oculaire est requis pour le personnel.

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>

▪ Location d'équipement et relais de motoneige

Il est possible de louer de l'équipement, qui doit être désinfecté après chaque utilisation. L'accès à ce service doit être limité pour assurer la distanciation physique.

Les relais de motoneige ou de quad peuvent être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

Il est possible de manger son lunch à l'intérieur d'un refuge de ski de fond, selon les règles en vigueur sur le site.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés et les casiers inaccessibles. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

▪ Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants des établissements d'hébergement touristique doivent demeurer fermés (livraisons aux chambres et commandes à emporter permises). Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les auberges de jeunesse doivent demeurer fermées.

Rappelons que les déplacements interrégionaux demeurent non recommandés.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Questions et réponses

Activités de loisir

- Est-il possible de pratiquer une activité physique à l'intérieur en compagnie d'autres personnes ?
- Les personnes handicapées (ou autre clientèle vulnérable) qui ont besoin d'accompagnement peuvent-elles participer à des activités ?
- Qu'en est-il des camps de jour durant la relâche scolaire ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Enseignement préscolaire et primaire

- Quels élèves sont exemptés de la présence obligatoire à l'école ?
- Quelles consignes les enseignants doivent-ils donner à leurs élèves concernant la manipulation de leur couvre-visage ou de leur masque ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Quand porter un masque ou couvre-visage ?

De nouvelles mesures concernant le port du masque ou du couvre-visage pour les élèves du primaire fréquentant un établissement situé en zone rouge entreront en vigueur le 8 mars 2021. Consultez les [mesures en vigueur dans votre région](#) ou votre [municipalité](#) pour obtenir plus d'information.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Élections municipales

- Des mesures particulières sont-elles applicables aux élections partielles en raison de la COVID-19 et du couvre-feu ?

- Le personnel électoral, les bénévoles, les représentants et candidats doivent-ils être de retour à leur résidence avant le début du couvre-feu ?
- Les mesures relatives à la COVID-19 ont-elles une incidence sur les renseignements à inclure dans l'avis d'élection et l'avis de scrutin ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – Zone rouge

Enseignement préscolaire et primaire

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Dès le 8 mars 2021, les élèves de la 1^{re} à la 6^e année des écoles primaires situées en zone rouge devront porter un masque d'intervention en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Le masque d'intervention sera obligatoire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour les élèves des écoles primaires publiques ou privées. Le port du couvre-visage sera obligatoire dans les autres territoires en zone rouge, jusqu'à la réception des masques d'intervention pédiatriques. La livraison se fera à partir de la semaine du 15 mars et les masques d'intervention pédiatriques pourront alors remplacer le couvre-visage. Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, tout en respectant la distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Les élèves de secondaire continuent de porter le masque de procédure en tout temps dans la classe, dans leurs déplacements, sur les terrains de l'école et dans le transport scolaire.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privés bénéficient d'une solution alternative si le

réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

En zone rouge et en zone orange, la formule en alternance prévoyant une fréquentation d'un jour sur deux en présence à l'école est obligatoire pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire.

Pour plus d'information sur le port du masque de procédure, consultez le [feuillet explicatif \(PDF 261 Ko\)](#) concernant le port du masque de procédure dans divers contextes, conformément aux mesures en vigueur jusqu'au 7 mars prochain.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sont invités à mettre en place un programme de surveillance des principaux paramètres de la qualité de l'air à l'intérieur de leurs bâtiments. Les établissements publics devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : <https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse, sauf pour une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu

Acceptés :

- une personne proche aidante
- personne offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus
- une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu, peut se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Il est demandé que les groupes ainsi formés s'abstiennent de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

- le 24 février 2021, du [décret 141-2021](#) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique (PDF 33 Ko).
- l'Arrêté numéro 2021-009 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 février 2021 (PDF 146 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Dépistage chez les travailleurs de la santé

Québec, 26 février 2021 - Pandémie de la COVID-19 – Mise à jour des orientations concernant les dépistages récurrents chez les travailleurs de la santé

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/>

Mise à jour: Directives additionnelles

- **Recommandations pour la gestion des activités de recherche au sein des établissements du RSSS pendant la pandémie de la COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/ethique>

- **INESSS : documents et avis COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/mois/2020-10>

- **Directives en soins intensifs COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/mois/2020-10>

- **Plan provincial de priorisation des activités cliniques – Secteur première ligne médicale**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

- **Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/visites-et-sorties>

- **Prévention et contrôle des infections – Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002936/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les voyageurs

- **Dépistage à la maison**

Les voyageurs devront aussi se prêter à un autre test de dépistage moléculaire de la COVID-19 le dixième jour de leur quarantaine de 14 jours. Ils recevront une trousse de dépistage de la COVID-19 et des directives avant de quitter l'aéroport.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/sejour-hotel-obligatoire-voyageurs-avion.html>

- [Directives de quarantaine pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne](#)
- [Directives d'isolement pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 qui retournent au Canada par voie aérienne](#)
- [Directives de quarantaine pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#)
- [Directives d'isolement pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

À compter du 21 février 2021, à 23 h 59 (HE), les voyageurs qui entrent au Canada doivent respecter les nouvelles exigences en matière de tests de dépistage et de quarantaine. Veuillez utiliser la liste de vérification qui s'applique à votre situation :

- [Liste de vérification pour se rendre au Canada par avion](#)
- [Liste de vérification pour se rendre au Canada par la route](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Environmental health resources for COVID-19

- [February, 2021 Environmental Health Research Scan \(with COVID-19 section\)](#)
- [COVID-19 risks from handling the deceased](#) (O'Keeffe, 2020)
This *field inquiry* updates the evidence since our [previous review](#) in May 2020 on the SARS-CoV-2 transmission risks from handling of decedents known or suspected to be infected with COVID-19 at the time of death.

- Reducing wood smoke and protecting indoor air quality is more important than ever during the COVID-19 pandemic (Langille, Feb 2021)
This *NCCEH blog* examines the wood smoke in indoor environments and its health consequences during the COVID-19 pandemic.

Source : <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

Mise à jour: Ongoing trials for drugs in the prevention and treatment of COVID-19

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated February 19, [...]).

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- EARLY RELEASE: Reduction in COVID-19 Patients Requiring Mechanical Ventilation Following Implementation of a National COVID-19 Vaccination Program - Israel, December 2020-February 2021 FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- Contact Tracing Steps - Infographic FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- Suspected Recurrent SARS-CoV-2 Infections Among Residents of a Skilled Nursing Facility During a Second COVID-19 Outbreak - Kentucky, July-November 2020 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Clusters of SARS-CoV-2 Infection Among Elementary School Educators and Students in One School District - Georgia, December 2020-January 2021 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- First Month of COVID-19 Vaccine Safety Monitoring - United States, December 14, 2020-January 13, 2021 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Thu, 25 Feb 2021 06:00:00 EST THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccination Locations on VaccineFinder THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- US COVID-19 Cases Caused by Variants THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccines and Severe Allergic Reactions THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Considerations for Owners and Operators of Multifamily Housing Including Populations at Increased Risk for Complications from COVID-19 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Operational Considerations for Community Isolation Centers for COVID-19 in Low-Resource Settings THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Migration and Border Health THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Talking with the Patient – A Case Investigator's Guide to COVID-19 THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Publications about COVID-19 for Laboratories THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Frequently Asked Questions about Coronavirus (COVID-19) for Laboratories THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Reopening Guidance for Cleaning and Disinfecting Public Spaces, Workplaces, Businesses, Schools, and Homes THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021

- [Steps Healthcare Facilities Can Take Now to Prepare for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Interim Guidance on Unsheltered Homelessness and Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) for Homeless Service Providers and Local Officials](#)THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Interim Guidance for Homeless Service Providers to Plan and Respond to Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Frequently Asked Questions](#)THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Cases in the U.S.](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Considerations for Health Screening for COVID-19 at Points of Entry](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [IP19-1901: Understanding 'Carryover' and How to Submit 'Carryover' Requests](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Contact Tracing Resources for Health Departments](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Communication Resources for COVID-19 Vaccines](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Coronavirus Self-Checker](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [For Parents: Multisystem Inflammatory Syndrome in Children \(MIS-C\) associated with COVID-19](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Testing Data in the U.S.](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Guidance for Vaccinating Older Adults and People with Disabilities: Ensuring Equitable COVID-19 Vaccine Access](#)TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [Improve the Fit and Filtration of Your Mask to Reduce the Spread of COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [Interim Operational Considerations for Public Health Management of Healthcare Workers Exposed to or Infected with COVID-19: non-US Healthcare Settings](#)TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [List of COVID-19 Resources for Correctional and Detention Facilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Meat and Poultry Processing Workers and Employers](#)SATURDAY, FEBRUARY 06, 2021
- [How to Report COVID-19 Laboratory Data](#)TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Content Syndication](#)MONDAY, JANUARY 11, 2021
- [Contact Tracing](#)TUESDAY, JANUARY 05, 2021
- [VaccineFinder Factsheet for COVID-19 Vaccination Providers](#)TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- [COVID-19 Science Update released: November 17, 2020](#)TUESDAY, NOVEMBER 17, 2020
- [EARLY RELEASE: Update: Characteristics of Symptomatic Women of Reproductive Age with Laboratory-Confirmed SARS-CoV-2 Infection by Pregnancy Status - United States, January 22-October 3, 2020](#) MONDAY,
- [COVID-19 Pandemic Planning Scenarios](#)
- [Considerations for Health Screening for COVID-19 at Points of Entry](#)
- [Science Agenda: Building the Evidence Base for Ongoing COVID-19 Response, 2020-2023](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: HPS

- [Patient Group Direction Template: Administration of AstraZeneca COVID-19 Vaccine \(ChAdOx1-S \[Recombinant\]\)](#)25 Feb 2021
- [Patient Group Direction Template: Administration of COVID-19 mRNA Vaccine BNT162b2 Pfizer/BioNTech](#)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

- COVID-19 VACCINES, PREGNANCY AND BREASTFEEDING

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Mise à jour: FDA

- Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Allows More Flexible Storage, Transportation Conditions for Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine

Today, the FDA announced that it is allowing undiluted frozen vials of the Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine to be transported and stored at conventional temperatures commonly found in pharmaceutical freezers for a period of up to two weeks.

- Health Equity and Covid-19: What Minority Communities Need To Know

Join the FDA's Office of Minority Health and Health Equity for a conversation about health equity and COVID-19 with Dr. Peter Marks and RADM Richardae Araojo. Learn about the latest COVID-19 updates, including information about vaccines and the FDA's approval process.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: Reports and systematic reviews (Norway)

- Urbanization and preparedness for outbreaks with high-impact respiratory pathogens
- COVID-19 and risk factors for hospital admission, severe disease and death 3rd update
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection, 1st update on diagnostic accuracy
- Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel
- Events, gatherings and activities
- Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions
- Advice for organised leisure activities
- Advice for sports associations and fitness centres
- Quarantine and isolation

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

12 MARS 2021

[Pour la période du mercredi 10 au vendredi 12 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 12 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

| | |
|---|---|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 6 |
| MFA | 7 |
| CCNSE | 7 |
| Statistique Canada | 7 |
| ICIS | 7 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 7 |

Québec.ca

Mise à jour : Commémoration nationale

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA COVID-19
11 mars 2021, 17 h 32

Pour honorer la mémoire des personnes décédées en raison de la pandémie, le premier ministre a participé à la cérémonie de commémoration nationale des...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Vaccination contre la COVID-19

▪ Objectifs de la vaccination

La vaccination contre la COVID-19 a pour but principal de réduire les hospitalisations et les décès liés à la COVID-19 chez les personnes les plus à risque.

La vaccination devrait également contribuer à maintenir les activités des services de santé et des services sociaux et de reprendre dès que possible une vie normale.

De nombreuses études réalisées au Québec et ailleurs ont démontré la grande efficacité de la vaccination pour prévenir la COVID-19, les hospitalisations et les décès aussi bien après une première dose qu'après 2 doses.

Les études sont en cours pour savoir si les personnes vaccinées ne transmettent plus l'infection et si les mesures de protection habituelles (distanciation physique, port du masque et lavage des mains) peuvent être assouplies.

▪ Description des vaccins

Deux types de vaccins sont actuellement disponibles au Québec:

- vaccin à ARN messenger contre la COVID-19;
- vaccin à vecteur viral contre la COVID-19.

Des millions de personnes ont maintenant été vaccinées sans que des effets indésirables sérieux n'aient été attribués à la vaccination, à part de rares cas d'allergie qui ont bien répondu au traitement. Ce type de réaction se retrouve avec tous les vaccins.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – zone rouge

Couvre-feu

Entre 20 h et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne qui doit se rendre à une clinique de vaccination ou en revenir;
- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane–Baie-Comeau–Godbout, d'Harrington Harbour–Chevery, de la rivière Saint-Augustin ou de l'île d'Entrée–Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;

Les policiers continuent d'Assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1000 \$ à 6000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits aux visiteurs d'une autre adresse, sauf pour une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu
Acceptés pour :

- une personne proche aidante

- une personne offrant un service ou du soutien;
- la main-d'œuvre pour travaux prévus;

Lieux de culte

Maximum de 10 personnes, à l'exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes au maximum. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire. Une distance de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.

Cinémas

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) obligatoire et maximum de 250 personnes par salle.

Loisirs et sport

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives, incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation physique.

À l'intérieur, seules les activités en piscine et sur les patinoires réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Pour ces activités, les cours privés, dispensés à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée, sont autorisés. Les vestiaires des patinoires doivent demeurer fermés, alors que ceux utilisés pour les activités aquatiques peuvent ouvrir. Les piscines intérieures des établissements hôteliers doivent demeurer fermées.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Les élèves doivent en tout temps être répartis en groupes-classes stables. Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'intérieur d'un groupe-classe stable.

Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) est requis pour le personnel. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire doivent porter un masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Pour connaître les personnes exemptées de porter le masque, consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de pandémie de COVID-19](#).

Jusqu'à ce que la livraison de masques d'intervention (masques de procédure) soit effectuée dans la semaine du 15 mars, les élèves doivent porter un couvre-visage. Le masque d'intervention est toutefois obligatoire pour les élèves des écoles publiques et privées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves, en tout temps, dans l'école et sur le terrain de l'école. Le port du masque d'intervention est aussi obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Éducation des adultes et formation professionnelle

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

Les activités parascolaires en présentiel et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) devient obligatoire en tout temps dans l'établissement et sur les terrains de celui-ci. Le masque d'intervention (masque de procédure) doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque d'intervention (masque de procédure) est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque d'intervention peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger.

Deux masques d'intervention par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

Enseignement supérieur

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation n'est imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations. Voir la [liste complète des activités en présence sans limite d'occupation des locaux](#).

Les stages et les laboratoires sont maintenus, dans le respect des consignes sanitaires des milieux de stage.

Les activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque d'intervention (masque de procédure), permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques;
- étudier;
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local;
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances.

Une distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants doit être respectée lorsqu'ils sont assis en classe. Cette distance doit être de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Les bibliothèques sont ouvertes, mais la circulation et l'achalandage y sont contrôlés. Selon la disponibilité des espaces de travail collectif, leur utilisation est permise pour des groupes d'études d'au maximum 6 étudiantes et étudiants, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les services de soutien aux étudiants sont offerts à la fois en présence et à distance.

Les activités de groupe à caractère socioculturel ou sportif sont interdites à l'intérieur. À l'extérieur, jusqu'à huit personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs, auxquelles peut se joindre un instructeur, au besoin. Ces activités doivent respecter les consignes qui concernent des services et activités qui se trouvent sur les campus (ex. : aires de restauration, bars, salles de spectacle, infrastructures sportives).

Organismes communautaires

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, sont autorisés à se tenir dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent remettre la documentation nécessaire aux participants et aux employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des services devrait être adapté afin de tenir compte des heures du couvre-feu.

Les activités de groupe, comme les rencontres des Alcoolistes anonymes, devraient être limitées à un maximum de 25 personnes.

Des mesures particulières s'appliquent pour les activités sportives et de loisirs. Consultez la section Loisir et sport pour obtenir plus d'informations.

Maintien des services des organismes communautaires familiaux et des activités de halte-garderie communautaires.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Enseignement préscolaire et primaire

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire de la 1^{re} à la 6^e année. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants.

Activités parascolaires en présentiel actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque d'intervention obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Deux masques d'intervention seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants au secondaire.

Activités parascolaires en présentiel actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe stable uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe stable uniquement. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Enseignement supérieur

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence.

Enseignement hybride privilégié.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Sorties éducatives et activités parascolaires

Dès le 15 mars, les activités parascolaires en présentiel pourront reprendre en groupe-classe stable. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont également autorisées.

De même, les sorties éducatives en présentiel, en groupe-classe stable uniquement, pourront reprendre. Il est toutefois possible de remplacer les sorties culturelles et éducatives par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Source : <https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

le 10 mars 2021, du décret 204-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique (PDF 28 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Risques d'hospitalisation et projection des besoins

- Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 11-03-2021)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les professionnels de la santé

- New: Epidemiology and Modelling PHO Briefing: One Year of the Pandemic in B.C.
- Updated: COVID-19 vaccine HealthLinkBC File

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Statistique Canada

Mise à jour: Society

- COVID-19: A year in review
- Changes in federal, provincial and territorial custodial populations during the COVID-19 pandemic

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Ongoing trials for drugs in the prevention and treatment of COVID-19

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated March 05, [...])

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for disease

- **ONE-DAY IN-ACTION REVIEW (IAR) PROTOCOL IN THE CONTEXT OF COVID-19**

Technical report - 12 Mar 2021

This document aims to support the implementation of in-action reviews (IARs) focused on the public health response to COVID-19. IARs seek to identify best practice and lessons learned, while applying these insights in a tighter time-scale to improve the outcome of an ongoing response.

[One-day in-action review \(IAR\) protocol in the context of COVID-19 - EN - \[PDF-774.76 KB\]](#)

- **COMMUNICABLE DISEASE THREATS REPORT, 7-13 MARCH 2021, WEEK 10**

Publication - 12 Mar 2021

This issue of the ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) covers the period 7-13 March 2021 and includes updates on COVID-19, seasonal influenza, Ebola virus disease, measles and polio.

[Communicable disease threats report, 7-13 March 2021, week 10 - EN - \[PDF-1.88 MB\]](#)

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: CDC

- [Revealing the Many Faces of COVID-19](#)
- [Emergency Preparedness and Response Capacity Assessment Tool](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: Haute autorité de santé

- [Covid-19 : priorisation des tests salivaires itératifs](#)

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Mise à jour: FDA

- [Know Your Treatment Options for COVID-19](#)

Patients today have more treatment options in the battle against coronavirus disease. The U.S. Food and Drug Administration (FDA) has approved one drug treatment for COVID-19 and authorized others for emergency use.

- [Why You Should Not Use Ivermectin to Treat or Prevent COVID-19](#)

FDA has not approved ivermectin for use in treating or preventing COVID-19 in humans. Never use medications intended for animals. Ivermectin for animals are very different from those approved for humans.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

Travel advice

Requirement for a negative test before arrival in Norway (cf. [COVID-19 regulations §4a](#)): People who are not Norwegian citizens or resident in Norway, and arrive in Norway from areas with a quarantine duty must present a certificate of negative COVID-19 test. Approved test methods are PCR or rapid antigen test. The test is to be taken within the 24 hours prior to arrival in Norway. For people arriving by plane, 24 hours apply before the scheduled departure time of the first flight. The certificate must be in Norwegian, Swedish, Danish, English, French or German. People who do not present such a certificate may be refused entry. The requirement does not apply to people who can document that they have undergone COVID-19 during the last six months with an approved laboratory method. The requirement also does not apply to certain other groups mentioned in §4a, a-q, although it is still recommended that they are tested before entry.

Test upon arrival: Anyone who has stayed in an area with a quarantine duty during the last 10 days before arrival has a duty to be tested at the border crossing point upon arrival in Norway. The test must be either PCR or rapid antigen test. In the case of a positive rapid antigen test, the person must take a PCR test within 24 hours of arrival.

People who, in the last 10 days prior to arrival in Norway have stayed in the UK, South Africa, Ireland, the Netherlands, Austria, Portugal or Brazil, and are 12 years of age or older, shall be tested with PCR at the border crossing site.

- [Stricter rules for testing and quarantine upon arrival to stop coronavirus mutation](#) (government.no)

In addition, the Government recommends the following (see [Stricter rules upon arrival](#) (Government.no)):

- Household members who live with a person who is in entry quarantine are also encouraged to be in quarantine if they do not have separate bedrooms and bathrooms, or it is difficult to keep a distance of two metres.
- People who live with people in entry quarantine are encouraged to test themselves on day seven after entry, even if they have not been in quarantine themselves.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

15 MARS 2021

[Pour la période du vendredi 12 au lundi 15 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 15 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

| | |
|--|---|
| Québec.ca | 1 |
| MSSS | 5 |
| MFA | 5 |
| CCNSE | 6 |
| Statistique Canada | 7 |
| ICIS | 7 |
| AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC | 7 |

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Conseils pour les aînés

Conseils pour aider les aînés à diminuer les conséquences physiques et mentales liées à l'inactivité ou à la sous-stimulation intellectuelle et sociale.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/votre-sante/>

Mise à jour : Palier 4 – zone rouge

Lieux de culte

Ouverts

À compter du 26 mars, les lieux de culte pourront accueillir un maximum de 25 personnes.

Loisir et sport

À l'intérieur, seules les activités en piscine et sur les patinoires réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Pour ces activités, les cours privés, dispensés à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée, sont autorisés. Les vestiaires des patinoires doivent demeurer fermés, alors que ceux utilisés pour les activités aquatiques peuvent ouvrir. Les piscines des établissements hôteliers doivent demeurer fermées.

Les cours privés à domicile sont permis uniquement s'ils sont donnés dans un but pédagogique ou de formation, à une personne ou à des membres d'une même bulle familiale, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre le professeur et les élèves.

À partir du **26 mars** :

- Les activités extérieures sans contact seront permises pour des groupes de 8 personnes, plus une personne pour la supervision ou l'encadrement.
- Les activités intérieures sans contact pourront se faire dans tout lieu, incluant tous les plateaux sportifs ou salles d'entraînement, en fonction d'une capacité d'accueil restreinte. Des registres obligatoires devront être tenus.

Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants des établissements d'hébergement touristique doivent demeurer fermés (livraisons aux chambres et commandes à emporter permises). Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les piscines intérieures des établissements hôteliers sont actuellement fermées et pourront rouvrir à compter du 26 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Spas

Actuellement fermés. Les installations intérieures et extérieures des établissements de spas pourront rouvrir à compter du 26 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Les élèves doivent en tout temps être répartis en groupes-classes stables. Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'intérieur d'un groupe-classe stable.

Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les élèves de groupes-classes stables différents. Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les élèves et le personnel.

Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) est requis pour le personnel. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire doivent porter un masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Pour connaître les personnes exemptées de porter le masque, consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de pandémie de COVID-19](#).

Jusqu'à ce que la livraison de masques d'intervention (masques de procédure) soit effectuée dans la semaine du 15 mars, les élèves doivent porter un couvre-visage. Le masque d'intervention est toutefois obligatoire pour les élèves des écoles publiques et privées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les activités parascolaires en présence sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Les sorties scolaires et activités interscolaires sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves, en tout temps, dans l'école et sur le terrain de l'école. Le port du masque d'intervention est aussi obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Les sorties scolaires et activités interscolaires sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Restaurants

Ouverts. Un maximum de 2 adultes par table, provenant d'adresses différentes, peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Les occupants d'une même résidence privée peuvent être ensemble à la même table.

Loisir et sport

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel, à deux ou avec les occupants d'une même résidence est autorisé. Les cours individuels ou aux occupants d'une même résidence sont permis. En tout temps,

la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée avec le formateur (instructeur, entraîneur), et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée.

À partir du **26 mars** :

- Les activités extérieures sans contact seront permises pour des groupes de 12 personnes, plus une personne pour la supervision ou l'encadrement.
- Les activités intérieures sans contact pourront se faire en groupe d'un maximum de 8 personnes, avec encadrement obligatoire.

Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les piscines intérieures des établissements hôteliers peuvent ouvrir, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Spas

Actuellement fermés. Les installations intérieures et extérieures des établissements de spas pourront rouvrir à compter du 15 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis au préscolaire pour les élèves.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire de la 1^{re} à la 6^e année. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécoles. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, tout en respectant la distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque d'intervention obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécoles. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires sont suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Port du masque d'intervention (masque de procédure) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

L'Arrêté numéro 2021-013 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 13 mars 2021 (PDF 141 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

- Adaptations de procédures habituelles de vaccination dans le contexte de la COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Vaccin

Production d'un vaccin

La production d'un vaccin est complexe. Il faut des investissements importants pour assurer sa production à grande échelle, de bonne qualité et de façon uniforme. Notre financement pour la recherche aidera à faire en sorte que le Canada ait un accès plus rapide à des vaccins sûrs et efficaces.

Les fabricants gèrent le processus de production de vaccins.

Des investissements privés et des investissements publics importants de la part de gouvernements du monde entier sont consacrés à la recherche et au développement de vaccins contre la COVID-19.

Ce partenariat entre l'industrie privée et le public peut mener à des produits de santé plus abordables et novateurs pour le Canada.

Obtention d'un nombre suffisant

Le 9 décembre 2020, nous avons autorisé le premier vaccin au Canada pour la prévention de la COVID-19. Renseignez-vous sur les vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada.

Nous travaillons pour faire en sorte que tout le monde au Canada y ait accès le plus rapidement possible. Ainsi, nous collaborons avec les provinces et territoires puisqu'ils sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes de vaccination. Les accords d'achat anticipé que nous avons conclus nous aideront à atteindre ce but.

Comme nous ne savons pas quels vaccins seront efficaces et autorisés, nous investissons dans une vaste sélection de vaccins. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons identifié les populations prioritaires qui recevront les premières doses de vaccins, en collaboration avec :

- les provinces et les territoires **et**
- le Comité consultatif national de l'immunisation

Le gouvernement du Canada fournira également un soutien supplémentaire pour :

- garantir des installations de stockage
- se procurer des fournitures (comme des aiguilles, des tampons et de la gaze)
- aider à la distribution à l'échelle du pays

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements.html>

Mise à jour : Voyages, quarantaines et frontières

- COVID-19 : Votre sécurité à l'extérieur du Canada
- Vols récents avec exposition potentielle au COVID-19

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Statistique Canada

Mise à jour: Society

- School closures and COVID-19: New tool to understand impacts on children
- COVID-19: A year in review

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Prevention of COVID-19 in a pediatric context

- Updated: Antenatal visits during COVID-19 pandemic
- Updated: Pediatric clinical guidance for COVID-19
- New: Infection Prevention and Control Guidance for Test Collection and Assessment Centres

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for disease

- **GUIDANCE FOR COVID-19 QUARANTINE AND TESTING OF TRAVELLERS**

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/guidance-covid-19-quarantine-and-testing-travellers>

Mise à jour: HPS

Infection prevention

- Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: FDA

Coronavirus (COVID-19) Update

FDA issues a warning letter, a Letter to Clinical Laboratory Staff, Point-of-Care Facility Staff and Health Care Providers and an Emergency Use Authorization (EUA).

House Subcommittee Hearing on COVID-19 Vaccinations

FDA leadership will participate in the House Subcommittee on Oversight and Investigations of the Committee on Energy and Commerce hearing entitled, "Leading the Way Forward: Biden Administration Actions to Increase COVID-19 Vaccinations."

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

Self-declaration form and checklist for coronavirus vaccination

Here is a self-declaration form and checklist that can be used for coronavirus vaccination. This is a voluntary tool for structuring the collection of necessary information in connection with coronavirus vaccination. The content is mainly the same, you can choose which version you use depending on needs.

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/forms/egenerklaringsskjema-og-sjekklister-for-koronavaksineringsformularer/>

Vaccination scenario

When do we expect to be able to vaccinate different groups against COVID-19?

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/posters/vaksinerings-scenario/>

AstraZeneca vaccine

- AstraZeneca vaccine : when to consult a doctor
- Norwegian medicines agency notified of blood clots and bleeding in younger people after vaccination with AstraZeneca vaccine.

Source : <https://www.fhi.no/en/>

Norwegian Medicines Agency investigating notification about death

The Norwegian Medicines Agency and the Norwegian Institute of Public Health (NIPH) have received a report of a death following vaccination with the AstraZeneca vaccine in the county of Innland, Norway. It has not been concluded that there is any link between the vaccine and the death. This will be thoroughly investigated.

- Vaccination with AstraZeneca vaccine against COVID-19 put on hold
- Changes in the vaccine strategy

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Advice and information

- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Pregnancy

- Scandinavian studies of COVID-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Rules and requirements when entering Norway

Rules for quarantine and testing on arrival are updated continuously and can change quickly. From Wednesday 17th March, 00.00 a.m., there are new rules about who must go to a quarantine hotel upon arrival in Norway. This page will be updated when the changes come into effect.

- Read more: [More people must go into hotel quarantine and entry restrictions to be extended](#) (government.no)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>